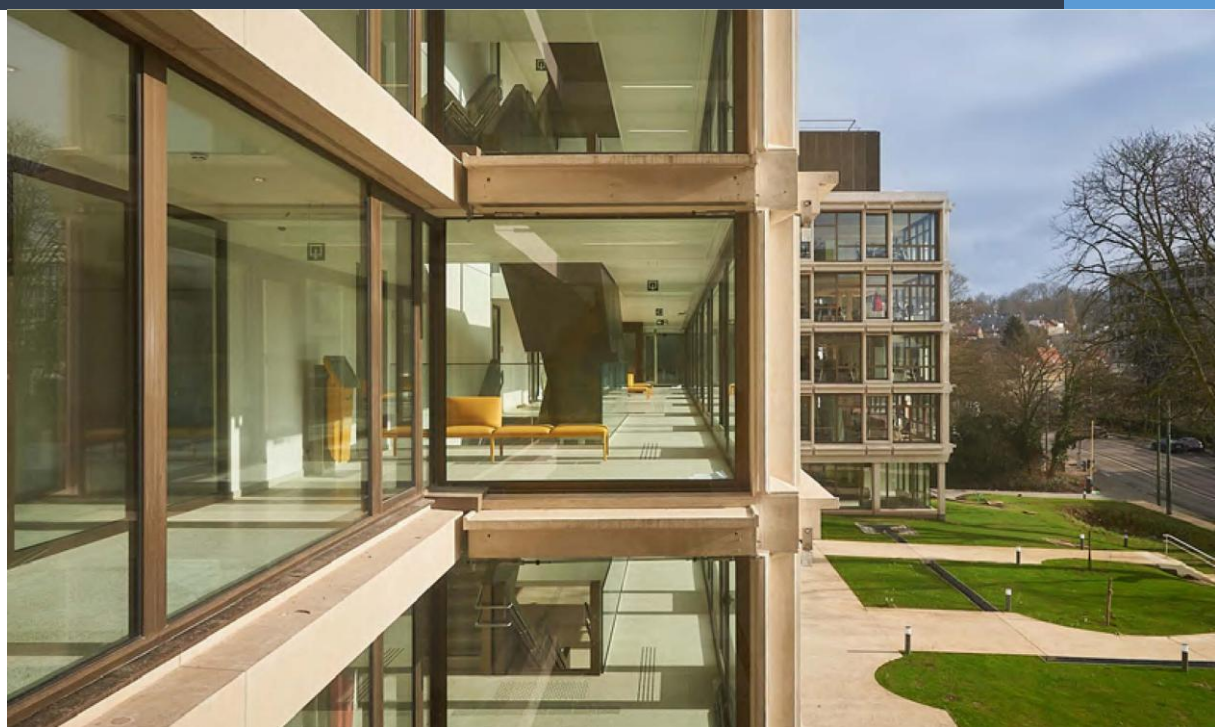




2025

ANNEXES AU BUDGET & PLAN TRIENNAL 2025-2026-2027



REGION DE BRUXELLES CAPITALE

ADMINISTRATION COMMUNALE
D'UCCLE

CODE INS 21016

RUE DE STALLE 77, 1180 BRUXELLES
SERVICE DU RECEVEUR ☎02/605.18.03

Table des matières

A1. RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL.....	3
A2. RAPPORT ANNUEL DU RECEVEUR	15
A3. AVIS DE LA COMMISSION	17
A4. RAPPORT RELATIF AUX ÉCONOMIES D'ECHELLE.....	18
A5. PV DE CONCERTATION COMMUNE/CPAS	25
A6. CARACTERISTIQUES GÉNÉRALES.....	28
A7. PROGRAMME EXTRAORDINAIRE	29
A8. ÉVOLUTION DE LA DETTE PAR ORGANISME FINANCIER.....	33
A8.1 SITUATION DES EMPRUNTS COMMUNAUX	39
A8.2 ÉVOLUTION DE LA DETTE COMMUNALE	40
A9. ÉVOLUTION DES FONDS DE RESERVE	41
A10. SUBVENTIONS COMMUNALES.....	42
A11. LISTE DES LOCATAIRES	43
B1. A-B TABLEAUX DU PERSONNEL.....	46
B2. A. GENDER BUDGETING INTRODUCTION & NOTE DE GENRE.....	48
B2. B. GENDER BUDGETING PAR SERVICE ET CATEGORIE	54
PLAN TRIENNAL 2025-2027 NOTE EXPLICATIVE.....	60
P1. PLAN TRIENNAL SERVICE ORDINAIRE.....	97
P2. PLAN TRIENNAL FISCALITE COMMUNALE.....	101
P3. PLAN TRIENNAL SERVICE EXTRAORDINAIRE	102
P4. PLAN TRIENNAL FICHES PROJET	103
P5. PLAN TRIENNAL PLAN DU PERSONNEL	112

A1. RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION : 24 MARS 2025

CONSEIL : 27 MARS 2025

Le Collège a l'honneur de présenter le budget 2025 au Conseil Communal.

La présente note, établie conformément à l'article 96 de la Nouvelle loi communale vise à présenter les grandes lignes de ce budget, à émettre des considérations sur la situation financière de la commune et à commenter le programme des investissements fixés dans le budget extraordinaire.

Ce premier budget de la législature s'inscrit dans la continuité de la politique financière des dernières années. Il permet des résultats budgétaires équilibrés, tant pour l'exercice propre que pour le résultat global, et ce, sans augmentation de fiscalité.

Cependant l'élaboration du budget 2025 a été plus complexe que jamais en raison notamment de l'augmentation de certaines dépenses indépendantes de la gestion communale. Pour rappel, plus de 80 % des dépenses ordinaires sont incompressibles. Parmi ces éléments extérieurs figurent notamment la hausse des prix de l'énergie, les indexations salariales, le coût en constante augmentation des pensions.

À cela s'ajoutent les besoins financiers croissants de la zone de police et du CPAS, qui ont conduit à une augmentation des dépenses de transfert, tant pour la dotation à la zone de police que pour le CPAS par rapport à 2024.

Ces différents éléments n'ont pas permis dans un premier temps au projet de budget de dégager un boni. Le Collège en concertation avec le Comité de Direction et les services communaux a donc dû décider d'un certain nombre de diminution de dépenses par rapport aux prévisions initiales, notamment concernant les subsides de certaines ASBL communales mais aussi en termes de dépense de fonctionnement et de dépense de personnel. Il a fallu renoncer à plusieurs remplacements et engagements supplémentaires.

L'objectif est de préserver les missions essentielles de la commune et une haute qualité de service à la population.

Le boni dégagé grâce à ces efforts, cumulé aux précédents, permet de poursuivre le financement des investissements, tout en préservant et en optimisant les services à la population. Dans un contexte de hausse des taux d'intérêt, il est plus que jamais essentiel de privilégier l'autofinancement des investissements afin de maintenir une charge de dette soutenable, conformément à la gestion à long terme adoptée jusqu'à présent. Nous serons également très attentifs à la gestion de trésorerie.

Toutefois, la situation financière de notre commune, à l'image de celle des autres communes du Royaume et particulièrement de Bruxelles, nécessitera dans les années des décisions compliquées tant en termes de recettes que de dépenses. S'il a été possible de dégager des bonis ces dernières années et ce, malgré les crises

successives – sanitaire, énergétique, géopolitique, ils ont été moins élevés qu'escomptés.

Et les défis à venir liés notamment au rôle de proximité assumé par la commune, ainsi que la nécessité de continuer à investir pour l'avenir notamment pour rénover le patrimoine communal (voiries, espaces verts, bâtiments, écoles, infrastructures sportives) et pour répondre aux défis climatiques justifient plus que jamais une gestion prudente et responsable.

Tout cela ne peut se faire qu'en maintenant une pression fiscale acceptable. Ce budget 2025 est donc présenté sans toucher aux additionnelles au Précompte immobilier qui n'ont plus été augmentées depuis 10 ans. Mais force est de constater que le rendement de cette taxe a fortement baissé et qu'il conviendra d'y remédier.

I. ÉVOLUTION GLOBALE DU BUDGET

Le budget ordinaire à l'exercice propre présente en 2025 un montant de recettes de 205.940.696,12 € et de dépenses de 204.441.454,05 €, soit un résultat positif de 1.499.242,07 €. Ce résultat porte le boni cumulé à 12.063.424,23 €.

I. BUDGET ORDINAIRE

	Recettes	Dépenses	Résultats
Exercice propre hors prélèvements fonctionnels	205.940.696,12	204.441.454,05	1.499.242,07
Prélèvements fonctionnels	0,00	0,00	0,00
Total de l'exercice	205.940.696,12	204.441.454,05	1.499.242,07
Exercices antérieurs	10.564.182,16	0,00	10.564.182,16
Prélèvements généraux	0,00	0,00	0,00
TOTAL	216.504.878,28	204.441.454,05	12.063.424,23

Les dépenses, quant à elles, progressent de 7% par rapport à 2024, principalement en raison des indexations salariales et des dotations accrues à la zone de police (+5%) et au CPAS (+5%).

II. PRINCIPALES ORIENTATIONS DU BUDGET 2025

1. Optimisation des recettes sans augmentation d'impôt

Le Collège poursuit sa politique de gestion rigoureuse en veillant à maintenir un équilibre financier sans augmentation de la pression fiscale. Les centimes additionnels au précompte immobilier restent fixés à 2940, et le taux de l'IPP demeure à 5,7%, parmi les plus bas de la Région Bruxelles-Capitale.

Comparé à 2024, les recettes ont connu une augmentation de 6%, passant de 194,3 millions à 205,9 millions d'euros. Cette hausse s'explique principalement par la hausse de la taxe additionnelle à l'IPP (+12%), alors que la recette liée au Précompte immobilier n'augmente que d'1% soit moins que l'inflation.

Plus de 60% des recettes sont des recettes fiscales dont plus de 50% sont issues des additionnelles à l'IPP (17%) et au PRI (34%). Ceci est une proportion nettement plus importante que dans la majorité des communes bruxelloises alors que 31% sont des recettes émanant d'autres niveaux de pouvoir.

Aucune augmentation de la fiscalité n'est prévue pour l'année 2025 à l'exception d'une taxe des bornes de recharge et ce afin d'assurer une rotation suffisante et une contribution à cette occupation de l'espace public au budget général. Enfin, le travail pour optimiser la perception des taxes et redevances sera poursuivi.

Additionnels au Précompte Immobilier (PRI)

Année	Montants Promérités	Doits constatés	Ecart
2023	67.782.911,29	65.310.598,28	-3,65%
2022	61.022.456,18	59.994.514,38	-1,68%
2021	60.413.138,07	57.741.568,97	-4,42%
2020	59.652.674,76	56.672.607,92	-5,00%
2019	57.472.990,84	56.396.448,84	-1,87%
SOMME			-16,62%
		Z	-3,32%

Additionnels au précompte immobilier 2025 = 71.367.091,81

Soit le revenu cadastral imposable au 1er janvier 2024 hors matériel et outillage x 0.0125 x centimes additionnels/100 x (100-Z)/100 x 2,2439

Z: Coefficient de pondération égal à la moyenne arithmétique des pourcentages d'écart entre les montants promérités à 100% (montants obtenus en appliquant la formule reprise ci-dessus sans y appliquer de coefficient de pondération) et le droit constaté au cours des 5 dernières années.

Revenu Cadastral imposable au 01/01/2024 hors matériel et outillage : 89.520.213

Additionnels à l'impôt des personnes physiques (IPP)

Année	Prévisions SPF Finance	Droits constatés	Ecart
2025	33.835.046,59		
2024	30.616.704,31		
2023	32.059.878,92	35.549.556,57	10,88%
2022	25.043.893,44	26.274.923,20	4,92%
2021	24.000.454,93	23.856.834,30	-0,60%
2020	24.402.152,64	24.834.056,93	1,77%
2019	24.188.099,79	24.078.364,70	-0,45%
SOMME			16,52%
		Z	3,30%

Additionnels à l'impôt des personnes physiques 2025 = 34.952.836,42

Estimation du SPF Finances x (100-Z) / 100

Z: Coefficient de pondération égal à la moyenne arithmétique des pourcentages d'écart entre les prévisions du SPF Finances et le droit constaté au cours des 5 dernières années.

Dotation générale aux communes

Montant brut - hors dotation Art. 46bis, loi 12/01/89

	Budget (modifié)	Droits constatés	Ecart en %
2015	6.310.792,00	6.297.018,60	-0,22
2016	6.364.397,00	6.382.878,06	0,29
2017	8.506.161,00	8.505.811,22	0,00
2018	8.676.284,22	8.675.944,75	0,00
2019	9.020.592,60	9.020.592,60	0,00
2020	9.197.317,59	9.197.317,59	0,00
2021	9.377.563,22	9.377.563,22	0,00
2022	9.882.692,43	9.882.692,43	0,00
2023	10.071.627,55	10.071.627,55	0,00
2024	10.264.161,31	10.264.161,31	0,00
2025	10.973.486,20		

2. Dépenses de transfert en augmentation

Les dépenses de transfert représentent une part significative du budget et concernent principalement les dotations à la zone de police et au CPAS. En 2025, la dotation à la zone de police atteint 20.821.816,54 €, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2024, afin de couvrir l'indexation salariale et l'augmentation des coûts opérationnels liés à la sécurité publique.

La dotation au CPAS augmente également de 5%, atteignant 23.309.087,76 €, afin de soutenir les actions sociales, notamment l'aide aux personnes en situation de précarité et l'accompagnement des bénéficiaires du revenu d'intégration. Cette hausse reflète l'engagement de la commune à maintenir un service social de qualité, en réponse aux défis croissants liés au logement et à l'accompagnement des familles en difficulté.

3. Dépenses de personnel maîtrisées

Les dépenses de personnel constituent 57% des dépenses globales et continuent de représenter un enjeu central du budget communal. L'augmentation en 2025 est due notamment à l'indexation prévue en mars mais également à l'augmentation du coût des pensions qui représente près de 2 % des dépenses de personnel.

Un effort particulier est réalisé pour optimiser la gestion des effectifs tout en garantissant un service public efficace et accessible. Les recrutements sont adaptés aux besoins prioritaires, et des formations ciblées sont mises en place pour renforcer

la digitalisation des services et améliorer l'accompagnement des citoyens mais aussi pour assurer le bien-être du personnel.

4. Dépenses de fonctionnement stabilisées

La part des dépenses de fonctionnement dans le budget global est en diminution et représente un peu plus de 10 % du budget. Celle-ci concernent principalement les frais liés aux infrastructures communales, à l'énergie et aux équipements administratifs.

L'augmentation des coûts énergétiques impose des mesures d'optimisation, notamment par le déploiement progressif de solutions durables : rénovation des bâtiments publics, amélioration de l'isolation et installation de dispositifs de gestion intelligente de l'énergie.

Une modernisation des équipements administratifs et informatiques est également prévue pour améliorer l'efficacité des services et la transition vers des procédures dématérialisées.

5. Charge de la dette

La gestion prudente de la dette communale reste une priorité afin de garantir la soutenabilité budgétaire sur le long terme. En 2025, la charge de la dette représente 7 % des dépenses totales.

La commune prévoit un recours limité à l'emprunt, pour financer des projets d'investissement structurants, notamment en matière de voirie et d'infrastructures scolaires. Une attention particulière est portée à la maîtrise des conditions d'emprunt afin d'atténuer l'impact des hausses de taux d'intérêt.

6. Un boni cumulé stable

Malgré des recettes en hausse, la commune doit rester vigilante face aux incertitudes économiques et aux coûts croissants des services publics. Une politique active de contrôle des dépenses et d'optimisation des ressources reste une priorité afin de préserver la capacité d'investissement et d'assurer la pérennité des services à la population.

Évolution du résultat de l'exercice propre

Année	Budget voté	Budget modifié	Compte au 31/12
2015	245.212,14	560.470,35	-192.466,79
2016	3.321.319,11	7.462.175,25	7.462.175,25
2017	2.819.849,38	5.991.456,25	5.962.552,38
2018	3.295.692,01	1.842.000,56	8.940.667,02
2019	5.332.522,16	5.453.754,57	1.554.572,81
2020	3.810.658,05	798.295,30	2.307.739,29
2021	2.113.151,58	40.040,19	5.401.428,64
2022	1.087.964,26	-5.272.762,90	800.472,00
2023	5.142.387,37	2.477.455,45	7.410.521,40
2024	2.472.843,35	-4.363.644,74	
2025	1.499.242,07		

Evolution du résultat de l'exercice global

Année	Budget voté	Budget modifié	Compte au 31/12
2015	9.113.911,98	9.444.170,19	10.912.060,49
2016	12.068.210,55	15.378.137,09	18.280.010,55
2017	15.317.986,47	10.000.000,00	10.261.322,94
2018	11.295.692,01	10.103.323,50	17.681.716,09
2019	10.000.000,00	17.699.625,00	13.329.338,70
2020	19.492.374,14	9.904.272,28	11.855.912,92
2021	10.113.151,58	8.326.205,61	15.247.475,58
2022	6.414.169,87	3.219.282,17	10.931.852,81
2023	7.142.387,37	7.514.955,97	14.927.826,90
2024	12.472.843,35	10.564.182,16	
2025	12.063.424,23		

7. Poursuite des investissements communaux

L'augmentation du boni budgétaire permet de poursuivre les investissements sans recours excessif à l'emprunt.

Programme extraordinaire par département

	Estimation	Subsides	À charge
Affaires culturelles et récréatives	411.300,00	16.000,00	695.300,00
Affaires éducatives	496.000,00	0,00	496.000,00
Affaires générales	1.530.189,50	105.000,00	1.425.189,50
Affaires sociales et économiques	32.000,00	28.000,00	4.000,00
Aménagement du territoire et politique foncière	9.388.168,98	394.596,78	8.993.572,20
Espace public	16.740.000,00	1.150.000,00	15.590.000,00
Etat civil	220.000,00	0,00	220.000,00
Facility management	16.540.000,00	0,00	16.540.000,00
TOTAUX	45.657.658,48	1.693.596,78	43.964.061,70

Pour le détail des projets d'investissement, je renvoie à l'annexe A7.

III. CONCLUSION

Le budget 2025 confirme la capacité de la commune à gérer ses finances de manière équilibrée tout en poursuivant des investissements structurants. Il s'inscrit pleinement dans les engagements de la Déclaration de Politique Communale 2024-2030, garantissant un développement harmonieux et durable d'Uccle, au bénéfice de toutes et tous.

Je souhaite exprimer ma reconnaissance envers mes collègues du Collège, ainsi qu'aux Directeurs de Département et leurs équipes, à la Secrétaire communale, au Secrétaire communal adjoint et au Receveur ainsi qu'à l'ensemble du département des finances. Chacun, par son engagement et son professionnalisme, contribue à une gestion rigoureuse et responsable des deniers publics.

Enfin, j'adresse également ma gratitude à l'ensemble du personnel communal pour leur engagement quotidien au service des Ucclois, un engagement qui se poursuivra avec ce nouveau budget.

Valentine Delwart

Echevine des Finances

BUDGET ORDINAIRE

ANALYSE DES RECETTES (par type de recette)

	Code économique	Budget 2025	Part en %
1.PRESTATIONS			
1.1 Produits des prestations directes	161	7.031.564,00	3,41
1.2 Produits des locations immobilières	163	441.850,72	0,21
1.3 Produits de la voirie	180	2.516.237,00	1,22
TOTAL PRESTATIONS		9.989.651,72	4,85
2.TRANSFERTS			
2.1 Fiscalité		125.413.033,97	60,90
2.1.1 Taxes sur les prestations administratives	361	1.443.550,00	0,70
2.1.2 Taxes de remboursement	362		0,00
2.1.3 Taxes sur prestations d'hygiène publique	363	150.450,00	0,07
2.1.4 Taxes sur les entreprises	364	1.298.744,00	0,63
2.1.5 Taxes sur occupation domaine public	366	9.607.946,12	4,67
2.1.6 Taxes sur le patrimoine.	367	5.826.205,38	2,83
2.1.7 Taxe additionnelle au PI	371	71.367.091,81	34,65
2.1.8 Taxe additionnelle à IPP	372	34.952.836,42	16,97
2.1.9 Taxe additionnelle auto	373	766.210,24	0,37
2.2 City Tax : additionnels hébergements touristiques	374	5.000,00	0,00
2.3 Autres contributions des entreprises et des ménages	380	949.092,43	0,46
2.4 Revenus en provenance de l'autorité supérieure		64.286.042,62	31,22
2.4.1 Contribution dans traitements personnel enseignant	461	29.105.000,00	14,13
2.4.2 Contribution dans les frais de fonctionnement de l'enseignement	463	3.327.975,00	1,62
2.4.3 Remboursement des charges financières des emprunts	464	0,00	0,00
2.4.4 Contributions spécifiques	465	19.253.955,63	9,35
2.4.5 Contributions à caractère général	466	12.599.111,99	6,12
2.5 Contributions spécifiques des autres pouvoirs publics	485	737.875,38	0,36
2.6 Récupération auprès de l'autorité supérieure des remboursements	664	0,00	0,00
TOTAL TRANSFERTS		191.391.044,40	92,94
3.DETTE			
3.1 Intérêts créditeurs des titres de placement	261	325.000,00	0,16
3.2 Intérêts créditeurs	264	20.000,00	0,01
3.3 Intérêts de retard sur les créances	265	15.000,00	0,01
3.4 Dividendes des intercommunales	272	4.200.000,00	2,04
3.4.1 Gaz		3.500.000,00	1,70
3.4.2 Electricité		700.000,00	0,34
3.4.3 Brutelé		0,00	0,00
3.4.4 Eau		0,00	0,00
3.5 Participations dans les bénéfices des régies communales	271	0,00	0,00
3.6 Remboursement périodique par les tiers des emprunts à leur charge	893	0,00	0,00
TOTAL DETTE		4.560.000,00	2,21
TOTAL GENERAL (ex.propre)		205.940.696,12	100,00

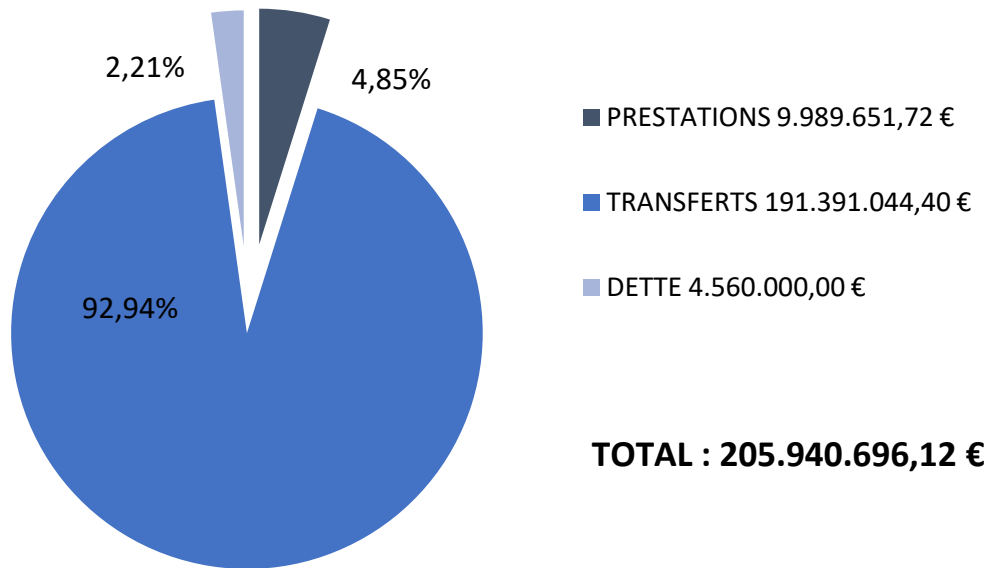
La colonne "part en %" reprend la part de chaque type de recette par rapport au total général des recettes

ANALYSE DES DEPENSES (par type de dépenses)

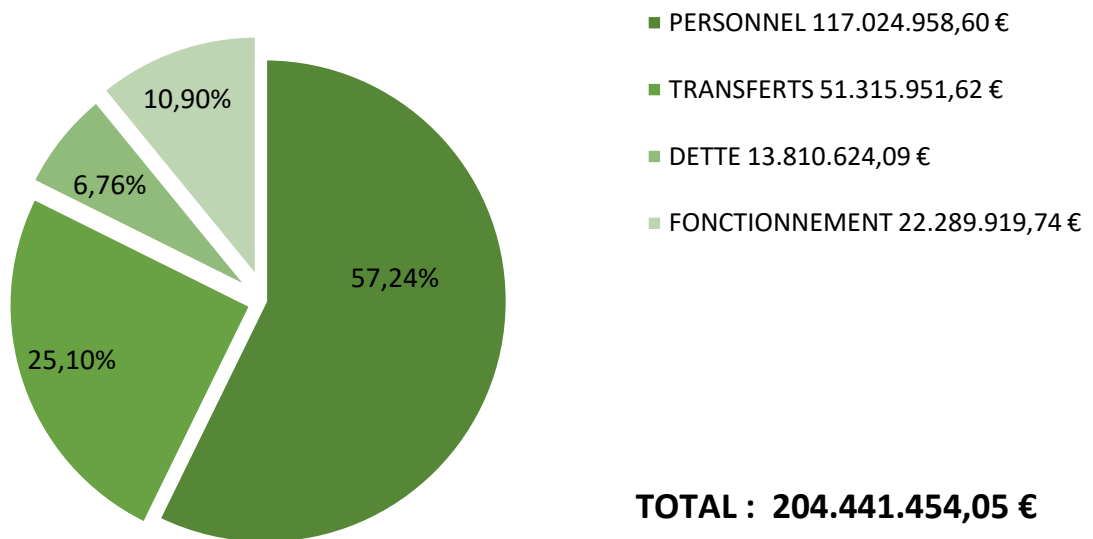
	Code économique	Budget 2024	Part en %
1.PERSONNEL			
1.1 Traitements	111	80.616.431,78	39,43
1.1.1 Personnel enseignant subventionné		29.105.000,00	14,24
1.1.2 Autre personnel subventionné		4.009.747,07	1,96
1.1.3 Personnel à charge de la commune		46.023.617,93	22,51
1.1.4 Mandataires communaux		1.478.066,78	0,72
1.2 Allocations sociales	112	4.032.999,28	1,97
1.3 Cotisations patronales	113	25.961.303,54	12,70
1.4 Frais de déplacements et autres avantages pécuniaires	115	2.261.552,00	1,11
1.5 Charges de pensions	116	3.210.322,00	1,57
1.6 Assurances accidents de travail	117	942.350,00	0,46
TOTAL PERSONNEL		117.024.958,60	57,24
2.FONCTIONNEMENT			
2.1 Remboursement de frais et indemnités de service	121	201.969,00	0,10
2.2 Honoraires et dépenses de personnel étranger à la commune	122	1.413.681,72	0,69
2.3 Frais administratifs	123	4.828.019,93	2,36
2.4 Frais techniques	124	9.340.846,75	4,57
2.5 Frais pour les bâtiments	125	5.239.956,34	2,56
2.6 Loyers et charges locatives des immeubles	126	431.726,00	0,21
2.7 Frais pour les véhicules	127	805.220,00	0,39
2.8 Frais de gestion financière	128	28.500,00	0,01
TOTAL FONCTIONNEMENT		22.289.919,74	10,90
3.TRANSFERTS			
3.1 Non-valeurs de droits constatés du service ordinaire	301	356.000,00	0,17
3.2 Déficit de trésorerie	302	1.000,00	0,00
3.3 Réparation de petits dommages	322	75.000,00	0,04
3.4 Subsidés directs aux ménages	331	69.200,00	0,03
3.5 Subsidés indirects aux ménages	332	2.824.670,00	1,38
3.6 Intervention dans les primes syndicales	415	59.304,70	0,03
3.7 Contribution dans les traitements et pensions des enseignants autres pouvoirs publics	431	1.192,92	0,00
3.8 Contribution dans les autres frais de fonctionnement des autres pouvoirs publics	433	20.000,00	0,14
3.9 Contribution dans les charges spécifiques de fonctionnement des autres pouvoirs	435	47.313.858,35	23,14
3.10 Contribution dans les traitements des enseignants de l'enseignement libre	441	592.975,65	0,29
3.11 Autres avantages aux écoles libres	443	2.750,00	0,00
TOTAL TRANSFERTS		51.315.951,62	25,10
4.DETTE			
4.1 Charges des emprunts à charge de la commune.	211	3.026.608,67	1,48
4.2 Charges des emprunts à charge de l'autorité supérieure	212	0,00	0,00
4.3 Charges des emprunts pour compte de tiers	213	0,00	0,00
4.4 Intérêts débiteurs	214	50.000,00	0,02
4.5 Intérêts de retard, moratoires et charges assimilées	215	6.000,00	0,00
4.6 Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune	911	10.728.015,42	5,25
4.7 Remboursement périodique des emprunts à charge de l'autorité supérieure	912	0,00	0,00
4.8 Remboursement périodique des emprunts à charge de tiers	913	0,00	0,00
TOTAL DETTE		13.810.624,09	6,76
TOTAL DE L'EXERCICE		204.441.454,05	100,00
PRELEVEMENTS			

La colonne "part en %" reprend la part de chaque type de dépense par rapport au total général des dépenses

BUDGET ORDINAIRE 2025 - RECETTES



BUDGET ORDINAIRE 2025-DEPENSES



ASBL COMMUNALES

	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025
Val d'Uccle ASBL créée le 31.1.69 Art. 722/332-02	160.000,00	165.000,00	170.000,00	170.000,00
Service Ucclois de la Jeunesse ASBL créée le 8.9.71 Art. 76101/332-02 je	30.000,00	30.000,00	30.000,00	30.000,00
Piscine Longchamp ASBL créée le 21.4.70 Piscine ouverte le 31.10.71 Art. 764/332-02-PI	500.000,00	630.000,00	575.000,00	575.000,00
Centre Culturel et Artistique ASBL créée le 16.10.58 Art. 76201/332-02	400.000,00	430.000,00	500.000,00	500.000,00
Ferme Rose ASBL créée le 29.4.70 Inauguration le 8.2.74 Art. 773/332-02	60.000,00	70.000,00	70.000,00	70.000,00
Génération + ASBL créée le 3.1.72 Art. 83401/332-02	31.500,00	31.500,00	31.500,00	31.500,00
Animation Prévention socio-culturelle ASBL créée le 19.12.91 Art. 842/332-02	290.000,00	310.000,00	328.000,00	334.000,00
Agence locale pour l'Emploi ASBL créée le 24.11.95 Art. 85101/332-02	12.395,00	12.395,00	8.000,00	8.000,00
Parascolaire ASBL créée le 06.12.04 Art. 76104/332-02	310.000,00	310.000,00	310.000,00	310.000,00
Promotion du Commerce et de l'Economie uccloise Art. 520/332-02 PC	40.000,00	40.000,00	40.000,00	20.000,00
Actions pour les Familles, la Santé et l'Egalité des Chances à Uccle ASBL créée le 27.10.16 Art. 825/332-02/90	5.000,00	5.000,00	6.000,00	5.000,00
TOTAL	1.838.895,00	2.033.895,00	2.068.500,00	2.053.500,00

BUDGET EXTRAORDINAIRE

	Recettes	Dépenses	Résultats
Exercice propre hors prélèvements fonctionnels	44.192.021,78	45.293.327,46	-1.101.305,68
Prélèvements fonctionnels		364.331,02	-364.331,02
Total de l'exercice	44.192.021,78	45.657.658,48	-1.465.636,70
Exercices antérieurs	0,00	60.387.883,31	-60.387.883,31
Prélèvements généraux	1.495.902,46		1.495.902,46
TOTAL	45.687.924,24	106.045.541,79	-60.357.617,55

ANALYSE DES RECETTES

(hors ex. antérieurs)

Emprunts FRBRTC	0,00
Emprunts à charge de la Commune	42.498.425,00
Subsides	1.693.596,78
Produits de la vente de biens	0,00
Prélèvements sur fonds de réserve	1.495.902,46
Total Recettes	45.687.924,24

ANALYSE DES DEPENSES

(hors ex. antérieurs)

Investissements à charge de la commune	42.093.827,46
Investissement financé par emprunt FRBRTC	0,00
Investissements subsidiés	3.535.831,02
Rachat d'emprunts	0,00
Primes subsidiées	28.000,00
Transfert vers le fonds de réserve	0,00
Total Dépenses	45.657.658,48

A2. RAPPORT ANNUEL DU RECEVEUR

Rapport annuel du Receveur communal concernant la situation financière de la commune tel que prévu à l'article 136 9° de la Nouvelle Loi Communale, modifiée par l'ordonnance du 27 février 2014.

Le budget 2025 a été établi en concertation avec tous les Échevins et leurs services. Les objectifs : maintenir l'équilibre budgétaire en cette première année de nouvelle législature après une législature marquée par la pandémie Covid19, suivie de la crise de l'inflation, et ceci sans hausse de la fiscalité communale.

Nos principaux revenus, à savoir les centimes additionnels au précompte immobilier et à l'impôt des personnes physiques, deviennent plus stables et sont perçus plus tôt, grâce à plusieurs systèmes d'avances. Vu l'ampleur de notre commune, la dotation communale reste relativement basse, malgré le fait que cette dotation avait été ré-augmentée.

La charge de la dette communale reste maîtrisable et acceptable, malgré les investissements pour la centralisation de tous les services et le refinancement des programmes de 2018 à 2022. Les banques prévoient que les intérêts à long terme, qui ont fortement augmentés, resteront à un niveau relativement stable pendant un certain temps. Des emprunts, respectivement pour un montant de 27,1 millions d'euros en décembre 2021 et pour une somme pour 48,5 millions d'euros en 2024 ont été contractés.

L'inflation engendrera probablement deux indexations des salaires en 2025. La gestion des compétences du personnel, la charge croissante des pensions ainsi que la mise en œuvre du protocole d'accord sectoriel impliquent une hausse des frais du personnel. Après trois ans de diminution (2016-2017-2018), les centimes additionnels à l'impôt des personnes physiques seront maintenus à leur niveau le plus bas, depuis 2019. La dotation au CPAS a été augmentée de 5% par rapport à 2024. Notre zone de police a obtenu 5 % de plus par rapport au budget 2024. Leurs éventuels déficits resteront à charge de la commune.

L'augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier en 2016 et l'amélioration des résultats financiers depuis lors ont fortement amélioré la situation financière communale et nous ont permis de limiter les dégâts causés par la pandémie Covid19. Par contre, la crise de l'inflation, combinée par la fin des taux d'intérêts historiquement bas est un véritable challenge. Les programmes d'investissements de 2016 et 2017 ont été financés par nos propres fonds grâce aux bonis des exercices antérieurs. La majeure partie des programmes d'investissements de 2018 à 2022 vient d'être refinancée. Pour la partie restante ainsi que pour les programmes 2023 et 2024, la commune se refinancera fin 2025.

Les revenus provenant du service ordinaire de l'exercice propre s'élèvent à 205.940.696,12 EUR, les dépenses prévues s'élèvent à 204.441.454,05 EUR. Il en résulte en un boni de 1.499.242,07 EUR.

Le boni cumulé s'élève à 12.063.424,23 EUR.

Tant le résultat de l'exercice propre que le résultat global sont positifs.

Nos provisions pour risques et charges s'élèveront fin 2025 au montant de 21.180.807,63 EUR. Le solde théorique du fonds de réserve extraordinaire sera de

30.892.910,17 EUR. Ce solde nous permettra de garder la trésorerie communale positive pendant la majeure partie de l'année, nous évitera de payer trop d'intérêts créditeurs et les placements périodiques fréquents auprès de la FRBRTC nous généreront des intérêts créditeurs.

Les recettes de la commune proviennent des additionnels au précompte immobilier pour 71.367.091,81 EUR et pour 34.952.836,42 EUR des additionnels à l'impôt sur les personnes physiques. Ces deux postes représentent 51,62% des revenus de la commune, tandis que les revenus venant de l'autorité supérieure représentent 64.286.042,62 EUR, soit 31,22%. Les prestations représentent 9.989.651,72 EUR, soit 4,85% et les dividendes des intercommunales 4.200.000 EUR, soit 2,04% des revenus de la commune.

Le budget pour le personnel représente 57,24 % des dépenses de la commune, soit 117.024.958,60 EUR. Les frais de fonctionnement représentent 22.289.919,74 EUR ou 10,90%, les transferts 51.315.951,62 EUR, soit 25,10% et la charge annuelle de la dette s'élève à 13.810.624,09 EUR, soit 6,76 % des dépenses.

Le programme d'investissement extraordinaire s'élève à 45.687.924,24 EUR. Un montant de 42.498.425 EUR, soit 93,02 % sera financé par des emprunts. 1.693.596,78 EUR, soit 3,71 % sera financé par des subsides et 1.495.902,46 EUR, soit 3,27 % par le fonds de réserve.

La dette communale s'élève au 1er janvier 2025 à 123,7 millions d'euros. A ce montant s'ajouteront encore les restes des emprunts à contracter concernant les programmes extraordinaires engagés par emprunt en 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 et ceux prévus pour 2024 et 2025 pour une valeur totale de 95,8 millions d'euros, élevant le stock potentiel de la dette à 219,5 millions d'euros.

Malgré le contexte difficile, nous avons à nouveau réussi à réaliser un équilibre budgétaire dans tous les domaines. L'administration devra continuer à investir dans la perception des droits constatés, l'établissement des non-valeurs et d'irrécouvrables concernant certains droits constatés. Grâce à l'achat d'un nouveau centre administratif en décembre 2014 et à la rénovation de ce bâtiment, la plupart des services communaux sont enfin rassemblés depuis 2022.

En dépit d'une bonne gestion financière, l'inflation combinée au refinancement des dépenses des programmes extraordinaires et surtout les dotations aux CPAS et à la zone de police en augmentation constantes, continuent à former un souci pour rester à l'équilibre.

Je tiens à remercier tous les services ainsi que leurs chefs, les directeurs de département, le Collège de Bourgmestre et Échevins, la Secrétaire communale et le Secrétaire communal adjoint pour leur collaboration et pour nous avoir fourni les chiffres à temps. J'adresse en particulier mes remerciements à l'Échevine des Finances pour nous avoir guidés dans toutes les négociations budgétaires durant plusieurs mois.

Uccle, le 3 mars 2025

Le Receveur communal,
Bernard DE VOS

A3. AVIS DE LA COMMISSION

Après examen, la Commission constate que le projet de budget 2025 respecte les dispositions légales en matière budgétaire. L'article 241 de la nouvelle loi communale, imposant que le compte 2023 ait été arrêté définitivement par l'autorité de tutelle au moment du vote du budget, est respecté.

En ce qui concerne les résultats du programme ordinaire, l'équilibre est atteint tant pour le résultat de l'exercice propre que pour le résultat global. Le résultat de l'exercice propre atteint 1.499.242,07 €.

En termes d'évolution des crédits, on notera une augmentation tant du côté des recettes que des dépenses.

Le programme extraordinaire est en augmentation par rapport à 2024 et se chiffre à 45.657.658,48€. Le financement des investissements sera assuré par des subsides à concurrence de 1.693.596,78€ et par fonds de réserve pour 1.495.902,46 €. Pour le solde, la commune aura recours à l'emprunt.

Uccle, le 03 mars 2025.

Par ordonnance :

La Secrétaire communal,
communal,

L'Échevin des Finances,

Le Receveur

Laurence VAINSEL

Valentine DELWART

Bernard DE VOS.

A4. RAPPORT RELATIF AUX ÉCONOMIES D'ECHELLE

RAPPORT RELATIF AUX ÉCONOMIES D'ÉCHELLE ET AUX SUPPRESSIONS DES DOUBLES EMPLOIS OU CHEVAUCEMENTS D'ACTIVITÉS DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE ET DE LA COMMUNE D'UCCLE

Généralités :

Le présent rapport est établi conformément à l'article 26bis §5 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS et à la circulaire budgétaire, qui prévoient que le comité de concertation veille à ce que soit établi un rapport annuel relatif aux économies d'échelle et aux suppressions de doubles emplois ou chevauchements d'activité du CPAS et de la Commune. La circulaire indique à cet égard qu'il importe notamment que cette concertation aboutisse à éviter que des services analogues à caractère social soient gérés simultanément par la Commune et par le CPAS et se fassent mutuellement concurrence. Dans cet esprit, l'administration du CPAS et l'administration communale ont poursuivi en 2024, la collaboration autour des synergies pouvant être mises en place.

Pour 2025 des pistes de synergies entre la commune et le CPAS seront explorées, en s'inspirant d'exemples d'autres communes, sous l'angle prioritairement du service rendu mais aussi d'économies d'échelle. Un inventaire de ces pistes sera établi sous la conduite du Comité de concertation CPAS-Commune.

1. Finances

Un contact régulier entre le Receveur communal et le Directeur financier du CPAS permet de gérer avec efficacité les besoins du CPAS et les liquidations de la dotation communale. Suite à la consolidation d'emprunts destinés à financer le projet de nouveau home, le CPAS a disposé d'importantes liquidités dont il n'avait pas un usage immédiat. Celles-ci ont été mises temporairement à disposition de la commune afin de couvrir à moindre coût les besoins de financement et de maximiser le rendement de placements d'excédent de trésorerie. Pour 2025, les collaborations se poursuivront afin de gérer au mieux la politique financière des deux entités et plus particulièrement une gestion efficace de la dette et des placements.

Dans le domaine de leur gestion financière, les deux entités participent au programme We Pulse et elles sont en contact direct pour le suivi du programme et pourront mutualiser leurs expériences en vue de garantir que cet outil soit performant et intègre une meilleure transmission des données financières entre les deux entités.

Dans le cadre du suivi financier du plan triennal 2025-2027, les deux entités se rencontreront de manière régulière pour ce qui concerne le suivi budgétaire et comptable dans un contexte où les mesures gouvernementales auront un impact sur la situation financière des C.P.A.S.

2. SIPPT

L'administration communale a engagé en 2024 un conseiller en prévention niveau 1.

Le conseiller en prévention niveau 1 a effectué un travail de propositions au niveau du domaine de la sécurité au travail et le C.P.A.S. peut en cas de nécessité s'inspirer des pratiques et de la gestion de procédures élaborées au niveau de l'administration. De même, le C.P.A.S. peut faire appel à l'expertise de l'administration dans le domaine du SIPPT.

En fonction des besoins du C.P.A.S., la commune s'inscrit dans une politique de collaboration entre les conseillers en prévention sur base d'un périmètre à convenir entre les responsables concernés, exemples : participer à l'organisation des premiers secours et des soins d'urgence aux travailleurs victimes d'accident ou service minimum en période de vacances.

3. **Marchés publics**

Le CPAS et la Commune ont une tradition de passer des marchés conjoints dans les domaines où des effets d'échelle ont pu être réalisés sans augmenter la charge administrative de manière disproportionnée. Le marché assurance-hospitalisation est une illustration de la continuité dans cette démarche. Dans le domaine des frais de fonctionnement (énergie, services postaux, charroi), les deux administrations font appel à des centrales d'achats externes qui permettent de réaliser des économies de par l'effet du volume des commandes. Une réflexion plus générale a été initiée afin de plus faire appel à des centrales d'achat externes dans des domaines où celles-ci peuvent proposer des meilleures conditions contractuelles.

Les chefs de services patrimoine et marché public communal se rencontrent régulièrement pour échanger leurs expériences et documents. Ils se concertent sur l'intégration des clauses sociales et environnementales, en ce compris le critère local, communes dans un plus grand nombre de marchés.

4. **Patrimoine/technique**

Le service de l'Urbanisme prête régulièrement main-forte au service du patrimoine (renseignements urbanistiques, avis techniques). Dans les domaines techniques, le C.P.A.S peut faire appel à l'expertise et aux conseils des techniciens communaux de telle sorte de pouvoir limiter le recours à des experts externes à l'administration.

5. **Ressources humaines**

Une collaboration active est en place entre les deux directions du Service du Personnel et des Ressources humaines visant à développer et harmoniser les pratiques et à créer des synergies dans les matières réglementaires, gestion des compétences et formation. La Commune associera le CPAS aux modifications des statuts administratif et pécuniaire qui ont un impact sur le CPAS et inversement. Cette concertation se tient en amont des décisions au

Conseil communal ou du Conseil de l'Action sociale et des Comités particuliers de Négociation.

Au niveau d'un logiciel (Hard RH et Soft RH) de gestion des ressources humaines, les deux administrations se sont inscrites dans le projet We Pulse et, comme ce qui se fait pour le domaine des finances, pourront lors du déploiement partager leurs connaissances et expériences. Le travail d'analyse à mener dans ce cadre amènera

des pistes d'harmonisation au niveau de la gestion des ressources humaines au sens large.

6. Maison de l'Emploi

La Maison de l'Emploi de Uccle rassemble les opérateurs d'insertion professionnelle (ISP) actifs sur le territoire communal. Il s'agit en l'occurrence de l'antenne Actiris, de l'Agence locale pour l'Emploi d'Uccle (ALE), du service Promojob (CPAS) et du service Emploi de la Commune.

La Maison de l'Emploi, sans disposer d'un site physique, offre de manière intégrée et complémentaire des services aux chercheurs d'emplois ainsi qu'aux employeurs et développe des projets au niveau local ainsi qu'en partenariat avec d'autres communes de la Région bruxelloise, dont les communes voisines de Forest et Saint-Gilles.

Depuis plusieurs années, une collaboration étroite est organisée avec la Commune et les autres partenaires de la Maison de l'Emploi, dans le but de pouvoir mutualiser les connaissances et l'expérience dans le domaine ISP, de manière à dégager des solutions qui seraient communes au niveau local et de pouvoir créer des synergies, des collaborations, qui ont du sens au bénéfice des chercheurs d'emploi.

7. Réinsertion et gestion des travailleurs « article 60 § 7 »

Le Centre mène une politique active en matière d'insertion socioprofessionnelle de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ou de l'aide sociale financière équivalente à ce revenu par le biais de la mise à l'emploi dans le cadre de l'article 60, § 7, de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale. Le Centre demeure ainsi l'employeur de plusieurs agents affectés directement à l'administration communale d'Uccle et dans les ASBL communales.

Dans ce cadre, le Centre a une tradition de travailler régulièrement en collaboration avec les services communaux suivants :

- Service de la Propreté publique ;
- Service des Sports ;
- Service de Stationnement – Parking ;
- Agence Locale pour l'Emploi ;
- Service des Seniors ;
- Service de la Jeunesse.

Le CPAS éprouve actuellement des difficultés à proposer des candidats souhaitant être intégrés dans ce dispositif et les services concernés vont se concerter pour essayer de remédier à cette situation. Cette synergie est d'autant plus importante que la commune a comme politique d'engager de façon durable les candidats « article 60 » qui ont démontré leurs qualités/compétences professionnelles, lors de ce contrat d'insertion.

8. Coordination sociale/Coordination Locale de Cohésion CPAS et Commune vers un renforcement de la transversalité.

La Coordination sociale du CPAS d'Uccle rassemble les associations et services publics ucclois qui participent à la lutte contre toutes les formes d'exclusion et à la promotion d'une citoyenneté active et responsable. Elle est liée à l'article 62 de la loi organique des CPAS et est financée par la COCOM.

En tant que partenaires de proximité, les Services Communaux tels que l'Action et Cohésion Sociales, la Médiation scolaire, le Logement, l'AIUS, Egalité des chances, l'Enseignement, la Culture, et bien d'autres participent à ces réunions, partagent leur expérience et difficultés dans des domaines aussi divers que le logement, l'enfance, la scolarité, les familles, l'emploi, la pauvreté au sens large, le handicap, la culture... qui les concernent, de près ou de loin.

Au niveau de la Commune, la Concertation locale de cohésion sociale, est liée au décret de cohésion sociale de la COCOF qui réunit d'abord les acteurs qui travaillent autour des priorités 1 (soutien et l'accompagnement à la scolarité), 2 (apprentissage et l'appropriation de la langue française en tant que citoyen actif), 3 (citoyenneté interculturelle) et 4 (vivre ensemble). Ces actions sont subventionnées par la COCOF et soumises à des réglementations répondant au prescrit du décret COCOF relatif à la cohésion sociale du 30 novembre 2018.

La coordination locale de cohésion sociale et la coordination sociale du CPAS sont liées par des missions et objectifs communs qui ont conduit à la mise en place du projet LILAS (laboratoire d'initiatives locales, associatives et sociales). Les actions menées conjointement par les deux coordinations visent à resserrer les liens sociaux entre les travailleurs des organisations locales ainsi que leur visibilité notamment par l'organisation conjointe d'évènements.

Suite au départ de la coordinatrice sociale du CPAS en 2024 et son remplacement, la collaboration entre les responsables de chacune de 2 coordinations s'est poursuivie dans un premier temps par l'organisation d'un évènement commun en août 2024, « Le village associatif », qui s'est tenu sur la place Danco et a réuni plusieurs associations et services communaux ucclois à caractère social pour informer les citoyens de leurs missions et offres respectives.

Depuis septembre 2024, le contact s'est malheureusement interrompu en l'absence d'interlocuteur de la coordination sociale du CPAS. La collaboration reste effective et au moins un évènement est envisagé pour l'année 2025.

9. Programme d'Actions Climat

Face à l'enjeu climatique auquel nous sommes confrontés, tous les niveaux de pouvoir ont aujourd'hui le devoir de faire preuve d'exemplarité en instaurant des politiques de transition climatique ambitieuses et concrètes. Ainsi, le Programme d'Action Climat (PAC) constitue par excellence un exemple de synergie Commune/CPAS au niveau local.

La Commune et le CPAS collaborent par conséquent pour proposer certaines actions communes ou complémentaires pour réduire les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire d'Uccle et adapter celui-ci aux conséquences des changements climatiques dans un esprit de justice sociale. Le programme d'action climat du CPAS comprend 26 actions réparties au sein de 8 objectifs thématiques tels que la conscientisation, les économies d'énergies de ses

bâtiments, les déplacements du personnel, les marchés publics, l'alimentation durable etc.

Afin de réaliser des économies d'échelles, la Commune et le CPAS continueront de renforcer leurs collaborations et de développer autant que possible des synergies dans la mise en œuvre d'actions notamment sur des thématiques ou actions communes ou complémentaires. Celles-ci incluent le renforcement des clauses durables dans les marchés publics, le Plan de déplacement d'entreprise avec pour but de décarboner les déplacements du personnel, la durabilité des cantines des homes.

Ces synergies trouvent par ailleurs autant leur sens dans des actions de préparation (formation d'agents aux enjeux climatiques et environnementaux, mise à disposition d'outils, échanges de bonnes pratiques...), d'adhésion et de levier pour le changement (sensibilisation interne ou vers le public), et de concrétisation d'actions sur le terrain ou dans les bâtiments (consommation énergétique, développement de l'agriculture urbaine, adaptation aux conséquences des changements climatiques).

10. Santé

Le Cabinet médical est associé, avec la commune, à la plateforme santé. Le plan social santé intégré (PSSI) est un outil visant la réorganisation de la première ligne d'accompagnement et de soins selon une approche par territoires, bassins de vie. Un décret et une ordonnance conjoints de la COCOF et la COCOM relatifs à l'organisation de l'ambulatoire et de la 1ère ligne social santé dans la région de Bxl-Capitale sont parus au moniteur belge le 15/02/2024. Ils reprennent les missions des acteurs de l'ambulatoire et de la 1ère ligne social santé et définissent ce qu'est un quartier social santé, un bassin d'aide et de soins, un appui à la 1ère ligne de l'aide et des soins et une structure d'appui à l'ambulatoire.

La programmation de l'offre d'aide et de soins des acteurs de l'ambulatoire sera organisée en fonction des crédits disponibles et des délimitations territoriales.

Actuellement, 9 contrats locaux social santé (CLSS) existent sur 5 communes (Uccle n'est pas encore concerné et ne le sera pas tout de suite) choisis sur

base de 4 indicateurs de besoin. Uccle est dans l'attente de la désignation d'un référent quartier pour les communes non couvertes par le CLSS.

11. Crèche / accueillantes d'enfants

La crèche Asselbergs collabore toujours avec la bibliothèque néerlandophone d'Uccle.

Le CPAS communique régulièrement les thèmes choisis afin de pouvoir réserver et emprunter des livres concernant ces thèmes.

Pour certaines occasions, le CPAS a mis des livres à disposition des parents, et passe également avec un groupe d'enfants sur place. Le projet « boekstart » est une collaboration digne d'intérêt : la bibliothèque prévoit deux paquets contenant des livres pour enfant âgés respectivement de 6 mois et 15 mois et les collaborateurs de la bibliothèque passent à la crèche afin de rencontrer les parents et de leur remettre les paquets.

Chaque année, le CPAS participe à la vente des livres organisée à la bibliothèque. On envisagera de ré-initier des moments de lecture par les collaborateurs de la crèche, éventuellement dans le cadre du « voorleesweek »

12. Homes

Les maisons de repos du CPAS d'Uccle poursuivent les opérations de fusion. La mise en exploitation du nouveau bâtiment implique une diminution d'un tiers du nombre d'habitants au Home Brugmann par transfert vers le Domaine du Neckersgat, les mouvements de personnel suivent celle-ci. Depuis plusieurs mois, le volume de l'emploi a été adapté à la capacité actuelle qui correspond globalement à la capacité future du Domaine du Neckersgat. Restent des adaptations de poste ou des changements de fonction à organiser. Les équipements de la nouvelle cuisine du Domaine du Neckersgat permettent désormais d'assurer la production de plusieurs centaines de repas par jour. Diverses pistes seront analysées pour en assurer la meilleure exploitation possible. Une concertation entre la Commune et le CPAS sera poursuivie pour analyser les effets du regroupement des deux maisons de repos, en termes d'emploi ainsi que sur les impacts financiers et trouver les solutions les plus intéressantes tant pour les agents que pour les institutions, ainsi que la vision des services actuels et futurs rendus aux résidents et résidentes. La commune peut, en soutien au C.P.A.S., participer aux différentes analyses de coûts.

13. Cité Asselbergs

L'excellente collaboration de la Cité Asselbergs avec l'ASBL communale « Le Parascolaire d'Uccle » et le Service Jeunesse de la Commune est indiscutablement à inscrire dans la durée.

Cette collaboration avec le service parascolaire est essentielle pour offrir aux jeunes de la Cité de l'Enfance des activités enrichissantes favorisant leur épanouissement. En leur réservant des places, nous garantissons leur accès à des loisirs éducatifs adaptés, renforçant ainsi leur bien-être et leur socialisation.

Le CPAS prend en charge les frais a posteriori, facilitant l'inclusion de ces jeunes sans contrainte financière immédiate et une communication fluide et une bonne synergie entre nos services permettent un suivi optimal. Cette coopération renforce le travail éducatif en apportant un cadre structurant et stimulant aux jeunes.

Les enfants de la Cité de l'Enfance bénéficient également d'une collaboration étroite avec le service prévention, notamment en ce qui concerne le programme de tutorat-remédiation. Cette coopération permet de mettre en place des actions concrètes pour accompagner les jeunes dans leur parcours scolaire. Parmi ces actions, on retrouve des séances de remédiation scolaire durant les congés scolaires, visant à soutenir les élèves rencontrant des difficultés dans certaines matières.

14. Contrôle interne

La commune a recruté un coordinateur de contrôle interne et les deux administrations pourront partager leurs connaissances et pratiques dans l'optique d'une recherche de complémentarité.

Le système de contrôle interne de l'administration communale est orienté vers les trois sujets suivants : (1) Production et mise jour trimestrielle par chaque membre du CODIR d'un tableau de bord des risques et incidents majeurs, (2) Mise en œuvre d'un processus de remontée systématique des incidents majeurs par chaque direction et (3) l'établissement par chaque d'une fiche enjeux reprenant les plans d'actions majeurs pour l'établissement du Plan Triennal 25-27 de l'administration communale.

En fonction de ses besoins, le C.P.A.S. pourra s'inspirer de ce travail de méthodologie élaboré au niveau communal.

15. **Logement**

Une convention de collaboration entre le CPAS et l'AIJU a été approuvée, qui prévoit une permanence d'une assistante sociale déléguée par l'AIJU deux fois par mois dans les locaux du CPAS afin que les demandeurs puissent introduire un pré-dossier de candidature et d'avoir un suivi de leurs demandes. Cette collaboration a du succès et sera prolongée.

La commune mène également une réflexion sur la gestion des logements sociaux communaux sera progressivement transférée à l'AIJU. Par ailleurs, pour plus de facilité et de clarté, l'inscription sur les liste d'attente fera l'objet d'une centralisation.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ DE CONCERTATION TENUE LE
19 MARS 2025 À 16 HEURES 30 À L'ADMINISTRATION COMMUNALE
D'UCCLE, CONFORMÉMENT AUX ARTICLES 26 ET 26BIS DE LA LOI DU 8
JUILLET 1976, ORGANIQUE DES C.P.A.S., MODIFIÉE PAR LA LOI DU 5 AOÛT
1992 ET PAR L'ARRÊTÉ ROYAL DU 21 JANVIER 1993**

Présents : Délégation de la Commune d'Uccle :
Mme Valentine DELWART, *Échevine des Finances*
Mme Odile MARGAUX, *Échevine de la Culture*
Mme Maëlle DE BROUWER, *Échevine de Tutelle sur le CPAS, préside la séance*
M. Thierry BRUIER-DESMETH, *Secrétaire communal adjoint*
M. Jean-François VANCAMPENHOUDT, *Conseiller adjoint*
M. Bernard DE VOS, *Receveur communal*
Mme Laurence VAINSEL, *Secrétaire communale*

Délégation du CPAS d'Uccle :
M. Michel COHEN, *Président du CPAS, préside la séance*
M. Emmanuel DE BOCK, *membre*
M. Geoffrey LIVEMONT, *membre*

Secrétaires du Comité :
M. Marc VANDENBERGHEN, *Secrétaire général du CPAS*
M. Thierry BRUIER-DESMETH, *Secrétaire communal adjoint*
Mme Laurence VAINSEL, *Secrétaire communale*

Absents : M. Boris DILLIÈS, *Bourgmestre, Président de droit*
Mme Sarah UNGER, *membre*

Séance entamée à 16h41

OBJETS MIS À L'ORDRE DU JOUR À LA DEMANDE DE LA COMMUNE :

1. Rapport relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du centre public d'action sociale et de la commune – Annexe au Budget

Avia du Comité : Cf. document en annexe qui, après être discuté, fait l'objet d'un avis favorable unanime.

2. Budget 2025 et plan triennal CPAS 2025-2027

Fixation de l'intervention communale, à savoir notamment le montant de la contribution dans le déficit du CPAS en dehors de la rétroverse de la contribution régionale dans l'augmentation barémique du Centre.

Décision : La délégation de la commune annonce le montant de la dotation communale : 23 309 087,76 € en 2025, 24 474 542,15 € en 2026 et 25 698 269,26 € en 2027.

OBJETS MIS À L'ORDRE DU JOUR À LA DEMANDE DU CPAS :

3. Modification du ROI du comité de concertation pour intégrer la possibilité + certaines modalités de vidéoconférence

Proposition de modifier comme suit les articles 453 et 7 du règlement :

Art. 453 : Le procès-verbal, rédigé séance tenante en double exemplaire, est signé par les membres présents. **Lorsque la réunion se tient en vidéoconférence, le secrétaire général du CPAS en donne lecture intégrale aux membres présents, et le transmet à la commune pour recueillir la signature des membres de la délégation communale qui ont participé à la réunion.**

Art. 7 : Les réunions du comité de concertation se tiennent au siège de l'administration communale, au siège du centre public d'action sociale, **ou en vidéoconférence** suivant la convocation du président du conseil de l'action sociale. **La vidéoconférence s'entend comme toute technique de télécommunication qui permet aux membres participants de s'entendre simultanément et de délibérer simultanément ensemble. Lorsque la réunion se tient en vidéoconférence, il en est fait mention dans la convocation et dans le procès-verbal.**

Avis du Comité : Avis favorable sur la proposition, à joindre lors de l'envoi du procès-verbal.

4. Fin du contrat-cadre du SPF Pensions pour l'assurance-hospitalisation 2022-2025

Proposition de passation d'un marché conjoint CPAS – Commune pour les années 2026 et suivantes.

Avis du Comité : Avis favorable sur la passation d'un marché conjoint.

Fin de la séance : 17h32

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE :

PAR LE COMITÉ :

La délégation de la Commune : (e) Mme Valentine DELWART, *Échevaine des Finances*
(e) Mme Odile MARGAUX, *Échevaine de la Culture*
(e) Mme Maëlle DE BROUWER, *Échevaine de Tutelle CPAS*
(e) Mme Laurence VAINSEL, *Secrétaire communale*

La délégation du CPAS : (e) M. Michel COHEN, *Président du CPAS*
(e) M. Emmanuel DE BOCK, *Membre*
(e) M. Geoffrey LIVEMONT, *Membre*

Le Secrétaire du Comité : (e) M. Marc VANDENBERGHEN, *Secrétaire général du CPAS*

POUR EXTRAIT CONFORME :

PAR LE COMITÉ :

Le Secrétaire général du CPAS, Secrétaire du comité,

M. VANDENBERGHEN

A6. CARACTERISTIQUES GÉNÉRALES

		Code Fed.	2022	2023	2024
Population au 31 décembre	hab.	01	86.382	86.700	86.770

Territoire		Code Fed.	2022	2023	2024
Superficie totale	ha.	03	2.290	2.290	2.290
Revenu cadastral	€	05	88.419.605	88.879.877	89.520.213
Voirie régionale	Km.	06	26,4	26,4	26,4
Voirie de la commune	Km.	09	150,3	150,45	150,45

Ecoles communales (nombre d'élèves inscrits au 1er octobre)		Code Fed.	2022	2023	2024
Enseignement maternelle et primaire		11	3.873	3.980	3967
Enseignement moyen et normal		12	-	-	-
Enseignement professionnel et promotion sociale		13	768	873	1400
Enseignement artistique		14	1.850	1.801	1916

Personnel communal		Code Fed.	2022	2023	2024
Cadre définitif		15	646,5	649,06	649,06
Effectif		16	291	290	273
Cadre temporaire (Contractuels + ACS)		17			
Effectif		18	849	875	905

Taxes 2025

Taux du précompte immobilier en centimes additionnels		21		2.940
Valeur d'un centime additionnel	€	22		24.274,52
Taux de la taxe additionnelle à l'impôt sur personnes physiques	%	23		5,7
physiques	€	24		6.132.077

A7. PROGRAMME EXTRAORDINAIRE

	ESTIMATION	SUBSIDES	A CHARGE
AFFAIRES CULTURELLES ET RECREATIVES	711.300,00	16.000,00	695.300,00
AFFAIRES EDUCATIVES	496.000,00	0,00	496.000,00
AFFAIRES GENERALES	1.530.189,50	105.000,00	1.425.189,50
AFFAIRES SOCIALES ET ECONOMIQUES	32.000,00	28.000,00	4.000,00
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET POLITIQUE FONCIERE	9.388.168,98	394.596,78	8.993.572,20
ESPACE PUBLIC	16.740.000,00	1.150.000,00	15.590.000,00
ETAT CIVIL	220.000,00	0,00	220.000,00
FACILITY MANAGEMENT	16.540.000,00	0,00	16.540.000,00
TOTAUX	45.657.658,48	1.693.596,78	43.964.061,70
VENTES			
A CHARGE APRES VENTES			43.964.061,70

Article	code projet	Libellé	Montant	Subside	A charge	Mode de fin
AFFAIRES CULTURELLES ET RECREATIVES						
CULTURE						
762/744-98/ - /70	20250123	CULT - Achat d'une rogneuse, d'une plastifieuse, d'une box pour le retour son	2.000,00		2.000,00	FR
76201/522-52/ - /70	20250017	Subsides d'investissements aux ASBL (CCU)	110.000,00		110.000,00	FR
76701/741-51/ -FR/70	20250001	BIB - Achat de mobilier pour la bibliothèque centre - jeunesse (comptoir d'accueil, bibliothèques...)	41.500,00	16.000,00	25.500,00	FR/SUBS
76701/741-51/ -NL/70	20250016	BIB NL - Achat de mobilier	4.000,00		4.000,00	FR
76701/742-53/ -FR/70	20250002	BIB - Achat de matériel informatique (postes de consultations pour le catalogue,...)	2.000,00		2.000,00	FR
76701/742-53/ -NL/70	20250015	BIB NL - Achat de matériel informatique	1.800,00		1.800,00	FR
76701/747-60/ - /70	20250090	BIB - Accompagnement pour l'étude de l'aménagement intérieur des bibliothèques	10.000,00		10.000,00	FR
76702/744-98/ - /70	20250003	BIB - Matériel son/vidéo, machine pour réparation livres et média, matériel EPN et	4.000,00		4.000,00	FR
76704/742-53/ -FR/70	20250004	BIB - Achat pour l'EPN (remplacement matériel vieillissant pc, écrans,...)	6.000,00		6.000,00	FR
770/741-52/ - /70	20250018	Signalétique des oeuvres d'art	20.000,00		20.000,00	FR
770/749-51/ - /70	20250014	Achats d'oeuvres d'art	8.000,00		8.000,00	FR
773/522-52/ - /70	20250017	Subsides d'investissements aux ASBL (Ferme Rose, Van Buuren - 100 ans Art Déco)	40.000,00		40.000,00	FR
SENIORS						
834/744-98/ - /71	20250021	SENIORS - Achat d'électroménagers	2.000,00		2.000,00	FR
SPORTS						
764/522-52/ - /12	20250311	SPORTS - Subside d'investissement pour le Royal Pétanque Uccle Centre	100.000,00		100.000,00	FR
764/721-60/ - /12	20250316	SPORTS - Construction d'un Skate Parc	300.000,00		300.000,00	EMP 15
764/725-60/ - /12	20250058	SPORTS - Aménagement d'un Mini-Pich de Foot allée Jean de la Fontaine	50.000,00		50.000,00	EMP 15
764/744-98/ - /12	20250059	SPORTS - Achats de matériel pour les salles de sport	10.000,00		10.000,00	EMP 5
AFFAIRES EDUCATIVES						
EDUCATION						
706/741-51/ - /40	20250125	ENS PMS - Achat de mobilier	500,00		500,00	FR
706/742-53/ - /40	20250126	ENS PMS - Achat d'ordinateurs, tablettes,...remplacement PC Windows 11	5.000,00		5.000,00	FR
706/744-98/ - /40	20250127	ENS PMS - Achat de jeux et matériel didactique	1.500,00		1.500,00	FR
721/741-51/ - /40	20250128	ENS MAT - Achat de mobilier pour les classes, matériel pour garderie et gros	39.000,00		39.000,00	FR
721/742-53/ - /40	20250129	ENS MAT - Achat ordinateurs, tablettes, projecteurs, tableaux blancs interactifs,	19.000,00		19.000,00	FR
721/744-98/ - /40	20250130	ENS MAT - Achat de matériel pédagogique, jeux didactiques, matériel éducation physique et psychomot	29.000,00		29.000,00	FR
722/741-51/ - /40	20250131	ENS PRI - Mobilier pour les classes, la garderie, gros matériel sportif, aménagement cours de récré	87.000,00		87.000,00	EMP 5
722/742-53/ - /40	20250132	ENS PRI - Achat ordinateurs, tablettes, projecteurs, tableaux blancs interactifs,	86.000,00		86.000,00	EMP 5
722/744-51/ - /40	20250133	ENS PRI - Equipement des cuisines scolaires (lave-vaisselle, gazinières, armoires	27.000,00		27.000,00	EMP 5
722/744-98/ - /40	20250134	ENS PRI - Achat de matériel pédagogique, jeux didactiques, matériel éduc. phy. et outils régisseur	54.000,00		54.000,00	EMP 5
734/741-51/ - /40	20250135	ENS ART - Achat de mobilier pour la Nederlandse Academie	1.000,00		1.000,00	FR
734/742-53/ - /40	20250136	ENS ART - Achat ordinateurs, tablettes, tableaux blancs interactifs, windows 11	7.000,00		7.000,00	FR
734/744-98/ - /40	20250137	ENS ART - Achat de matériel pédagogique, didactique, instruments de musique, matériel audio,...	25.000,00		25.000,00	FR
735/741-51/ - /40	20250138	ENS TECH - CPSU équipement en mobilier	3.000,00		3.000,00	FR
735/742-53/ - /40	20250140	ENS TECH - CPSU Achat ordinateurs, tablettes, tableaux blancs interactifs, Windows	10.500,00		10.500,00	FR
735/744-98/ - /40	20250139	ENS TECH - CPSU Achat de matériel pédagogique, jeux didactiques, matériel éduc phys et psychomot	3.000,00		3.000,00	FR
75101/741-51/ - /40	20250142	MERLO - Achat de mobilier pour le nouveau bâtiment	5.000,00		5.000,00	FR
75101/742-53/ - /40	20250141	MERLO - Achat ordinateurs, tablettes, tableaux blancs interactifs, Windows 11	20.000,00		20.000,00	FR
75101/744-98/ - /40	20250143	MERLO - Achat de matériel didactique et matériel de soutien Type 2	12.000,00		12.000,00	FR
75102/741-51/ - /40	20250144	ICPP - Achat de mobilier	12.000,00		12.000,00	EMP 5
75102/742-53/ - /40	20250145	ICPP - Achat ordinateurs, tablettes, projecteurs, tableaux blancs interactifs, Windows	17.000,00		17.000,00	EMP 5
75102/744-51/ - /40	20250146	ICPP - Achat de gros matériel (machines à coudre et accessoires, taille haie, souffleuse, tondeuse)	22.000,00		22.000,00	EMP 5
75102/744-98/ - /40	20250147	ICPP - Achat de matériel pédagogique, jeux didactiques, petit électro, matériel de	8.000,00		8.000,00	EMP 5
76102/744-98/ - /40	20250148	PLAINES DE JEUX - Achat de matériel sportif et ludique	2.500,00		2.500,00	FR
AFFAIRES GENERALES						
ARCHIVES						
104/744-98/ - /14	20250019	ARCHIVES - Atelier de numérisation et de reproduction photo du patrimoine	3.000,00		3.000,00	FR
104/744-98/ - /14	20250020	ARCHIVES - Stockage sécurisé et manipulation du patrimoine	2.000,00		2.000,00	FR
CENTRALE DES MARCHES						
136/741-51/ - /58	20250066	CDM - Achat de mobilier pour le nouveau garage	60.000,00		60.000,00	EMP 10
136/744-51/ - /58	20250067	CDM - Achat d'un conteneur 25M³ pour le sel d'épandage	10.000,00		10.000,00	EMP 10
136/744-51/ - /58	20250068	CDM - Achat d'un plateau de dépannage pour les véhicules	22.000,00		22.000,00	EMP 10
136/744-98/ - /58	20250069	CDM - Achat de machines et matériel d'exploitation pour le nouveau garage	10.000,00		10.000,00	EMP 5
136/744-98/ - /58	20250070	CDM - Achat d'un nouveau compresseur	8.000,00		8.000,00	EMP 5
137/741-51/ - /58	20250071	CDM - Achat de mobilier pour le CAU, COS et sites distants	60.000,00		60.000,00	EMP 5
137/743-52/ - /58	20250120	CDM - Remplacement d'anciens véhicules par camionnettes électriques + fourgon électriciens/plombiers	195.000,00		195.000,00	EMP 5
137/744-51/ - /58	20250072	CDM - Achat de fontaines à eau	9.000,00		9.000,00	EMP 5
137/744-98/ - /58	20250073	CDM - Achat de matériel pour le BCM et d'équipements pour le CAU et le COS	30.000,00		30.000,00	EMP 5
421/741-52/ - /58	20250074	CDM - Achat de bollards, de barrières parisiennes, d'arceaux pour vélo, de bacs en	90.000,00		90.000,00	EMP 5
421/744-98/ - /58	20250075	CDM - Achat de matériel pour la voirie (démolisseurs, meuleuse, découpeuses, disques, batteries,...)	14.000,00		14.000,00	EMP 5
721/744-51/ - /58	20250076	CDM - Achat de fontaines à eau pour l'enseignement	14.000,00		14.000,00	FR
722/744-51/ - /58	20250076	CDM - Achat de fontaines à eau pour l'enseignement	29.000,00		29.000,00	EMP 5
75101/744-51/ - /58	20250076	CDM - Achat de fontaines à eau pour l'enseignement	2.000,00		2.000,00	FR
75102/744-51/ - /58	20250076	CDM - Achat de fontaines à eau pour l'enseignement	3.000,00		3.000,00	EMP 5
76301/744-98/ - /58	20250077	CDM - Achat de matériel pour les manifestations (tonnelles, tables, chaises)	10.000,00		10.000,00	FR
76302/741-51/ - /58	20250078	CDM - Achat de mobilier pour la salle 1180	15.000,00		15.000,00	FR
764/744-51/ - /58	20250079	CDM - Achat de fontaines à eau pour les salles de sport	7.500,00		7.500,00	EMP 5
766/743-52/ - /58	20250088	CDM - Achat d'un véhicule électrique pour le service vert	70.000,00		70.000,00	EMP 5
766/744-51/ - /58	20250089	CDM - Achat de machines pour le service vert (Désherbeuse, broyeuse, tondeuse, tracteur tondeuse)	170.000,00		170.000,00	EMP 5
766/744-51/ - /58	20250122	CDM - Achat de fontaines à eau pour le service vert	1.500,00		1.500,00	EMP 5
766/744-98/ - /58	20250104	CDM - Petit matériel pour le service vert (Perceuse, visseuse, meuleuse,	55.000,00		55.000,00	EMP 5
76701/744-51/ - /58	20250105	CDM - Achat de fontaines pour les bibliothèques	1.500,00		1.500,00	FR
832/741-51/ - /58	20250106	CDM - Achat d'armoires pour les maisons de quartier	2.500,00		2.500,00	FR
84401/741-51/ - /58	20250107	CDM - Achats de mobilier pour les crèches (canapé, chaises, couchettes, armoires,	19.200,00		19.200,00	EMP 5
84401/744-51/ - /58	20250108	CDM - Achats de machines pour les crèches (machine à laver, sèche linge, hotte,	60.000,00		60.000,00	EMP 5
84401/744-51/ - /58	20250109	CDM - Achat de fontaines à eau pour les crèches	4.500,00		4.500,00	EMP 5
84401/744-98/ - /58	20250110	CDM - Achat de matériel pour les crèches (aspirateur, matériel de cuisine, jeux divers, enceintes...)	45.500,00		45.500,00	EMP 5
875/741-52/ - /58	20250111	CDM - Achat de corbeilles avec cendrier	60.000,00	45.000,00	15.000,00	EMP 5/SUBS
875/743-53/ - /58	20250112	CDM - Achat d'une balayeuse petite capacité (remplacement 831)	200.000,00		200.000,00	EMP 5
875/744-98/ - /58	20250114	CDM - Achat de 4 pick-up de balayage électrique	50.000,00	50.000,00	0,00	SUBS
875/744-98/ - /58	20250115	CDM - Achat de machines pour la propreté (compresseur, visseuse, souffleuse, taille	20.000,00	10.000,00	10.000,00	EMP 5/SUBS
878/744-51/ - /58	20250116	CDM - Achat d'une tondeuse pour les cimetières	7.500,00		7.500,00	FR
878/744-51/ - /58	20250117	CDM - Achat de fontaines à eau pour les cimetières	3.000,00		3.000,00	FR
MANIFESTATIONS PUBLIQUES						
775/744-98/ - /91	20250009	MANIFESTATIONS - Achat de matériel pour la Maison des Arts	2.000,00		2.000,00	FR

Article	code projet	Libellé	Montant	Subside	A charge	Mode de fin
PARTICIPATION CITOYEN						
000/724-60/ - /17	20250060	P. CITOYENNE - Budget Participatif	150.489,50		150.489,50	FR
104/741-51/ - /17	20250061	P. CITOYENNE - Achat de mobilier	14.000,00		14.000,00	FR
AFFAIRES SOCIALES ET ECONOMIQUES						
ACTION SOCIALE						
763/744-98/ -MQ/92	20250041	AS - Achat de matériel pour les maisons de quartier	4.000,00		4.000,00	FR
PREVENTION						
300/522-51/ - /97	20250013	PREVENTION - Primes cadenas et sécurisation des habitations	28.000,00	28.000,00	0,00	SUBS
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET POLITIQUE FONCIERE						
ENVIRONNEMENT						
137/724-60/ - /93	20250045	ENV- U-Birds	70.000,00		70.000,00	EMP 15
137/747-60/ - /93	20250046	ENV- Analyse des sols pour les projets BCA (ICPP, la Cime, Stroobant) et cours	35.000,00		35.000,00	EMP 5
878/732-60/ - /93	20250048	ENV- Cimetièrre du Dieweg, pose d'une conduite d'évacuation des eaux de	120.000,00		120.000,00	EMP 15
879/522-51/ - /93	20250065	ENV- Primes aux ménages (citernes, panneaux solaires, mare...) et calquées sur	62.000,00		62.000,00	FR
879/721-60/ - /93	20250049	ENV- Etang de pêche - phase 2	720.000,00		720.000,00	EMP 15
879/721-60/ - /93	20250050	ENV- Aménagement des potagers pour particuliers	50.000,00		50.000,00	EMP 15
879/721-60/ - /93	20250051	ENV- Aménagement des composts de quartiers	10.000,00		10.000,00	EMP 15
879/732-60/ - /93	20250052	ENV- Ukkelbeek dans le parc du Wolvendael	600.000,00		600.000,00	EMP 20
879/732-60/ - /93	20250053	ENV- Résilience rue Steenveld /avenue de Beersel / Molensteen	900.000,00		900.000,00	EMP 20
879/732-60/ - /93	20250054	ENV- Résilience entre Hirsch et Gelelytsbeek	600.000,00		600.000,00	EMP 20
879/732-60/ - /93	20250055	ENV- PAC - Aménagement de 5 îlots de fraîcheur urbains	750.000,00		750.000,00	EMP 20
879/732-60/ - /93	20250056	ENV- Vallon Gaesbeek	150.000,00		150.000,00	EMP 20
879/732-60/ - /93	20250057	ENV- Lutte contre les inondations Groeselenberg/Statuaires	600.000,00		600.000,00	EMP 20
879/732-60/ - /93	20250314	ENV- Connection Fond-Roy - Kauwberg	2.655.000,00		2.655.000,00	EMP 20
879/747-60/ - /93	20250062	ENV- Accompagnement 'Projet agriculture professionnelle '	5.000,00		5.000,00	EMP 5
879/747-60/ - /93	20250063	ENV- Marchés stocks annuels (évaluation des incidences et aménagements	100.000,00		100.000,00	EMP 5
879/747-60/ - /93	20250064	ENV- Géomètre pour les projets du service	32.000,00		32.000,00	EMP 5
PROPRIETES COMMUNALES						
421/711-60/ - /87	20250096	P. COM - Achat d'une parcelle pour la voirie - (St Job-Gelytsbeek)	138.000,00		138.000,00	EMP 20
722/711-60/ - /87	20250097	P. COM - Achat d'une bande de terrain pour l'école de Calevoet	20.000,00		20.000,00	FR
766/711-60/ - /87	20250098	P. COM - Achat d'emprises rue Steenveld pour la création d'un couloir de fraîcheur	117.000,00		117.000,00	EMP 20
766/711-60/ - /87	20250103	P. COM - Achat de parcelles chaussée de St Job (report 24)	33.600,00		33.600,00	EMP 20
76701/724-60/ -FR/87	20250100	P. COM - Travaux de la bibliothèque le Phare (fonds de réserve pour la copropriété)	11.112,96		11.112,96	FR
922/723-60/ - /87	20250099	P. COM - Doyenné 63 (Rénovation de l'appartement existant + construction d'un 3chambres au 2 ^e étage)	757.625,00		757.625,00	EMP 20
922/741-52/ - /87	20250101	P. COM - Cage à vélo extérieure et terrassement pour les locataires du 22, Fort Jaco	8.500,00		8.500,00	FR
773/663-51/ - /87	20250313	P. COM - Pavillon Louis XV		30.265,76	-30.265,76	SUBS
RENOVATION URBAINE						
930/723-60/ - /89	20250010	R. URBAINE - Droit de gestion publique	264.000,00		264.000,00	EMP 20
930/747-60/ - /89	20250012	R. URBAINE - Politique de la ville - Merlo	125.000,00		125.000,00	EMP 5
930/747-60/ - /89	20250312	R. URBAINE - Etudes diverses	30.000,00		30.000,00	EMP 5
URBANISME						
930/747-60/ - /86	20250093	URBA - Modification PPAS 48bis et ter	60.000,00		60.000,00	EMP 5
930/955-52/ - /86	20250094	URBA - Charges d'Urbanisme - prélèvement pour le fonds de subsides	350.256,37	350.256,37	0,00	SUBS
930/955-52/ - /86	20250095	URBA - Modification PPAS 15 - 3 ^e et 4 ^e tranches de subsides	14.074,65	14.074,65	0,00	SUBS
ESPACE PUBLIC						
MOBILITE						
410/522-51/ - /95	20250309	MOB - Prime à l'achat d'un vélo électrique	100.000,00		100.000,00	FR
410/747-60/ - /95	20250308	MOB - Etudes sur la problématique de la mobilité réalisées par un bureau extérieur (comptages, observ terrain, réunion habitants,...)	50.000,00		50.000,00	FR
421/741-51/ - /95	20250310	MOB - Achat de mobilier divers (boxes-vélos, arceaux, bancs...)	250.000,00	250.000,00	0,00	SUBS
PARKING						
424/744-51/ - /81	20250006	PARKING - Achat de matériel d'occasion TOPBOX	45.000,00		45.000,00	FR
PROPRETE PUBLIQUE						
875/744-98/ - /62	20250008	PROPRETE - Achats de rondins pour canisets et petites machines	20.000,00		20.000,00	EMP 5
SERVICE VERT						
421/734-60/ - /83	20250080	VERT - Suppression des robiniers sur les voiries	90.000,00		90.000,00	EMP 15
766/725-60/ - /83	20250083	VERT - Maintenance des clôtures	150.000,00		150.000,00	EMP 15
766/725-60/ - /83	20250084	VERT - Rénovation des espaces verts	150.000,00		150.000,00	EMP 15
766/725-60/ - /83	20250085	VERT - Doyenné	150.000,00		150.000,00	EMP 15
766/725-60/ - /83	20250086	VERT - PAC (Plan d'Action Climat)	300.000,00		300.000,00	EMP 15
766/725-60/ - /83	20250087	VERT - Rénovation des chemins du Wolvendael	1.500.000,00		1.500.000,00	EMP 15
766/741-51/ - /83	20250082	VERT - Achat de mobilier (bacs, tables de pic-nic, corbeilles de tri)	50.000,00		50.000,00	EMP 5
766/743-51/ - /83	20250081	VERT - Achat de 2 vélos avec remorque pour les jardiniers	20.000,00		20.000,00	EMP 5
TRANSPORTS						
136/745-52/ - /84	20250315	SENIORS - Achat d'électroménagers	20.000,00		20.000,00	EMP 5
136/745-53/ - /84	20250005	GARAGE - Réserve en cas de pannes mécaniques (moteurs, embrayages, ...)	40.000,00		40.000,00	EMP 10
VOIRIE						
421/731-60/ - /82	20250272	VOIRIE - Frais de raccordement des caméras de surveillance	10.000,00		10.000,00	EMP 15
421/731-60/ - /82	20250273	VOIRIE - Asphaltage	2.300.000,00		2.300.000,00	EMP 5
421/731-60/ - /82	20250274	VOIRIE - Réfection de sentiers vicinaux	150.000,00		150.000,00	EMP 15
421/731-60/ - /82	20250275	VOIRIE - Réfection de voiries en pavés	450.000,00		450.000,00	EMP 15
421/731-60/ - /82	20250279	VOIRIE - Décomptes années antérieures	50.000,00		50.000,00	EMP 15
421/731-60/ - /82	20250280	VOIRIE - Amélioration voirie	50.000,00		50.000,00	EMP 15
421/731-60/ - /82	20250281	VOIRIE - Aménagement carrefours sécurisation & verdurisation	300.000,00	150.000,00	150.000,00	EMP 15/SUBS
421/731-60/ - /82	20250282	VOIRIE - Réfection trottoirs	2.000.000,00		2.000.000,00	EMP 15
421/731-60/ - /82	20250283	VOIRIE - Sécurisation abords écoles	100.000,00		100.000,00	EMP 15
421/731-60/ - /82	20250284	VOIRIE - Aménagements pour cyclistes	100.000,00		100.000,00	EMP 15
421/731-60/ - /82	20250285	VOIRIE - Aménagement PMR & sécurisation traversées piétonnes existantes	200.000,00	150.000,00	50.000,00	EMP 15/SUBS
421/731-60/ - /82	20250286	VOIRIE - Désimperméabiliser les sols & agrandissement des carrés d'arbres dans	200.000,00		200.000,00	EMP 15
421/731-60/ - /82	20250287	VOIRIE - Réaménagement du chemin du Puits	300.000,00		300.000,00	EMP 15
421/731-60/ - /82	20250289	VOIRIE - Aménagement d'un tronçon de voirie chaussée de Saint-Job (connection Prince de Ligne)	400.000,00		400.000,00	EMP 15
421/731-60/ - /82	20250290	VOIRIE - Réaménagement Bosveldweg (tronçon en dolomie Mosciki - Langeveld)	700.000,00		700.000,00	EMP 15
421/731-60/ - /82	20250291	VOIRIE - Réaménagement Sénéchal	500.000,00		500.000,00	EMP 15
421/731-60/ - /82	20250292	VOIRIE - Réaménagement avenue Dolez	1.800.000,00		1.800.000,00	EMP 15
421/731-60/ - /82	20250293	VOIRIE - Réaménagement de l'avenue de la Gazelle	1.750.000,00	500.000,00	1.250.000,00	EMP 15/SUBS
421/731-60/ - /82	20250294	VOIRIE - Lutte contre les inondations	1.000.000,00		1.000.000,00	EMP 15
421/731-60/ - /82	20250295	VOIRIE - Réaménagement Roberts Jones (Cavell- Errera)	500.000,00	100.000,00	400.000,00	EMP 15/SUBS
421/735-60/ - /82	20250296	VOIRIE - Travaux de maintenance des fontaines	5.000,00		5.000,00	EMP 15
421/741-52/ - /82	20250297	VOIRIE - Remplacement et achat de caméras de surveillance	50.000,00		50.000,00	EMP 5
421/741-52/ - /82	20250298	VOIRIE - Achat de radars	170.000,00		170.000,00	EMP 5
421/747-60/ - /82	20250299	VOIRIE - Honoraires plans et aménagements	200.000,00		200.000,00	EMP 5
423/741-52/ - /82	20250300	VOIRIE - Signalisation lumineuse tricolore	25.000,00		25.000,00	EMP 5
423/741-52/ - /82	20250301	VOIRIE - Matériel de signalisation	60.000,00		60.000,00	EMP 5
423/741-52/ - /82	20250302	VOIRIE - Signalisation message variable - analyseur de trafic	15.000,00		15.000,00	EMP 5
520/732-60/ - /82	20250303	VOIRIE - Achat de matériel pour illuminations (remplacement des câbles)	30.000,00		30.000,00	FR
520/744-51/ - /82	20250304	VOIRIE - Achat de matériel pour illuminations	25.000,00		25.000,00	FR
773/725-60/ - /82	20250305	VOIRIE - Monuments - Equipement et maint. extra et investissements sur terrains en cours d'exécution	15.000,00		15.000,00	FR

A8. ÉVOLUTION DE LA DETTE PAR ORGANISME FINANCIER

FRBRTC

BOEKJAAR EXERCICES	KAPITAAL CAPITAL	INTEREST INTERETS	TOTAAL TOTAL	RESTEREND SALDO SRDU
2021	170.819,10 €	180.857,43 €	351.676,53 €	4.216.329,47 €
2022	202.646,85 €	210.816,47 €	413.463,32 €	4.378.122,62 €
2023	223.800,81 €	218.234,87 €	442.035,68 €	4.154.321,81 €
2024	234.990,85 €	207.241,53 €	442.232,38 €	3.919.330,96 €
2025	246.740,40 €	195.409,39 €	442.149,79 €	3.672.590,56 €
2026	259.077,40 €	182.991,58 €	442.068,98 €	3.413.513,16 €
2027	272.031,28 €	170.005,82 €	442.037,10 €	3.141.481,88 €
2028	285.632,84 €	156.310,80 €	441.943,64 €	2.855.849,04 €
2029	299.914,49 €	142.275,03 €	442.189,52 €	2.555.934,55 €

Exercice 2025 : ÉVOLUTION DE LA DETTE

1. Emprunts à charge de l'administration	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Solde restant dû au 1/1	20,650,535.59	18,990,518.14	17,300,651.54	15,595,981.60	13,859,261.49	12,163,057.44	10,859,048.22	9,532,768.73	8,183,804.74
Nouveaux emprunts de l'exercice	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Remboursements au cours de l'exercice	1,660,017.45	1,689,866.60	1,704,669.94	1,736,720.11	1,696,204.05	1,304,009.22	1,326,279.49	1,348,963.99	1,372,071.48
Solde restant dû au 31/12	18,990,518.14	17,300,651.54	15,595,981.60	13,859,261.49	12,163,057.44	10,859,048.22	9,532,768.73	8,183,804.74	6,811,733.26
Intérêts payés	2,144,008.93	321,544.19	299,970.59	267,648.47	244,648.72	206,561.53	183,544.25	160,698.08	137,425.81
Charge annuelle	3,804,026.38	2,011,410.79	2,004,640.53	2,004,368.58	1,940,852.77	1,510,570.75	1,509,823.74	1,509,662.07	1,509,497.29

2. Emprunts à charge de l'autorité subv.	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Solde restant dû au 1/1	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Nouveaux emprunts de l'exercice	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Remboursements au cours de l'exercice	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Solde restant dû au 31/12	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Intérêts payés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charge annuelle	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

3. Emprunts à charge de tiers	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Solde restant dû au 1/1	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Nouveaux emprunts de l'exercice	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Remboursements au cours de l'exercice	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Solde restant dû au 31/12	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Intérêts payés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charge annuelle	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

EVOLUTION DES DETTES EN EUR

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
1. PRETS A CHARGE DE L'ADMINISTRATION										
SOLDE RESTANT DU AU 01/01	30.686.382,01	30.686.382,01	28.308.283,71	26.062.317,65	23.778.306,56	21.719.135,34	20.090.961,86	18.598.557,12	17.085.467,00	15.551.178,89
NOUVEAUX CREDITS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CAPITAL A REMBOURSER PENDANT L'ANNEE	0,00	2.378.098,30	2.245.966,06	2.284.011,09	2.059.171,22	1.628.173,48	1.492.404,74	1.513.090,12	1.534.288,11	1.549.091,43
SOLDE RESTANT DU AU 31/12	30.686.382,01	28.308.283,71	26.062.317,65	23.778.306,56	21.719.135,34	20.090.961,86	18.598.557,12	17.085.467,00	15.551.178,89	14.002.087,46
INTERETS A REMBOURSER PENDANT L'ANNEE	0,00	359.296,75	335.458,42	302.582,04	270.088,81	243.828,27	222.897,68	202.590,74	182.398,80	161.790,58
CHARGE ANNUELLE	0,00	2.737.395,05	2.581.424,48	2.586.593,13	2.329.260,03	1.872.001,75	1.715.302,42	1.715.680,86	1.716.686,91	1.710.882,01
2. PRETS A CHARGE DE L'AUTORITE SUBVENTIONNANTE										
SOLDE RESTANT DU AU 01/01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NOUVEAUX CREDITS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CAPITAL A REMBOURSER PENDANT L'ANNEE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE RESTANT DU AU 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INTERETS A REMBOURSER PENDANT L'ANNEE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CHARGE ANNUELLE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3. PRETS A CHARGE DE TIERS										
SOLDE RESTANT DU AU 01/01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NOUVEAUX CREDITS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CAPITAL A REMBOURSER PENDANT L'ANNEE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE RESTANT DU AU 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INTERETS A REMBOURSER PENDANT L'ANNEE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CHARGE ANNUELLE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

BASE = FICHER DES EMPRUNTS CONTRACTES A LA FORTIS A LA DATE DU 17/08/2024

NUMERO DU DERNIER PRET DE L'EMPRUNTEUR ENTRANT EN LIGNE DE COMPTE : 000240

090-1261800-74 A.C. D'UCCLE

BUDGET 2025

ÉVOLUTION DE LA DETTE

14

		2023	2024	2025
1. EMPRUNTS A CHARGE DE L'ADMINISTRATION				
11	Solde à rembourser au 1/1	37.740.121,80	32.315.753,84	28.023.834,10
12	Nouveaux emprunts de l'exercice			
13	Montant remboursé pendant l'exercice	3.983.741,76	3.781.216,71	3.353.050,40
14	Solde à rembourser au 31/12	32.315.753,84	28.023.834,10	24.670.783,70
15	Intérêts payés	980.039,09	848.785,66	749.930,82
16	Charge annuelle (13 + 15)	4.963.780,85	4.630.002,37	4.102.981,22
2. EMPRUNTS A CHARGE DE L'AUTORITÉ SUBVENTIONNANTE				
21	Solde à rembourser au 1/1			
22	Nouveaux emprunts de l'exercice			
23	Montant remboursé pendant l'exercice			
24	Solde à rembourser au 31/12			
25	Intérêts payés			
26	Charge annuelle (23 + 25)			
3. EMPRUNTS A CHARGE DE TIERS				
31	Solde à rembourser au 1/1			
32	Nouveaux emprunts de l'exercice			
33	Montant remboursé pendant l'exercice			
34	Solde à rembourser au 31/12			
35	Intérêts payés			
36	Charge annuelle (33 + 35)			

090-1261800-74 A.C. D'UCCLE	BUDGET 2025	ÉVOLUTION DE LA DETTE

14

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
11	24.670.783,70	21.476.667,25	18.457.481,51	16.017.529,06	13.670.681,45	11.496.283,23
12						
13	3.194.116,45	3.019.185,74	2.439.952,45	2.346.847,61	2.174.398,22	2.014.948,56
14	21.476.667,25	18.457.481,51	16.017.529,06	13.670.681,45	11.496.283,23	9.481.334,67
15	676.814,44	602.545,51	527.435,22	452.720,70	392.828,38	330.484,57
16	3.870.930,89	3.621.731,25	2.967.387,67	2.799.568,31	2.567.226,60	2.345.433,13
21						
22						
23						
24						
25						
26						
31						
32						
33						
34						
35						
36						

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
1. Emprunts à charge de l'administration									
11 Solde encore à payer le 1/1	0,00	0,00	48.465.439,21	45.329.427,30	42.098.626,36	38.770.159,77	35.344.318,44	31.811.637,70	29.092.515,78
12 Nouveaux emprunts de l'année	0,00	48.465.439,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Montant remboursé pendant l'année	0,00	0,00	3.136.011,91	3.230.800,94	3.328.466,59	3.425.841,33	3.532.680,74	2.719.121,92	2.802.453,85
14 Solde à rembourser le 31/12	0,00	48.465.439,21	45.329.427,30	42.098.626,36	38.770.159,77	35.344.318,44	31.811.637,70	29.092.515,78	26.290.061,93
15 Intérêts payés	0,00	1.141.232,89	1.481.204,26	1.386.415,23	1.288.749,58	1.191.374,84	1.084.535,43	977.706,63	894.374,70
16 Charge annuelle	0,00	1.141.232,89	4.617.216,17	4.617.216,17	4.617.216,17	4.617.216,17	4.617.216,17	3.696.828,55	3.696.828,55
2. Emprunts à charge de l'autorité subventionnante									
21 Solde encore à payer le 1/1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Nouveaux emprunts de l'année	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Montant remboursé pendant l'année	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24 Solde à rembourser le 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25 Intérêts payés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Charge annuelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3. Emprunts à charge de tiers									
31 Solde encore à payer le 1/1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32 Nouveaux emprunts de l'année	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33 Montant remboursé pendant l'année	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
34 Solde à rembourser le 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
35 Intérêts payés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
36 Charge annuelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

A8.1 SITUATION DES EMPRUNTS COMMUNAUX

MONTANT DES AMORTISSEMENTS ET DES CHARGES FINANCIERES

	SRD 01/01/2025	COMMUNE		AUTORITE		TIERS	
		CAPITAL	INTERETS	CAPITAL	INTERET	CAPITAL	INTERET
A. EMPRUNTS CONTRACTES							
1. A charge de la commune	123.724.666,69	10.728.015,42	3.026.608,67	-	-	-	-
1A. Emprunts d'investissements	119.805.335,73	10.481.275,02	2.831.199,28				
1B. Emprunts de trésorerie	0,00	0,00	0,00				
1C. Emprunts auprès du Fonds de refinancement	3.919.330,96	246.740,40	195.409,39				
2. A charge de l'Autorité supérieure	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
3. A charge de tiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
TOTAL DES EMPRUNTS CONTRACTES	123.724.666,69	10.728.015,42	3.026.608,67	-	-	-	-
B. EMPRUNTS A CONTRACTER							
1. A charge de la commune	1.466.018,93			-	-	-	-
1A. Emprunts d'investissements							
1B. Emprunts de trésorerie							
1C. Emprunts auprès du Fonds de refinancement	1.466.018,93						
2. A charge de l'Autorité supérieure	0,00			-	-	-	-
3. A charge de tiers	0,00					-	-
TOTAL DES EMPRUNTS A CONTRACTER	1.466.018,93			-	-	-	-
TOTAL GENERAL	125.190.685,62					-	-

Montant des engagements et prévisions à financer par emprunt : 94.299.382,53

A8.2 ÉVOLUTION DE LA DETTE COMMUNALE

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
A. DETTE COMMUNALE						
1.1 Emprunts d'investissements						
A. Solde à rembourser au 1/1	93.117.469,82	82.406.015,36	100.197.620,03	89.034.212,30	79.571.728,59	119.805.335,73
B. Nouveaux emprunts à contracter	0,00	27.141.448,45	0,00	0,00	48.465.439,21	0,00
C. Amortissement de l'exercice	10.711.454,46	9.349.843,78	11.163.407,73	9.462.483,71	8.231.832,07	10.481.275,02
D. Solde à rembourser au 31/12	82.406.015,36	100.197.620,03	89.034.212,30	79.571.728,59	119.805.335,73	109.324.060,71
E. Charges financières de l'exercice	1.983.351,16	1.758.356,12	1.819.464,27	1.674.535,53	2.644.434,33	2.831.199,28
F. Charge annuelle = C+E	12.694.805,62	11.108.199,90	12.982.872,00	11.137.019,24	10.876.266,40	13.312.474,30
1.2. Emprunts de trésorerie						
A. Solde à rembourser au 1/1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B. Nouveaux emprunts à contracter						
C. Amortissement de l'exercice						
D. Solde à rembourser au 31/12						
E. Charges financières de l'exercice						
F. Charge annuelle = C+E						
1.3. Emprunts auprès du Fonds de Refinancement						
A. Solde à rembourser au 1/1	3.780.373,44	3.617.688,57	4.216.329,47	4.378.122,62	4.154.321,81	3.919.330,96
B. Nouveaux emprunts à contracter	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.466.018,93
C. Amortissement de l'exercice	162.684,87	170.819,10	202.646,85 €	223.800,81	234.990,85	246.740,40
D. Solde à rembourser au 31/12	3.617.688,57	3.446.869,47	4.013.682,62	4.154.321,81	3.919.330,96	5.138.609,49
E. Charges financières de l'exercice	188.991,67	180.857,43	210.816,47	218.234,87	207.241,53	195.409,39
F. Charge annuelle = C+E	351.676,54	351.676,53	413.463,32	442.035,68	442.232,38	442.149,79
1.4 Nombre d'habitants						
	83.447	83.845	84.714	85.409	86.838	86.770
1.5 Charge au 31/12 par habitant = Charge annuelle/Nbre d'habitants						
	156,34	136,68	158,14	135,57	130,34	158,52
Solde à rembourser/Nbre d'habitants						
	1.030,88	1.236,14	1.098,38	980,30	1.424,78	1.319,15
B. EMPRUNTS A CHARGE de L'AS						
A. Solde à rembourser au 1/1	-	-	-	-	-	-
B. Nouveaux emprunts à contracter						
C. Amortissement de l'exercice						
D. Solde à rembourser au 31/12						
E. Charges financières de l'exercice						
F. Charge annuelle = C+E						
C. EMPRUNTS A CHARGE DE TIERS						
A. Solde à rembourser au 1/1	-	-	-	-	-	-
B. Nouveaux emprunts à contracter						
C. Amortissement de l'exercice						
D. Solde à rembourser au 31/12						
E. Charges financières de l'exercice						
F. Charge annuelle = C+E						

D. MONTANT DES ENGAGEMENTS ET PREVISIONS A FINANCER PAR EMPRUNT : 94.287.061,84

A9. ÉVOLUTION DES FONDS DE RESERVE

Fonds de réserve ordinaire				14104 Total
Solde au dernier compte (2023)	0,00			0,00
Dotation prévue au dernier budget (2024)	0,00			0,00
Prélèvement au dernier budget (2024)	0,00			0,00
Solde théorique au 1er janvier (2025)	0,00			0,00
Dotation prévue au présent budget (2025)	0,00			0,00
Prélèvement prévu au présent budget	0,00			0,00
Solde théorique au 31 décembre (2025)	0,00			0,00
Fonds de réserve extraordinaire				14105 Total
Solde au dernier compte (2023)	34.872.620,35			34.872.620,35
Dotation au dernier budget (2024)	21.600,00			21.600,00
Prélèvement au dernier budget (2024)	2.505.407,72			2.505.407,72
Solde au 1er janvier (2025)	32.388.812,63			32.388.812,63
Dotation prévue au présent budget (2025)	0,00			0,00
Prélèvement prévu au présent budget	1.495.902,46			1.495.902,46
Solde théorique au 31 décembre (2025)	30.892.910,17			30.892.910,17
Provisions pour risques et charges				16000 Total
	PRI	Antennes GSM	Garantie logement	
Solde au dernier compte (2023)	7.897.520,06	13.258.287,57	25.000,00	21.180.807,63
Dotation prévue au dernier budget (2024)	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement au dernier budget (2024)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde au 1er janvier (2025)	7.897.520,06	13.258.287,57	25.000,00	21.180.807,63
Dotation prévue au présent budget (2025)	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement prévu au présent budget	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde théorique au 31 décembre (2025)	7.897.520,06	13.258.287,57	25.000,00	21.180.807,63

A10. SUBVENTIONS COMMUNALES

SUBSIDES ET PRIMES DIRECTES AUX MENAGES		
764/331-01/ - /12	CHEQUES-SPORT	13.000,00
770/331-01/ - /70	ŒUVRES D'ART - SUBSIDES ET PRIMES DIRECTES AUX MENAGES	20.000,00
775/331-01/ - /70	MANIFESTATIONS - PRIX ARTISTIQUES COMMUNAUX	1.200,00
833/331-01/ - /92	MOINS VALIDES - PRIMES DIVERSES (TELEDISTRIBUTION, FRAIS DE DEPLACEMENT...)	2.000,00
879/331-01/ - /93	BIEN-ETRE ANIMAL - ADOPTION ANIMAL DOMESTIQUE	8.000,00
92203/331-01/ - /30	LOGEMENT - PRIMES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	25.000,00
SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES		
104/332-02/ - /17	SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES	20.000,00
10401/332-02/ - /20	INSERTIONS D'INFORMATIONS COMMUNALES DANS LE WOLVENDAEL	150.000,00
10402/332-02/ - /70	FRAIS D'OCCUPATION DU C.C.A. PAR LES ASBL COMMUNALES	7.000,00
15001/332-02/ - /64	RELATIONS INTERNATIONALES - SUBSIDES A L'AIDE DU TIERS MONDE	11.000,00
15002/332-02/ - /64	PRIX DU CITOYEN EUROPEEN 2025	1.000,00
300/332-02/ - /97	PREVENTION - SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES	12.820,00
520/332-02/ - /60	COMMERCE - SUBSIDES AUX ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS	20.000,00
520/332-02/ -PC/60	COMMERCE - SUBSIDES AUX ASBL	20.000,00
700/332-02/ - /40	SUBSIDES AUX ŒUVRES SOCIALES SCOLAIRES	6.000,00
703/332-02/ - /40	SUBSIDES AUX ŒUVRES ET ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT	52.500,00
721/332-02/ -/40	ENSEIGNEMENT MATERNEL- SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES	13.000,00
722/332-02/ -DA/40	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - SUBSIDES DE FONCTIONNEMENT D.A.S.	31.000,00
722/332-02/ -VU/40	VAL D'UCCLE - SUBSIDES DE FONCTIONNEMENT A L'ASBL	170.000,00
76101/332-02/ -JE/61	JEUNESSE - SUBSIDES DE FONCTIONNEMENT EN FAVEUR DE L'ASBL	30.000,00
76101/332-02/ -MJ/61	JEUNESSE - SUBSIDES AUX MOUVEMENTS DE JEUNES	8.000,00
76104/332-02/ - /13	PARASCOLAIRE - SUBSIDES DE FONCTIONNEMENT A L'ASBL	310.000,00
762/332-02/ - /72	CULTURE - PLAN D'ACTION - SUBSIDES	8.500,00
76201/332-02/ - /70	C.C.A. - INTERVENTION DANS LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	500.000,00
764/332-02/ - /12	SPORTS - SUBSIDES AUX ORGANISMES SPORTIFS	40.000,00
764/332-02/ -PI/12	SPORTS - SUBSIDES DE FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE LONGCHAMP	575.000,00
766/332-02/ - /83	SERV VERT - SUBSIDES ESPACES VERTS PEPINIERE	5.000,00
76701/332-02/ - /73	BIBLIOTHEQUES - SUBSIDES DE FONCTIONNEMENTS AUX BIBLIOTHEQUES	1.250,00
773/332-02/ - /70	MONUMENTS - SUBSIDES DE FONCTIONNEMENT A L'ASBL ' FERME ROSE'	70.000,00
775/332-02/ - /70	MANIFESTATIONS - SUBSIDES POUR ORGANISATION DE MANIFESTATIONS CULTURELLES	50.000,00
77501/332-02/ -/70	MANIFESTATIONS - SUBSIDE INSTITUTIONS CULTURELLES	43.000,00
790/332-02/ - /301	CULTES - SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES	600,00
825/332-02/ - /90	FAMILLES - SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES	5.000,00
832/332-02/ - /92	ACTION SOCIALE - SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES	3.000,00
832/332-02/ -TX/92	ACTION SOCIALE - SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES	25.000,00
833/332-02/ - /90	HANDICAP - MOINS VALIDES - INTERVENTIONS EN FAVEUR DES HANDICAPES	14.000,00
83401/332-02/ - /71	SENIOR - SUBSIDES DE FONCTIONNEMENTS A L'ASBL GENERATION +	31.500,00
83402/332-02/ - /71	SENIOR - SUBSIDES AUX CLUBS & ASSOCIATIONS DU 3EME AGE	12.000,00
842/332-02/ - /92	ACTION SOCIALE - PREVENTION - SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES	334.000,00
849/332-02/ - /16	EGALITE DES CHANCES - SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES	10.000,00
849/332-02/ - /90	SANTE - PREVENTION - ACTION SOCIALE - SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES	7.000,00
849/332-02/ - /92	ACTION SOCIALE - SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES	39.000,00
85101/332-02/ - /92	EMPLOI - A L'E - SUBSIDES DE FONCTIONNEMENT	8.000,00
875/332-02/ - /93	PROPRETE PUBL - DESINFECTIION : SUBSIDES POUR STERILISATION DES CHATS	5.000,00
879/332-02/ - /93	MILIEU - SUBSIDES ASSOCIATIONS ACTIVES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	7.800,00
922/332-02/ - /94	LOGEMENT - SUBSIDES DE FONCTIONNEMENTS A L' AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE	155.000,00
930/332-02/ - /86	URBANISME - SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES	5.000,00
520/322-01/ - /60	COMMERCE - SUBSIDES INDIRECTS DIVERS ACCORDES AUX ENTREPRISES	55.000,00
520/322-48/ - /60	COMMERCE - REPARATION DE PETITS DOMMAGES AUX ENTREPRISES	20.000,00
131/415-02/ - /31	PERSONNEL - INTERVENTION DANS LES PRIMES SYNDICALES	59.304,70
722/431-01/ - / 40	ENS PRIMAIRE - CONTRIBUTION TRAITEMENTS ET PENSIONS DES ENSEIGNANTS AUTRES P.P.	1.192,92
851/433-01/ - /92	FONCTIONNEMENT DES AUTRES P.P.	10.000,00
CONTRIBUTIONS DANS LES CHARGES SPÉCIFIQUES DE FONCTIONNEMENT DES AUTRES POUVOIRS PUBLICS		
040/435-01/ - /35	PRELEVEMENT DE 1% SUR LA RECETTE IPP (FRAIS ADMINISTRATIFS)	330.932,89
330/435-01/ - /35	ZONE DE POLICE - CONTRIBUTIONS DANS LES CHARGES SPECIFIQUES DE	20.821.816,54
424/435-01/ - /81	PARKINGS - CONTRIBUTIONS DANS LES CHARGES SPÉCIFIQUES DE FONCTIONNEMENT DES	550.000,00
831/435-01/ - /35	C.P.A.S. - CONTRIBUTIONS DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES AUTRES P.P	23.309.087,76
871/435-01/ - /10	MEDECINE - CONTRIBUTIONS DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT BRULABO	175.000,00
878/435-01/ - /52	FUNERAILLES - CONTRIBUTIONS DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT SCRL	6.000,00
SUBSIDES DE L' AUTORITE SUPERIEURE A RETROCEDER		
831/435-07/ - /31	C.P.A.S. - SUBSIDES DE L' A.S. A RETROCEDER	1.573.221,16
831/435-07/ - /33	C.P.A.S. - SUBSIDES DE L' A.S. A RETROCEDER	547.800,00
CONTRIBUTIONS DANS TRAITEMENTS ET PENSIONS DES ENSEIGNANTS (ENS LIBRE)		
700/441-01/ - /31	ENS LIBRE - CONTRIBUTIONS DANS TRAITEMENTS ET PENSIONS DES ENSEIGNANTS	232.975,65
702/441-01/ - /31	ENS LIBRE - CONTRIBUTIONS DANS TRAITEMENTS ET PENSIONS DES ENSEIGNANTS	360.000,00
AUTRES AVANTAGES SPECIFIQUES AUX ECOLES LIBRES		
702/443-48/ - /40	ENS LIBRE - AUTRES AVANTAGES SPECIFIQUES A L'ENSEIGNEMENT LIBRE	1.000,00
722/443-48/ - /40	ENS PRIMAIRE - AUTRES AVANTAGES SPECIFIQUES AUX ECOLES LIBRES D.A.S.	1.750,00
	TOTAL	50.941.251,62

A11. LISTE DES LOCATAIRES

PROPRIETES COMMUNALES	GEMEENTE-EIGENDOMMEN		Locataires	Huurders	Redevance 2023	croissance 2024	redevance 2024	croissance 2025	redevance 2025		
		Situation m²	A. TERRAINS	A. GRONDEN							
rue de Linkebeek	Linkebeekstraat	200 m²	parcelle 0 : rue de Linkebeek	perceel 0 : Linkebeekstraat	50,00 €	0%	50,00 €	0%	0,00 €		
		200 m²	parcelle 1 : rue de Linkebeek	perceel 1 : Linkebeekstraat	50,00 €	0%	50,00 €	0%	0,00 €		
		180 m²	parcelle 2 : rue de Linkebeek	perceel 2 : Linkebeekstraat	45,00 €	0%	45,00 €	0%	45,00 €		
		150 m²	parcelle 3 : rue de Linkebeek	perceel 3 : Linkebeekstraat	37,50 €	0%	37,50 €	0%	37,50 €		
		180 m²	parcelle 4 : rue de Linkebeek	perceel 4 : Linkebeekstraat	45,00 €	0%	45,00 €	0%	45,00 €		
		180 m²	parcelle 5 : rue de Linkebeek	perceel 5 : Linkebeekstraat	45,00 €	0%	45,00 €	0%	45,00 €		
		340 m²	parcelles 6 + 9 : rue de Linkebeek	perceels 6 + 9 : Linkebeekstraat	85,00 €	0%	85,00 €	0%	85,00 €		
		200 m²	parcelle 7 : rue de Linkebeek	perceel 7 : Linkebeekstraat	50,00 €	0%	50,00 €	0%	50,00 €		
		180 m²	parcelle 8 : rue de Linkebeek	perceel 8 : Linkebeekstraat	45,00 €	0%	45,00 €	0%	45,00 €		
		200 m²	parcelle 10 : rue de Linkebeek	perceel 10 : Linkebeekstraat	50,00 €	0%	50,00 €	0%	50,00 €		
		150 m²	parcelle 11 : rue de Linkebeek	perceel 11 : Linkebeekstraat	37,50 €	0%	37,50 €	0%	37,50 €		
		230 m²	parcelles 12 + 17 : rue de Linkebeek	perceels 12 + 17 : Linkebeekstraat	90,00 €	0%	90,00 €	0%	90,00 €		
		200 m²	parcelle 14 : rue de Linkebeek	perceel 14 : Linkebeekstraat	50,00 €	0%	50,00 €	0%	50,00 €		
		200 m²	parcelle 15 : rue de Linkebeek	perceel 15 : Linkebeekstraat	50,00 €	0%	50,00 €	0%	50,00 €		
		190 m²	parcelle 16 : rue de Linkebeek	perceel 16 : Linkebeekstraat	47,50 €	0%	47,50 €	0%	47,50 €		
		200 m²	parcelle 18 : rue de Linkebeek	perceel 18 : Linkebeekstraat	50,00 €	0%	50,00 €	0%	50,00 €		
		230 m²	parcelle 19 : rue de Linkebeek	perceel 19 : Linkebeekstraat	57,50 €	0%	57,50 €	0%	57,50 €		
		170 m²	parcelle 20 : rue de Linkebeek	perceel 20 : Linkebeekstraat	42,50 €	0%	42,50 €	0%	42,50 €		
		280 m²	parcelle 21 : rue de Linkebeek	perceel 21 : Linkebeekstraat	70,00 €	0%	70,00 €	0%	70,00 €		
		150 m²	parcelle 22 : rue de Linkebeek	perceel 22 : Linkebeekstraat	37,50 €	0%	37,50 €	0%	37,50 €		
		130 m²	parcelle 23 : rue de Linkebeek	perceel 23 : Linkebeekstraat	32,50 €	0%	32,50 €	0%	32,50 €		
		130 m²	parcelle 24 : rue de Linkebeek	perceel 24 : Linkebeekstraat	32,50 €	0%	32,50 €	0%	32,50 €		
		100 m²	parcelle 25 : rue de Linkebeek	perceel 25 : Linkebeekstraat	25,00 €	0%	25,00 €	0%	25,00 €		
		Avenue Dolez	Dolezlaan	2.407 m²	CENTRE D'ETUDE ET PROMOTION DES VINS DE QUALITE, angle Saint-Job/Dolez	CENTRE D'ETUDE ET PROMOTION DES VINS DE QUALITE, Sint-Job/Dolez	332,27 €	3.4%	343,56 €	3%	353,87 €
		Rue de Percke	de Perckstraat		terrain rue de Percke	grond Perckstraat	1.546,03 €	3.4%	1.598,59 €	3%	1.646,55 €
Bac de culture Chaussée de Neerstalle	Neerstallessteenweg - Cultuur Tank	1	bac potager chaussée de Neerstalle	moestuin, Neerstallessteenweg	10,00 €	0%	10,00 €	0%	10,00 €		
		2	bac potager chaussée de Neerstalle	moestuin, Neerstallessteenweg	10,00 €	0%	10,00 €	0%	10,00 €		
		3	bac potager chaussée de Neerstalle	moestuin, Neerstallessteenweg	10,00 €	0%	10,00 €	0%	10,00 €		
		4	bac potager chaussée de Neerstalle	moestuin, Neerstallessteenweg	10,00 €	0%	10,00 €	0%	10,00 €		
		5	bac potager chaussée de Neerstalle	moestuin, Neerstallessteenweg	10,00 €	0%	10,00 €	0%	10,00 €		
		6	bac potager chaussée de Neerstalle	moestuin, Neerstallessteenweg	10,00 €	0%	10,00 €	0%	10,00 €		
		11	bac potager chaussée de Neerstalle	moestuin, Neerstallessteenweg	10,00 €	0%	10,00 €	0%	10,00 €		
		12	bac potager chaussée de Neerstalle	moestuin, Neerstallessteenweg	10,00 €	0%	10,00 €	0%	10,00 €		
		13	bac potager chaussée de Neerstalle	moestuin, Neerstallessteenweg	10,00 €	0%	10,00 €	0%	10,00 €		
		14	bac potager chaussée de Neerstalle	moestuin, Neerstallessteenweg	10,00 €	0%	10,00 €	0%	10,00 €		
		15	bac potager chaussée de Neerstalle	moestuin, Neerstallessteenweg	10,00 €	0%	10,00 €	0%	10,00 €		
		15	bac potager chaussée de Neerstalle	moestuin, Neerstallessteenweg	10,00 €	0%	10,00 €	0%	10,00 €		
		16	bac potager chaussée de Neerstalle	moestuin, Neerstallessteenweg	10,00 €	0%	10,00 €	0%	10,00 €		
		17	bac potager chaussée de Neerstalle	moestuin, Neerstallessteenweg	10,00 €	0%	10,00 €	0%	10,00 €		
		18	bac potager chaussée de Neerstalle	moestuin, Neerstallessteenweg	10,00 €	0%	10,00 €	0%	10,00 €		
		avenue Latérale	Zijlaan	1,00 €	parcelle 1	parceel 1				0,00 €	2,50 €
		avenue Latérale	Zijlaan	2,00 €	parcelle 2	parceel 2				0,00 €	2,50 €
		avenue Latérale	Zijlaan	3,00 €	parcelle 3	parceel 3				0,00 €	2,50 €
avenue Latérale	Zijlaan	4,00 €	parcelle 4	parceel 4				0,00 €	2,50 €		
avenue Latérale	Zijlaan	5,00 €	parcelle 5	parceel 5				0,00 €	2,50 €		
avenue Latérale	Zijlaan	6,00 €	parcelle 6	parceel 6				0,00 €	2,50 €		
avenue Latérale	Zijlaan	7,00 €	parcelle 7	parceel 7				0,00 €	2,50 €		
avenue Latérale	Zijlaan	8,00 €	parcelle 8	parceel 8				0,00 €	2,50 €		
avenue Latérale	Zijlaan	9,00 €	parcelle 9	parceel 9				0,00 €	2,50 €		
avenue Latérale	Zijlaan	10,00 €	parcelle 10	parceel 10				0,00 €	2,50 €		
avenue Latérale	Zijlaan	11,00 €	parcelle 11	parceel 11				0,00 €	2,50 €		
avenue Latérale	Zijlaan	12,00 €	parcelle 12	parceel 12				0,00 €	2,50 €		
avenue Latérale	Zijlaan	13,00 €	parcelle 13	parceel 13				0,00 €	2,50 €		
avenue Latérale	Zijlaan	14,00 €	parcelle 14	parceel 14				0,00 €	2,50 €		
avenue Latérale	Zijlaan	15,00 €	parcelle 15	parceel 15				0,00 €	2,50 €		
avenue Latérale	Zijlaan	16,00 €	parcelle 16	parceel 16				0,00 €	2,50 €		
avenue Latérale	Zijlaan	17,00 €	parcelle 17	parceel 17				0,00 €	2,50 €		
rue du Melkriek	Melkriekstraat	1,00 €	parcelle 1	parceel 1				0,00 €	2,50 €		
rue du Melkriek	Melkriekstraat	2,00 €	parcelle 2	parceel 2				0,00 €	2,50 €		
rue du Melkriek	Melkriekstraat	3,00 €	parcelle 3	parceel 3				0,00 €	2,50 €		
rue du Melkriek	Melkriekstraat	4,00 €	parcelle 4	parceel 4				0,00 €	2,50 €		
rue du Melkriek	Melkriekstraat	5,00 €	parcelle 5	parceel 5				0,00 €	2,50 €		
			B. PERMISSIONS DE VOIRIE	B. WEGVERGUNNINGEN			0,00 €		0,00 €		
Rue Geleytsbeek 270	Geleytsbeekstraat 270		chaussée de Saint-Job/rue Geleytsbeek	Sint-Job/Geleytsbeekstraat	66,34 €	0,03 €	68,60 €	0,03 €	70,66 €		
Rue Professeur Hustin 54,76	Professeur Hustinstraat 54,76		rue professeur Hustin	professor Hustinstraat	51,56 €	0,03 €	53,31 €	0,03 €	54,91 €		
TOTAL TERRAINS	TOTAAL GRONDEN				3.271,20 €		3.339,06 €		3.355,99 €		

		C. IMMEUBLES BATIS HORS LOGEMENTS	C. BEBOUWDE GOEDEREN BUITEN WONINGEN					
Avenue W.Churchill 159	W.Churchillaan 159	A.S.B.L. "LES CAILLOUX", av. W. Churchill 159, 1180	V.Z.W. "LES CAILLOUX", Winston Churchilllaan 159, 1180	10.521,58 €	3,4%	10.879,31 €	3%	11.205,69 €
Centre de santé, chaussée d'Alsemberg 883	Gezondheidscentrum, Alsembergesteenweg 883	"GRANDIR EN SANTE"/O.N.E., chaussée d'Alsemberg 883 - 1180 Ukkel	"GRANDIR EN SANTE"/O.N.E., Alsembergesteenweg 883 - 1180 Ukkel	3.647,49 €	3,4%	3.771,50 €	3%	3.884,65 €
Rue Roberts Jones 25	Roberts Jonesstraat 25	C.A.D., école supérieure, rue Robert Jones 25, 1180	C.A.D., Hogere school, Robert Jonesstraat 25 1180	78.460,10 €	3,4%	81.127,74 €	3%	83.561,57 €
Pavillon Louis XV	Paviljoen Lodewijk XV	Restaurant "Le Rabassier", av. Wolvendael 44, 1180	Restaurant "Le Rabassier", Wolvendaelaan 44, 1180	5.000,00 €	0,0%	18.000,00 €	3%	18.540,00 €
rue de Stalle 77	Stallestraat 77	Moon's Comer - CAU - 1180	Moon's Comer - ACU - 1180	6.000,00 €	0,0%	6.000,00 €	3%	6.180,00 €
Angle Homère Goossens-Parvis Saint-Pierre	Hoek Homère Goossens en Sint-Pietersvoorplein	JUSTICE DE PAIX du Canton d'Uccle, Place Van der Elst 29, 1180	VREDERECHT Ukkel, Sint-Pietersvoorplein 26, 1180	2.449,65 €	3,4%	2.532,94 €	3%	2.608,93 €
Moulin du Nekkersgat	Nekkersgatmolen	LE MOULIN DU NEKKERSGAT asbl, rue Keyenbempt 66, 1180 (lot 3)	NEKKERSGAT MOLEN bvba (partij 3), Keyenbemptstraat 66, 1180	3.030,16 €	3,4%	3.133,19 €	3%	3.227,19 €
Avenue Paul Stroobant 43	Paul Stroobantlaan 43	ECOLE LA CIME - A.S.B.L. "ENSEMBLE EN CHEMIN", avenue Paul Stroobant, 43 - 1180 Uccle	ECOLE LA CIME - V.Z.W. "ENSEMBLE EN CHEMIN", Paul Stroobantlaan 43 - 1180 Ukkel	0,00 €	3,4%	0,00 €	3%	0,00 €
Avenue Paul Stroobant 43	Paul Stroobantlaan 43	DRUMS HIGH SCHOOL A.S.B.L., Chaussée de Waterloo 757 - 1180 Uccle	DRUMS HIGH SCHOOL V.Z.W. Waterloo'steeweg 757 - 1180 Ukkel	3.031,70 €	3,4%	3.134,78 €	3%	3.228,82 €
TOTAL IMMEUBLES	TOTAAL BEBOUWDE GOEDEREN			112.140,68 €		128.579,46 €		132.436,85 €

		D. PANNEAUX PUBLICITAIRES	D. PUBLICITEITSPANELEN					
Rue de l'Etoile	Sterstraat	CLEAR CHANNEL BELGIUM S.A., Boulevard de la Plaine 5, 1050 Ixelles	CLEAR CHANNEL BELGIUM N.V., Pleinlaan 5, 1050 Elsene	2.761,30 €	3,4%	2.855,18 €	3%	2.940,84 €
Rue de Stalle 24	Stallestraat 24	CLEAR CHANNEL BELGIUM S.A., Boulevard de la Plaine 5, 1050 Ixelles	CLEAR CHANNEL BELGIUM N.V., Pleinlaan 5, 1050 Elsene	46.278,22 €	3,4%	47.851,68 €	3%	49.287,23 €
Rue du Bourdon.	Horzelstraat	BELGIAN POSTERS S.A., Rue des Chysanthèmes 18 B 3 1020 Laeken	BELGIAN POSTERS N.V., Chysantenstraat, 18 B3 1020 Laeken	4.412,72 €	3,4%	4.562,75 €	3%	4.699,63 €
Rue M. Depage	M. Depagestraat	BELGIAN POSTERS S.A., Rue des Chysanthèmes 18 B 3 1020 Laeken	BELGIAN POSTERS N.V., Chysantenstraat, 18 B3 1020 Laeken	1.117,31 €	3,4%	1.155,30 €	3%	1.189,96 €
Angle rues E. Cavelli/ R. Jones	Hoek E. Cavelli/ R. Jones	BELGIAN POSTERS S.A., Rue des Chysanthèmes 18 B 3 1020 Laeken	BELGIAN POSTERS N.V., Chysantenstraat, 18 B3 1020 Laeken	6.725,72 €	3,4%	6.954,39 €	3%	7.163,02 €
TOTAL PANNEAUX PUBLICITAIRES	TOTAAL PUBLICITEITSPANELEN			61.295,27 €		63.379,30 €		65.280,68 €

		E. CERCELES SPORTIFS	E. SPORTKRINGEN					
A. TERRAINS	A. GRONDEN							
Complexe Sportif NEERSTALLE	Sportcomplex NEERSTALLE	ROYAL UCCLE SPORT, chaussée de Ruisbroek 18, 1180	ROYAL UCCLE SPORT, Ruisbroeksesteenweg 18, 1180	15.433,33 €	3,4%	15.958,06 €	3%	16.436,80 €
Rue Robert Scott 14	Robert Scottstraat 14	PETANQUE UCCLE CENTRE, rue Robert Scott 14, 1180	PETANQUE UCCLE CENTRE, Robert Scottstraat 14, 1180	1.236,27 €	3,4%	1.278,30 €	3%	1.316,65 €
Rue Zwarteebek 21	Zwarteebekstraat 21	PETANQUE UCCLE STALLE, rue Zwarteebek 21, 1180	PETANQUE UCCLE STALLE, Zwarteebekstraat 21, 1180	66,00 €	3,4%	68,24 €	3%	70,29 €
Chaussée de Neerstalle	Neerstallesteenweg	PETANQUE UCCLE STALLE, rue Zwarteebek 21, 1180	PETANQUE UCCLE STALLE, Zwarteebekstraat 21 1180	97,42 €	3,4%	100,73 €	3%	103,75 €
Rue Edith Cavelli, 92	Edith Cavellistraat, 92	TENNIS CLUB UCCLE CHURCHILL, rue Edith Cavelli 92 1180	TENNIS CLUB UCCLE CHURCHILL, Edith Cavellistraat 92 1180	7.001,94 €	3,4%	5.640,00 €	3%	5.809,20 €
Avenue d'Hougoumont 14	Hougoumontlaan 14	ROYAL WELLINGTON T.H.C., av. d'Hougoumont 14, 1180	ROYAL WELLINGTON T.H.C., Hougoumontlaan 14, 1180	45.735,68 €	3,4%	47.290,69 €	3%	48.709,41 €
TOTAL CERCELES SPORTIFS	TOTAAL SPORTKRINGEN			69.570,64 €		70.336,02 €		72.446,10 €

		n°	F. EMPLACEMENTS DE PARKING	F. PARKINGPLAATSEN					
Parking St-Pierre Rue du Doyenné 63	Sint-Pieter parking Dekenijstraat 63	1	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		0,00 €	3%	0,00 €	
		2	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		1.310,28 €	3%	1.349,59 €	
		3	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		1.310,28 €	3%	1.349,59 €	
		4	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		1.310,28 €	3%	1.349,59 €	
		5	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		1.294,08 €	3%	1.332,90 €	
		6	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		1.310,28 €	3%	1.349,59 €	
		7	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		1.301,64 €	3%	1.340,69 €	
		8	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		1.310,28 €	3%	1.349,59 €	
		9	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		1.316,40 €	3%	1.355,89 €	
		10	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		0,00 €	3%	0,00 €	
		11	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		1.338,12 €	3%	1.378,26 €	
		12	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		1.310,28 €	3%	1.349,59 €	
		13	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		1.313,40 €	3%	1.352,80 €	
		14	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		1.337,83 €	3%	1.377,96 €	
		15	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		1.333,08 €	3%	1.373,07 €	
		16	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		0,00 €	3%	0,00 €	
		17	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		0,00 €	3%	0,00 €	
		18	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		0,00 €	3%	0,00 €	
		19	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		1.309,08 €	3%	1.348,35 €	
		20	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		1.320,44 €	3%	1.360,05 €	
		21	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		1.310,28 €	3%	1.349,59 €	
		22	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		0,00 €	3%	0,00 €	
		23	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		1.282,56 €	3%	1.321,04 €	
		24	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		0,00 €	3%	0,00 €	
		24	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		0,00 €	3%	0,00 €	
		25	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		1.310,28 €	3%	1.349,59 €	
		26	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		0,00 €	3%	0,00 €	
		27	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		1.350,56 €	3%	1.391,08 €	
		28	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		0,00 €	3%	0,00 €	
		29	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		1.310,28 €	3%	1.349,59 €	
		30	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		1.310,28 €	3%	1.349,59 €	
		31	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		0,00 €	3%	0,00 €	
		32	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		1.310,28 €	3%	1.349,59 €	
		33	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		0,00 €	3%	0,00 €	
		34	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		1.310,28 €	3%	1.349,59 €	
		35	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		1.301,64 €	3%	1.340,69 €	
		36	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		0,00 €	3%	0,00 €	
		37	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		1.324,44 €	3%	1.364,17 €	
		39	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		1.310,28 €	3%	1.349,59 €	
		40A	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		660,60 €	3%	680,42 €	
		40B	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		0,00 €	3%	0,00 €	
		41	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		1.338,12 €	3%	1.378,26 €	
A	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		0,00 €	3%	0,00 €			
B	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		138,60 €	3%	142,76 €			
C	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		0,00 €	3%	0,00 €			
D	parking Saint-Pierre	parkeerplaat Saint-Pierre		15.984,06 €	3,4%	16.436,80 €			
Box de garage Avenue du Fort-Jaco, 22	Garage Fort-Jacolaan 22	1	garage Fort-Jaco	garage Fort-Jaco	1.436,94 €	3,4%	1.485,80 €	3%	1.530,37 €
		2	garage Fort-Jaco	garage Fort-Jaco	1.436,94 €	3,4%	1.485,80 €	3%	1.530,37 €
		3	garage Fort-Jaco	garage Fort-Jaco	1.142,06 €	3,4%	1.180,89 €	3%	1.216,32 €
TOTAL PARKING	TOTAAL PARKING			20.000,00 €		40.585,32 €	1,47 €	41.802,84 €	

			G. LOGEMENTS PROCURANT DES REVENUS LOCATIFS	G. WONINGEN DIE LOKATIEVE INKOMENS OPBRENGEN					
Moulin du Nekkersgat	Nekkersgatomolen		Moulin du Nekkersgat, rue Keyenbempt 66, 1180 (lot 1)	Molen van Nekkersgat, Keyenbemptstraat 66, 1180 (lot 1)	7.528,80 €	3,4%	7.784,78 €	3%	8.018,32 €
Moulin du Nekkersgat	Nekkersgatomolen		Moulin du Nekkersgat, rue Keyenbempt 66/2 1180 (lot 2) - à partir du 1/09/2018	Molen van Nekkersgat, Keyenbemptstraat, 66/2 1180 (lot 2) vanaf 1/09/2018	5.340,67 €	3,4%	5.522,25 €	3%	5.687,92 €
Avenue Montjoie 173 (maison parc)	Montjoieaan 173 (huis park)		logement avenue Montjoie 173, 1180	woning, Montjoieaan 173, 1180	14.048,88 €	3,4%	14.526,54 €	3%	14.962,34 €
Place Homère Goossens 2 (transit)	Homère Goossensplein 2 (transit)	<u>1er étage</u>	A.I.S.U., ruede Stalle, 77, 1180	SWU, Stallestraat, 77, 1180	8.234,99 €	3,4%	8.514,98 €	3%	8.770,43 €
	Homère Goossensplein 2 (transit)	<u>2ème étage</u>	A.I.S.U., ruede Stalle, 77, 1180	SWU, Stallestraat 77, 1180	8.234,99 €	3,4%	8.514,98 €	3%	8.770,43 €
Rue Vanderkindere, 383/2 (transit)	Vanderkinderestraat 383/2 (transit)		A.I.S.U., rue de Stalle, 77 1180	SWU, Stallestraat, 77 1180	8.234,99 €	3,4%	8.514,98 €	3%	8.770,43 €
Rue du Doyenné 63 (appartement étage)	Dekenijstraat 63 (appartement verdieping)		logement, rue du Doyenné 63, 1180	woning, Dekenijstraat, 63, 1180	13.009,60 €		0,00 €	3%	0,00 €
Avenue du Fort-Jaco 22	Fort-Jacolaan 22		logement avenue du Fort-Jaco, 22/32 1180	woning, Fort-Jacolaan 22/32 1180	11.284,68 €	3,4%	11.668,36 €	3%	12.018,41 €
Avenue du Fort-Jaco 23	Fort-Jacolaan 23		logement, avenue du Fort-Jaco, 22/31 1180	woning, Fort-Jacolaan 22/31 1180	12.110,84 €	3,4%	12.522,61 €	3%	12.898,29 €
Avenue du Fort-Jaco 24	Fort-Jacolaan 24		logement, avenue du Fort-Jaco, 22/21 1180	woning, Fort-Jacolaan 22/21 1180	12.037,69 €	3,4%	12.446,97 €	3%	12.820,38 €
Avenue du Fort-Jaco 25	Fort-Jacolaan 25		logement, avenue du Fort-Jaco, 22/41 1180	woning, Fort-Jacolaan 22/41 1180	14.323,17 €	3,4%	14.810,16 €	3%	15.254,46 €
Avenue du Fort-Jaco 26	Fort-Jacolaan 26		logement, avenue du Fort-Jaco, 22/42 1180	woning, Fort-Jacolaan 22/42 1180	9.911,95 €	3,4%	10.248,96 €	3%	10.556,43 €
TOTAL LOGEMENTS	TOTAAL WONINGEN				124.301,25 €		115.075,57 €	0,36 €	118.527,84 €

B1. A-B TABLEAUX DU PERSONNEL

PERSONNEL STATUTAIRE
STATUTAIR PERSONEEL

Situation au / Toestand op :

30-06-24

Fonction Functie	Cadre Kader	Effectif Effectief		Dont en disponibilité (inclus dans "Effectif") In disponibiiteit (zijn in "Effectief" inbegrepen)		Genre Geslacht				Domicile Woonplaats			
						F/V		M/M		Région BXL Brussels Gewest		Hors Région BXL Buiten Brussels Gewest	
		Unités Aantal personen	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen
NIVEAU A	62	29	27,8	1	1	15	13,8	14	14	13	12	16	15,8
A11	2	2	2			1	1	1	1	2	2		
A10	1	1	1					1	1			1	1
A9	1	1	1					1	1			1	1
A8													
A7	5	3	3			2	2	1	1	1	1	2	2
A6	8	3	3			2	2	1	1	1	1	2	2
A5	11	5	5			4	4	1	1	3	3	2	2
A4	19	9	8,8			3	2,8	6	6	3	3	6	5,8
A3													
A2													
A1	15	5	4	1	1	3	2	2	2	3	2	2	2
NIVEAU B	82,5	42	37,65	2	1,3	24	20,05	18	17,6	12	10,6	30	27,05
B4-5	21	12	9,7	1	0,8	9	6,7	3	3	5	3,6	7	6,1
B1-3	61,5	30	27,95	1	0,5	15	13,35	15	14,6	7	7	23	20,95
NIVEAU C	163,43	67	54,15	5	5	46	34,05	21	20,1	27	23,85	40	30,3
C4-5	28	17	15,3	1	1	6	4,8	11	10,5	5	4,8	12	10,5
C1-3	135,43	50	38,85	4	4	40	29,25	10	9,6	22	19,05	28	19,8
NIVEAU D	214,09	113	99,55	3	3	24	19,45	89	80,1	37	31,95	76	67,6
D4-5	29	24	23			6	5,8	18	17,2	9	8,4	15	14,6
D1-3	185,09	89	76,55	3	3	18	13,65	71	62,9	28	23,55	61	53
NIVEAU E	127,04	22	18,6	2	2	0	0	22	18,6	12	12	10	6,6
E4-5	4	0	0										
E1-3	123,04	22	18,6	2	2			22	18,6	12	12	10	6,6
TOTAL GENERAL ALGEMEEN TOTAAL	649,06	273	237,75	13	12,3	109	87,35	164	150,4	101	90,4	172	147,35

PERSONNEL CONTRACTUEL
CONTRACTUEEL PERSONEEL

Situation au / Toestand op :

30-06-24

Fonction Functie	Effectif Effectief						Genre Geslacht				Domicile Woonplaats			
	ACS GESCO's		Autres contractuels subventionnés Andere gesubsidieerde		Contractuels à charge de la commune Contractuelen ten laste		F/V		M/M		Région BXL Brussels Gewest		Hors Région BXL Buiten Brussels Gewest	
	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE
NIVEAU A	0	0	1	1	79	74,96	44	40,56	36	35,4	54	50,46	26	25,5
A11														
A10														
A9														
A8					1	1			1	1			1	1
A7					2	2	1	1	1	1	1	1	1	1
A6					1	1			1	1			1	1
A5					1	1			1	1	1	1	1	1
A4					9	8,9	3	2,9	6	6	5	5	4	3,9
A3														
A2														
A1			1	1	65	61,06	40	36,66	26	25,4	47	43,46	19	18,6
NIVEAU B	0	0	0	0	98	90,46	66	60,7	32	29,76	53	50,06	45	40,4
B4-5					6	6	4	4	2	2	2	2	4	4
B1-3					92	84,46	62	56,7	30	27,76	51	48,06	41	36,4
NIVEAU C	14	8,7	44	36,2	263	219,1	231	186	90	78	168	138,5	153	125,5
C4-5					2	2	1	1	1	1	1	1	1	1
C1-3	14	8,7	44	36,2	261	217,1	230	185	89	77	167	137,5	152	124,5
NIVEAU D	0	0	11	10,8	130	108,97	87	69,02	54	50,75	83	71,87	58	47,9
D4-5														
D1-3			11	10,8	130	108,97	87	69,02	54	50,75	83	71,87	58	47,9
NIVEAU E	0	0	65	59,9	200	178,62	123	104,56	142	133,96	176	158,46	89	80,06
E4-5														
E1-3			65	59,9	200	178,62	123	104,56	142	133,96	176	158,46	89	80,06
TOTAL GENERAL ALGEMEEN TOTAAL	14	8,7	121	107,9	770	672,11	551	460,84	354	327,87	534	469,35	371	319,36

B2. A. GENDER BUDGETING INTRODUCTION & NOTE DE GENRE

I. INTRODUCTION

Le budget sensible au genre est l'outil incontournable, pour mettre en place une stratégie gendermainstreaming (une stratégie qui vise à intégrer une approche de genre dans tous les processus organisationnels d'une institution afin de lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes). C'est un outil élaboré par des expert(e)s de grandes institutions internationales telles que les Nations Unies, l'Union européenne, etc. Ensuite, elle a été intégrée dans les politiques du gouvernement fédéral par la mise en vigueur de la loi du 12 janvier 2007, "loi gender mainstreaming". Depuis 2020, l'Administration Communale a intégré cette stratégie afin d'étendre sa politique de lutte contre les inégalités femmes-hommes dans l'ensemble des services communaux.

Cependant, la rédaction du budget sensible au genre n'est pas un objectif en soi, mais un outil d'analyse qui permet aux agent(e)s d'analyser les futures actions et projets de leur service avec des lunettes de genre. Ainsi un travail de réflexion, d'analyse et de recherches de données est réalisé par les agents, suite à la rédaction du budget sensible au genre, afin de rendre les projets et actions entrepris plus équitables pour tous et toutes.

II. QUELQUES RAPPELS ET DEFINITIONS

Genre : est un concept qui met en évidence toutes les inégalités entre les femmes et les hommes. Celles-ci n'étant pas basées sur les différences biologiques mais basées sur une construction culturelle et sociale qui définit les rôles et les responsabilités des femmes et des hommes, dans une société. Ainsi, les rôles dits féminins et masculins ne sont pas définis par le sexe, mais peuvent évoluer sans cesse, selon les situations économiques, culturelles et sociales.

Gendermainstreaming : est une stratégie qui vise à intégrer une approche de genre dans tous les processus organisationnels d'une institution afin que l'égalité femmes-hommes soit incorporée.

Genderbudgeting : se traduit par la budgétisation sensible au genre. C'est une procédure qui vise à intégrer la dimension de genre dans le processus budgétaire. Le BSG est aussi une approche préventive. En effet, au lieu de prendre des mesures spécifiques pour remédier aux inégalités constatées dans un domaine particulier (projets du service égalité des chances et des genres), on demande à toutes les personnes impliquées dans la préparation et la définition des politiques budgétaires de tenir compte de l'égalité afin d'éviter l'émergence ou le renforcement d'inégalités entre les femmes et les hommes (gender mainstreaming).

Egalité des genres : principe selon lequel tout individu, en dépit de son genre doit pouvoir avoir les mêmes opportunités dans tous les domaines (vie quotidienne, professionnelle et citoyenne), car tous les êtres humains doivent pouvoir jouir des mêmes droits.

Pourquoi et Comment introduire le genre dans le budget de la commune ?

Les finances publiques ont pour objectifs de financer des projets qui reflètent les valeurs et les ambitions de notre société. L'égalité entre les femmes et les hommes

est une des valeurs nécessaires dans le maintien de notre démocratie. En ralliant les deux, nous pourront examiner dans quelle mesure les budgets impactent les inégalités entre les femmes et les hommes, ainsi qu'améliorer nos politiques de lutte.

Il s'agit donc d'analyser :

Les ressources (financements mis à disposition),

Les activités (services prévus et mis à disposition),

Les résultats (utilisation prévue et réelle des activités),

Les effets (résultats prévus et réels par rapport aux objectifs politiques définis).

En prenant en compte les égalités entre les femmes et les hommes, en posant les questions suivantes :

Les ressources sont-elles adéquates pour réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes ?

Les activités sont-elles conçues pour être également adaptées aux femmes et aux hommes ?

Les activités sont-elles adaptées pour réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes ?

Les résultats sont-ils répartis équitablement entre les femmes et les hommes ?

Les résultats sont-ils adaptés pour atteindre l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes ?

Les effets favorisent-ils l'égalité entre les femmes et les hommes ?

Les réponses apportées à ces questions permettront d'établir une analyse de genre (rôles, facteurs d'influence, accès aux ressources et contrôle) ainsi que des stratégies pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Intégration du genre par la catégorisation des articles budgétaires

L'intégration concrète du genre dans le budget communal vise à répartir les articles budgétaires en trois catégories.

Catégorie 1 = neutre

Les articles budgétaires de cette catégorie ne sont pas concernés par le genre.

Catégorie 2 = spécifique

Ce sont des articles budgétaires qui servent à des actions spécifiques mises en place pour lutter contre une inégalité ou favoriser plus d'égalité. C'est le cas des articles du service Egalité des Chances et des Genres.

Les articles de cette catégorie donnent lieu à une « note de genre », qui est une explication justifiant leur utilisation « spécifique », et permettant d'établir un document récapitulatif joint au budget.

Dans le cadre de la stratégie de gendermainstreaming de la commune, la note de genre est utile, afin de mener une réflexion sur les moyens déployés par la commune pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Catégorie 3 = à genre

Ce sont des articles budgétaires qui ont été déterminés comme « genrables », car la réflexion et la mise en place d'actions positives est possible. Les services dont les articles sont repris dans cette catégorie, bénéficieront d'un accompagnement lors de la conception de leur projet, afin d'appliquer les recommandations.

III. NOTE DE GENRE

Service	Article budgétaire	Libellé	Dépense	Nature des dépenses/actions
Education	722/741-51/ - /40	ENS PRIMAIRE – ACHATS MOBILIERS	87.000,00	Réaménager des modules de jeux d'une cour de récréation
Santé	871/123-02/90	MEDECINE - FOURNITURES ADMINISTRATIVES POUR CONSOMMATION DIRECTE	900,00	Projet 2024 - PSE Uccle : Egalité fille-garçon dans les écoles
Egalité des chances et des Genr	849/124-48/16	EGALITE DES CHANCES ET DES GENRES - AUTRES FRAIS TECHNIQUES	19.000,00	Projets menés dans le cadre de la politique de l'Egalité des Chances et des Genres
Egalité des chances et des Genr	849/332-02/16	EGALITE DES CHANCES ET DES GENRES - SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES	10.000,00	Divers subsides octroyés à des associations
Prévention	300/124-02/97	PREVENTION - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	450,00	Activités d'été - Denrées
Prévention	300/124-48/97	PREVENTION - AUTRES FRAIS TECHNIQUES	1.080,00	Activités d'été - honoraires des prestataires, entrées parcs de loisirs, tickets de trains
Prévention	300/124-02/97	PREVENTION - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	360,00	Activités annuelles - Denrées
Prévention	300/124-48/97	PREVENTION - AUTRES FRAIS TECHNIQUES	3.600,00	Activités annuelles - honoraires des prestataires, entrées parcs de loisirs, tickets activité, tickets de trains
Prévention	300/124-02/97	PREVENTION - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	1.080,00	Activités annuelles - Matériel de sport/animation (bricolage, potager, etc.)
Prévention	300/124-02/97	PREVENTION - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	630,00	Activité congés scolaires - Denrées
Prévention	300/124-02/97	PREVENTION - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	315,00	Activité congés scolaires - Matériel de sport/animation
Estimation des actions qui visent à promouvoir l'égalité de genre :			124.415,00	

Education

722/741-51/ - /40 ENS PRIMAIRE – Achats mobiliers 87.000 €

Réaménager des modules de jeux d'une cour de récréation

Réaménager les modules de jeux d'une cour de récréation va permettre aux enfants d'interagir différemment dans cet espace. Apprendre aux enfants à partager leur espace en fonction de leurs besoins et non de leur genre est nécessaire, pour lutter contre les stéréotypes de genre.

Cette initiative devra être accompagnée d'une sensibilisation et/ou d'un accompagnement, afin que les enfants comprennent la démarche. Outiller les professeurs et la direction est aussi nécessaire, afin qu'ils/elles puissent accompagner les enfants dans ce changement.

Santé

871/123-02/90 – MEDECINE – Fournitures administratives pour consommation directe 900 €

Projet 2024 - PSE Uccle : Egalité fille-garçon dans les écoles

Dans le cadre de nos animations EVRAS, nous abordons les questions de genre, d'égalité homme/femme, l'homophobie et l'hypersexualisation via l'outil "La Malette Genre".

Nous utilisons ce jeu chez les enfants à partir de 10 ans jusqu'à l'adolescence. Les infirmières se sont rendues au salon Evras et plusieurs outils pédagogiques seront proposés à l'achat, afin de les utiliser dans les différentes écoles Uccloises en 2025 (prix estimé : ± 200 €).

Pour l'année scolaire 2025-2026, il nous semblerait opportun d'aborder ce sujet avec un public plus jeune (à partir de la 1^{ère} primaire).

Nous pensons qu'il faut interagir avec les enfants, dès leur plus jeune âge, pour mieux travailler sur les représentations homme/femme et pour une meilleure sensibilisation sur les stéréotypes, l'homophobie et les violences qui peuvent en découler.

C'est pourquoi, afin d'aborder cette thématique avec cette tranche d'élèves, cinq poupées "Anatoles" ont été commandées au budget 2025.

Ces poupées ont un intérêt tout particulier dans nos sociétés où la sexualité est taboue, difficile à verbaliser et où la majorité des images que véhiculent les médias sont hyper sexualisées. Elles exposent une image du corps de manière claire et non érotique. Elles aident à comprendre visuellement l'anatomie humaine, tout ce qu'engage le corps au sein d'une vie hétérosexuelle et/ou homosexuelle (LGBTQI+, etc.). Elles sont utilisées spécifiquement dans les écoles d'enseignement spécial (avec handicap).

Les « livres » le football de Poka et Mine" et "Les filles/garçons peuvent le faire aussi !" sont deux albums qui invitent les enfants à être libres. « Le football, ce n'est pas pour les filles ! Les poupées ce n'est pas pour les garçons ! Ce sont de fausses idées. Car, fille ou garçon, tout est permis.

Ces albums bousculent les clichés avec humour et poésie et invite l'enfant à être ce qu'il veut vraiment. Ces livres seront proposés à l'achat en 2025.

Article 849/124-48/16 – EGALITE DES CHANCES ET DES GENRES - Autres frais techniques 19.000 €

Projets menés dans le cadre de la politique de l'Egalité des Chances et des Genres

1°) Les ateliers de groupes de paroles et de soutien mensuels, animés en soirée en visioconférence lors du covid par Mme Sabrina de Munter, psychologue, pour un montant mensuel de 300 € (35 parents se sont connectés régulièrement depuis février 2023 - groupe de 5 à 9 parents en général lors de chaque séance) ne seront pas reconduits en 2025. Si ces ateliers ont été utiles pendant et dans les suites du COVID, les besoins ont évolués.

2°) Le service Egalité continue de recevoir des demandes de participation aux permanences psychologiques effectuées par Mme Karine Delcourt, psychologue du Centre de Planning Familial et de Consultations d'Uccle, à raison de deux vendredis

après-midi par mois de 13h à 17h au Family Corner, pour un montant mensuel de 400 €. Vu que ces permanences permettent d'aider un public différent de celui du Planning et constitue une aide complémentaire, le service de l'Egalité a décidé de prolonger ces permanences durant 2025. Etant donné que nous n'avons plus reçu de subsides pour ces ateliers, le montant dû sera pris en charge par la commune.

3°) Les permanences juridiques, assurées jusqu'à présent par Mme Amandine Wiame, sont un véritable plus pour les parents, (plus souvent les mamans) en instance de séparation ou qui rencontrent des problèmes dans leur couple (avant et/ou après séparation).

Vu les demandes croissantes des citoyennes, le service de l'Egalité a décidé de prendre en charge le montant des permanences de 2025.

En fonction de nouveaux subsides, plusieurs projets sont envisagés afin de lutter contre l'homophobie, transphobie, le racisme, le sexisme, etc.

Des sensibilisations au jeune public ont également lieu lors de la brocante des enfants et ou d'autres évènements communaux, à savoir participer à des jeux divers sur le genre, puis questionnement sur la normalité ou non (animations, jeux sur les métiers, sur les sports féminins/masculins, etc.).

Article 849/332-02/16 - EGALITE DES CHANCES ET DES GENRES - Subsidés aux organismes au service des ménages 10.000 €

Divers subsides octroyés à des associations

Des subsides sont octroyés à des asbl ayant pour objectif de lutter contre certaines discriminations et de sensibiliser les Ucclois sur ces questions, afin de rendre la Commune encore plus inclusive et prôner le vivre-ensemble, l'égalité des genres et l'inclusion des personnes LGBTQI+ et d'autres minorités, au sein de la société. Les projets financés sont les suivants : Chorale LGBTQI+ organisée par Sing Out Brussels, Drag Queen Show, festival Togo Lé Bruxelles.

Les subsides sont octroyés en fonction des projets à venir d'associations, si ceux-ci répondent à l'égalité des chances et des genres (lutte contre le racisme, lgbtqi+-phobi, etc.).

Prévention

Article 300/124-02/97 - PREVENTION - Fournitures techniques pour consommation directe 9.000 €

Article 300/124-48/97 - PREVENTION - Autres frais techniques 9.765 €

Activité diverses

Le travail d'évaluation et de récolte des données pour chaque activité détermine le public cible. Il en résulte que certaines activités attirent plus les filles que les garçons, mais le service tente tout de même d'adapter les activités, dans l'objectif d'atteindre tous les genres représentés dans les quartiers. En 2024, 123 jeunes ont bénéficié des activités du service, dont 64 % sont des garçons. L'inclusion dans l'espace public est une thématique primordiale pour le service, afin de lutter contre les violences de genre et en tout genre.

Article 300/124-48/97 – PREVENTION – Autres frais techniques 4.050 €

Activité sportives – Foot – location salle

Activité sportives – Boxe – honoraires des prestataires

Des activités développées spécifiquement pour travailler sur la mixité sociale et avec des publics spécifiques, dans certains quartiers. Les séances de foot permettent au service de passer un temps agréable avec des jeunes. Ces temps récréatifs sont des moments idéals pour apprendre à mieux se connaître, à gagner la confiance des jeunes et mieux comprendre les difficultés qu'ils rencontrent dans leur quotidien. Suite à cela, le service est plus à même de mettre en place des activités qui correspondent à leurs besoins.

Néanmoins, l'activité choisie (le foot) n'attire que des garçons. Et pour remédier à cela, des jeunes filles ont pu manifester leur volonté lors d'une réunion avec les Educateurs et Educatrices de rue. Durant celle-ci, il leur a été demandé ce qu'elles désiraient faire comme activité et c'est la boxe qu'elles ont choisie. C'est une activité qui fait beaucoup de succès auprès de ces dernières, car à travers cette activité elles reprennent confiance en elles. Tout comme pour les garçons, l'objectif est de gagner leur confiance, pour travailler avec eux et les sensibiliser sur d'autres thématiques.

Les deux activités ne sont pas réservées uniquement à un genre. Les filles peuvent faire du foot et les garçons de la boxe. Néanmoins, il y a peu de mixité durant ces activités et l'un des défis des Educateurs et Educatrices est d'y remédier, afin de créer davantage de mixité sociale.

300/124-48/97 – PREVENTION – Autres frais techniques 2.700 €

Représentation « Maux bleus » et plusieurs frais de natures différentes

La représentation "Maux bleus" a pour objectif de sensibiliser le grand public sur les violences dans le couple. Cette représentation est suivie d'une séance de questions-réponses, afin d'éclaircir certains points et d'expliquer quelles sont les initiatives prises par la Commune. D'autres actions allant dans le même sens sont réalisées, par le service.

Afin d'approfondir la prévention réalisée sur cette thématique, un travail de réflexion devrait être fait, enfin de travailler sur les violences de genre et les masculinités.

300/124-48/97 – PREVENTION – Autres frais techniques 90 €

Activités e-sport – jeux

Ces activités visent spécifiquement des garçons en décrochage scolaire ou sans emplois avec lesquels il est très difficile d'accrocher, pour les insérer sur le marché de l'emploi. Les Educateurs et Educatrices de rue les abordent souvent en rue, car ils y sont très souvent. Ce public est composé exclusivement que de garçons. De ce fait, les actions menées sont très genrées.

Ces actions ont aussi pour objectif de reconnecter ces garçons au reste de la société, à leur quartier, en les sensibilisant sur le vivre-ensemble, les stéréotypes de genre et d'autres formes de discriminations auxquels ils pourraient être victimes.

2. B. GENDER BUDGETING PAR SERVICE ET CATEGORIE

Art budgétaire	Libellé	Dépense	Nature des dépenses/actions	Catégori			Initiative et remarque relative à l'égalité de genre
				1	2	3	
Education							
700/332-02/ - /40	SUBSIDES AUX OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES	1.000,00	Subventions aux associations de parents "au cas où" pour des projets particuliers et ponctuels comme centenaire, ...				Lors du choix des activités/des projets, la prise en compte de la participation et des besoins de tous les enfants en dépit de leur genre est primordiale pour assurer l'égalité des genres.
701/123-13/ - /40	SERV ENSEIGN - FRAIS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT DE L'INFORMATIQUE	100.000,00	Abonnements à des licences et services pour permettre la bonne gestion du réseau informatique des écoles communales				Dépenses neutres- non genrables
701/123-19/ - /40	SERV ENSEIGN - ACHATS LIVRES, DOCUMENTATION ET ABONNEMENTS	855,00	Achat d'ouvrages et documentations pour la Conseillère pédagogique				Se procurer des ouvrages sur les questions de genre et des stéréotypes de genre en lien avec l'éducation, afin d'augmenter la compréhension des inégalités de genre chez les enfants et adolescents. Eviter d'acheter des ouvrages qui véhiculent des stéréotypes de genre.
701/123-48/ - /40	SERV ENSEIGN - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	14.700,00	Cotisations obligatoires CCEP, CPEONS, CREOS				Dépenses neutres- non genrables
702/443-48/ - /40	ENS LIBRE - AUTRES AVANTAGES SPECIFIQUES A L'ENS LIBRE	1.000,00	Subvention de la FWB pour le fonctionnement et les projets organisés par les associations de parents des écoles non communales d'Uccle				Dépenses neutres- non genrables
703/332-02/ - /40	SUBSIDES AUX OEUVRES ET ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT	52.500,00	1) Subvention AMECODU: remboursement aux écoles du petit matériel pour les garderies (47.000). 3) Subsidés aux Associations de parents des écoles communales (5.500), avec pour objectifs d'apporter un soutien pour les voyages scolaires, l'organisation de fancy fair, etc.				Membres ADP (Associations Des Parents), l'association a pour objectif de soutenir les voyages scolaires, l'organisation de fancy fair, etc. Elle peut avoir une voix consultative sur certains projets importants de l'école, mais a surtout un rôle de soutien. Il faudrait sensibiliser les parents sur le choix des activités, la prise en compte de la participation de tous les enfants en dépit de leur genre est primordiale pour assurer l'égalité des genres.
706/111-11/ - /40	CENTRE PMS - TRAITEMENTS DU PERSONNEL ENS A CHARGE DE L'A.S.	830.000,00	PMS-Traitement - DEPENSES : barèmes fonction publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles				Le recrutement du personnel est réalisé en respectant l'égalité de traitement. Néanmoins, 79 % du personnel sont des femmes et le ratio homme/femme pour la direction des écoles est de 5/8 (chiffres de 2022).
706/123-02/ - /40	CENTRE PMS - FOURNITURES ADMINISTRATIVES POUR CONSOMMATION DIRECTE	180,00	Achat fournitures de bureau				Dépenses neutres - non genrables
706/123-07/ - /40	CENTRE PMS - FRAIS DE CORRESPONDANCE	180,00	Frais de correspondance : timbres, envois postaux, ...				Dépenses neutres - non genrables
706/123-17/ - /40	CENTRE PMS - FRAIS DE FORMATION DU PERSONNEL	3.000,00	PMS-Formations de supervision du personnel à la demande de la Direction				Les formations sont autant accessibles pour les femmes que les hommes.
706/123-48/ - /40	CENTRE PMS - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	90,00	Frais de réunion du CPMS				Dépenses neutres - non genrables
706/124-02/ - /40	CENTRE PMS - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	2.500,00	Achat de fournitures diverses et matériel administratif				Dépenses neutres - non genrables
706/124-06/ - /40	CENTRE PMS - PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS SPECIFIQUES A LA FONCTION	90,00	Fonds de réserve pour diverses réparations au PMS				Dépenses neutres - non genrables
707/123-16/ - /40	ENSEIGNEMENT- FRAIS D'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS PEDAGOGIQUES	3.000,00	Organisation de réunions pour les enseignants : après-midi d'accueil pour des nouveaux enseignants, réunion de fin d'année des régisseurs, etc.				Dépenses engendrées pour l'organisation de ces réunions sont neutres et non genrables. Ces réunions "informelles" sont l'occasion de rappeler au personnel l'importance des valeurs d'égalité de genre, dans l'enseignement, ainsi d'éviter les stéréotypes de genre.
721/111-11/ - /40	ENS MATERNEL - TRAITEMENTS DU PERSONNEL ENS A CHARGE DE L'A.S.	6.500.000,00	MAT-Traitements - DEPENSES : barèmes fonction publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles				Le recrutement du personnel est réalisé en respectant l'égalité de traitement. Néanmoins, 79 % du personnel sont des femmes et le ratio homme/femme pour la direction des écoles est de 5/8 (chiffres de 2022).
721/122-04/ - /40	ENS MATERNEL - DROITS D'AUTEUR, HONORAIRES...	35.000,00	Organisation d'ateliers artistiques, activités culturelles, sportives et scientifiques pour les maternelles -> sélection ateliers à l'initiative de l'école				Lors du choix des activités/des projets, la prise en compte des stéréotypes de genre véhiculés dans certains domaines (sport, culture, sciences, etc.) est très importante.
721/123-16/ - /40	ENS MATERNEL - FRAIS DE RECEPTION ET DE REPRESENTATION	425,00	Organisation des repas de rentrée avec les Directions et secrétaires des écoles communales.				Dépenses neutres- non genrables
721/123-17/ - /40	ENS MATERNEL - FRAIS DE FORMATION DU PERSONNEL	1.500,00	Formations payées/remboursées par la commune. Les demandes sont à l'initiative des Instit maternelle et acceptées si en lien avec la fonction.				Les formations sont autant accessibles pour les femmes que les hommes.
721/124-02/ - /40	ENS MATERNEL - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	170.000,00	1) Achat matériel hygiénique (gel hydro, essuie-tout, papier toilette, ...) (25%). 3) Achat matériel didactique, fournitures scolaires pour les élèves de maternelle et abonnements revues et magazines pour les écoles. Le choix des abos est à l'initiative des écoles (75%)				Les produits hygiéniques sont des dépenses neutres, donc non genrables. Lors de l'achat de matériel et la souscription à des abonnements de revues, il faudrait sensibiliser le personnel afin que les stéréotypes de genre ne soient véhiculés à travers ces outils pédagogiques.
721/124-06/ - /40	ENS MATERNEL - PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS SPECIFIQUES A LA FONCTION	18.900,00	Entretien et réparation des aires de jeux maternelles				Dépenses neutres- non genrables
721/124-21/ - /40	ENS MATERNEL - FOURNITURES POUR REMISES DE PRIX, DE JOUETS, ETC...	12.136,50	Achat de livres de prix de fin d'année et réassortiment des bibliothèques des écoles				La sélection des livres est faite par l'échevin en tenant compte des sujets sociétaux actuels comme le genre et les discriminations.
721/124-22/ - /40	ENS MATERNEL - FRAIS DE VOYAGES SCOLAIRES, EXCURSIONS, CLASSES DE PLEIN AIR	4.860,00	Organisation des classes de dépaysement (classes vertes,...) pour les maternelles				Lors du choix des lieux, la prise en compte de la participation de tous les enfants en dépit de leur genre est primordiale pour assurer l'égalité des genres.
721/124-23/ - /40	ENS MATERNEL - FRAIS D'ORGANISATION DES REPAS	750.000,00	Repas cantines scolaires (Dépense = Recette 721/161-08)				Dépenses neutres- non genrables
721/124-48/ - /40	ENS MATERNEL - AUTRES FRAIS TECHNIQUES	450,00	Contrôle cuisines scolaires AFSCA				Dépenses neutres- non genrables
722/111-11/ - /40	ENS PRIMAIRE - TRAITEMENTS DU PERSONNEL ENS A CHARGE DE L'A.S.	12.400.000,00	Traitement des Instit primaire - barèmes fonction publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles				Le recrutement du personnel est réalisé en respectant l'égalité de traitement, mais 79 % du personnel sont des femmes et le ratio homme/femme pour la direction des écoles est de 5/8 (chiffres de 2022).
722/122-01/ - /40	ENS PRIMAIRE - HONORAIRES ET INDEMNITES POUR EXPERTISES	0,00	Traitement diététicien.ne - contrôle prestataire repas				Dépenses neutres- non genrables
722/122-04/ - /40	ENS PRIMAIRE - DROITS D 'AUTEUR, HONORAIRES...	142.500,00	Organisation d'ateliers artistiques, activités culturelles, sportives et scientifiques pour les primaires, à l'initiative des écoles				Il est important d'attirer l'attention de la direction et des professeurs sur les stéréotypes de genre à éviter qui sont véhiculés dans ces matières.
722/123-02/ - /40	ENS PRIMAIRE - FOURNITURES ADMINISTRATIVES POUR CONSOMMATION	31.500,00	Achat papier				Dépenses neutres- non genrables
722/123-06/ - /40	ENS PRIMAIRE - PRESTATIONS ADMINISTRATIVES DE TIERS SPECIF. A LA	5.400,00	Location bancontact				Dépenses neutres- non genrables
722/123-07/ - /40	ENS PRIMAIRE - FRAIS DE CORRESPONDANCE	315,00	Frais de correspondance				Dépenses neutres- non genrables
722/123-13/ - /40	ENS PRIMAIRE - FRAIS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT DE L'INFORMATIQUE	33.030,00	Abonnements à des licences et services pour permettre le bon fonctionnement du réseau informatique des écoles communales				Dépenses neutres- non genrables
722/123-16/ - /40	ENS PRIMAIRE - FRAIS DE RECEPTION ET DE REPRESENTATION	425,00	Organisation repas de rentrée avec les Directions et les secrétaires écoles communales				Dépenses neutres- non genrables
722/123-17/ - /40	ENS PRIMAIRE - FRAIS DE FORMATION DU PERSONNEL	1.600,00	Formations payées/remboursées par la commune. Les demandes sont à l'initiative des Instit primaires et acceptées si en lien avec la fonction				Les formations sont autant accessibles pour les femmes que les hommes.
722/124-02/ - /40	ENS PRIMAIRE - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	407.000,00	1) Achat matériel hygiénique (gel hydro, essuie-tout, papier toilette, ...) et matériel divers (30%). 3) Achat matériel didactique, fournitures scolaires pour les élèves de primaire, abonnements revues et magazines pour les écoles. Le choix des abonnements est à l'initiative des écoles (70%).				Les produits hygiéniques sont des dépenses neutres, donc non genrables. Lors de l'achat de matériel et la souscription à des abonnements de revues, il faudrait sensibiliser le personnel afin que les stéréotypes de genre ne soient véhiculés à travers ces outils pédagogiques.
722/124-06/ - /40	ENS PRIMAIRE - PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS SPECIFIQUES A LA FONCTION	93.600,00	Entretien et réparation des aires de jeux primaires et élimination déchets/conteneurs par Bruxelles-Propreté				Dépenses neutres- non genrables
722/124-21/ - /40	ENS PRIMAIRE - FOURNITURES POUR REMISES DE PRIX, DE JOUETS, ETC...	37.100,00	Achat de livres de prix de fin d'année et réassortiment des bibliothèques des écoles				Le choix du livre revient à l'échevin en tenant compte des problématiques actuelles comme le genre et les discriminations.

Art budgétaire	Libellé	Dépense	Nature des dépenses/actions	Catégori			Initiative et remarque relative à l'égalité de genre
				1	2	3	
722/124-22/ - /40	ENS PRIMAIRE - FRAIS DE VOYAGES SCOLAIRES, EXCURSIONS, CLASSES DE PLEIN AIR	7.047,00	1) Achat médailles pour les classes de neige. 3) Organisation des classes de dépaysement (classes vertes,...) pour les primaires				Lors du choix des lieux, la prise en compte de la participation et des besoins de tous les enfants en dépit de leur genre est primordiale pour assurer l'égalité des genres.
722/124-23/ - /40	ENS PRIMAIRE - FRAIS D'ORGANISATION DES REPAS	900.000,00	Repas cantines scolaires (Dépense = Recette 722/161-08)				Dépenses neutres - non genrables
722/124-24/ - /40	ENS PRIMAIRE - AUTRES AVANTAGES SCOLAIRES (TRANSPORT ET ENTREES PISCINE)	235.000,00	Transport et entrées piscine pour les élèves primaire				Dépenses neutres - non genrables
722/124-48/ - /40	ENS PRIMAIRE - AUTRES FRAIS TECHNIQUES	4.500,00	1) Cotisation AFSCA (40%). 3) Transfert de subvention Dispositif d'Accrochage scolaire aux écoles communales. Projets contre le décrochage scolaire à l'initiative des écoles (60%)				Dépenses neutres - non genrables
722/332-02/ -DA/40	ENS PRIMAIRE - SUBSIDES DE FONCTIONNEMENT D.A.S.	31.000,00	Transfert subvention Dispositif d'accrochage scolaire écoles non communales : projets contre le décrochage scolaire à l'initiative des écoles				Dépenses neutres - non genrables
722/332-02/ -VU/40	ASBL VAL D'UCCLE - SUBSIDES DE FONCTIONNEMENT	170.000,00	Subside communal pour les dépenses de fonctionnement de l'asbl Val D'Uccle				Dépenses neutres - non genrables
722/443-48/ - /40	ENS PRIMAIRE - AUTRES AVANTAGES SPECIFIQUES EC LIBRES D.A.S.	1.750,00	Dépenses Dispositif d'accrochage scolaire écoles non communales : projets à l'initiative des écoles				Dépenses neutres - non genrables
734/111-11/ - /40	ENS ARTISTIQUE - TRAITEMENTS DU PERSONNEL ENS A CHARGE DE L'A.S.	2.500.000,00	ART-Traitements des DEPENSES : barèmes fonction publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles				Le recrutement du personnel est réalisé en respectant l'égalité de traitement, mais 79 % du personnel sont des femmes et le ration homme/femme pour la direction des écoles est de 5/8 (chiffres de 2022).
734/122-05/ - /40	ENS ARTISTIQUE - JETONS DE PRESENCE DES COMMISSIONS ET JURYS	5.000,00	Jetons de présence pour les jurys extérieurs (= hors enseignants) des épreuves de fin d'année - artistique				Composition paritaire des jurys extérieurs (Juin 2023) : 11 femmes/9 hommes sélectionnés exclusivement par la direction de l'école en fonction des compétences.
734/123-06/ - /40	ENS ARTISTIQUE - PRESTATIONS ADMINISTRATIVES DE TIERS SPECIF. A LA	2.250,00	Abonnement bancontact				Dépenses neutres - non genrables
734/123-07/ - /40	ENS ARTISTIQUE - FRAIS DE CORRESPONDANCE	200,00	Frais de correspondance				Dépenses neutres - non genrables
734/123-13/ - /40	ENS ARTISTIQUE - FRAIS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT DE L'INFORMATIQUE	4.100,00	Abonnements à des logiciels spécifiques : Académia et Adobe				Dépenses neutres - non genrables
734/123-16/ - /40	ENS ARTISTIQUE - FRAIS D'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS PEDAGOGIQUES	1.700,00	Organisation des expositions de fin d'année enseignement artistique				Sensibiliser le corps enseignant sur la l'importance à ne pas véhiculer des stéréotypes de genre lors des activités.
734/123-17/ - /40	ENS ARTISTIQUE - FRAIS DE FORMATION DU PERSONNEL	500,00	Formations payées/remboursées par la commune. Les demandes sont à l'initiative des Instit artistique et acceptées si en lien avec la fonction				Les formations sont autant accessibles pour les femmes que les hommes.
734/123-48/ - /40	ENS ARTISTIQUE - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	8.000,00	Organisation concours de fin d'année enseignement artistique				Dépenses neutres - non genrables
734/124-02/ - /40	ENS ARTISTIQUE - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	23.500,00	1) Achat matériel hygiénique (gel hydro, essuie-tout, papier toilette, ...) (30%) 3) Achat matériel didactique, fournitures scolaires pour les élèves de maternelle (70%)				Les produits hygiéniques sont des dépenses neutres, donc non genrables. Lors de l'achat de matériel et la souscription à des abonnements de revues, il faudrait sensibiliser le personnel afin que les stéréotypes de genre soient évités.
734/124-06/ - /40	ENS ARTISTIQUE - PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS SPECIFIQUES A LA FONCTION	9.000,00	Réparation + accords instruments musiques + location conteneurs Bruxelles-Propreté				Dépenses neutres - non genrables
734/124-12/ - /40	ENS ARTISTIQUE - LOCATION ET ENTRETIEN DES FOURNITURES TECHNIQUES	5.750,00	Location de costumes enseignement artistique + location orgues Eglise Saint-Marc et Notre-Dame du Rosaire				
735/111-11/ - /40	ENS TECHNIQUE - TRAITEMENTS DU PERSONNEL ENS A CHARGE DE L'A.S.	1.075.000,00	Traitements des Instit Cours de Promotion Sociale d'Uccle (CPSU) - barèmes fonction publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles				Le recrutement du personnel est réalisé en respectant l'égalité de traitement, mais 79 % du personnel sont des femmes et le ration homme/femme pour la direction des écoles est de 5/8 (chiffres de 2022).
735/123-06/ - /40	ENS TECHNIQUE - PRESTATIONS ADMINISTRATIVES DE TIERS SPECIF. A LA	1.170,00	Abonnement bancontact				Dépenses neutres - non genrables
735/123-17/ - /40	ENS TECHNIQUE - FRAIS DE FORMATION DU PERSONNEL	400,00	Formations payées/remboursées par la commune. Les demandes sont à l'initiative des enseignants du CPSU et acceptées si en lien avec la fonction				Les formations sont autant accessibles pour les femmes que les hommes.
735/123-48/ - /40	ENS TECHNIQUE - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	900,00	Publicité pour le CPSU (Cours de Promotion Sociale d'Uccle)				L'école doit veiller à ne pas véhiculer des stéréotypes de genre dans le choix des images et la rédaction du texte.
735/124-02/ - /40	ENS TECHNIQUE - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	800,00	CPSU-Fournitures de bureau + sacs à déchets				Dépenses neutres - non genrables
735/126-01/ - /40	ENS TECHNIQUE - LOYERS ET CHARGES LOCATIVES DES IMMEUBLES LOUES	50.000,00	Location locaux DeFré pour le CPSU				Dépenses neutres - non genrables
75101/111-11/ - /40	MERLO - TRAITEMENTS DU PERSONNEL ENS A CHARGE DE L'A.S.	1.700.000,00	Traitements des Instit du Merlo - barèmes fonction publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles				Le recrutement du personnel est réalisé en respectant l'égalité de traitement, mais 79 % du personnel sont des femmes et le ration homme/femme pour la direction des écoles est de 5/8 (chiffres de 2022).
75101/122-04/ - /40	MERLO - DROITS D'AUTEUR, HONORAIRES.....	13.864,00	Organisation d'ateliers artistiques, activités culturelles, sportives et scientifiques au Merlo -> sélection ateliers à l'initiative de l'école				Il est important d'attirer l'attention de la direction et des professeurs sur les stéréotypes de genre à éviter qui sont véhiculés dans ces matières.
75101/123-07/ - /40	MERLO - FRAIS DE CORRESPONDANCE	45,00	Frais de correspondance				Dépenses neutres - non genrables
75101/123-13/ - /40	MERLO - FRAIS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT DE L'INFORMATIQUE	800,00	Abonnements à des licences et services pour permettre le bon fonctionnement du réseau informatique du Merlo				Dépenses neutres - non genrables
75101/123-17/ - /40	MERLO - FRAIS DE FORMATION DU PERSONNEL	4.000,00	Formations payées/remboursées par la commune. Les demandes sont à l'initiative des Instit du Merlo et acceptées si en lien avec la fonction				Les formations sont autant accessibles pour les femmes que les hommes.
75101/124-02/ - /40	MERLO - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	28.372,00	1) Achat matériel hygiénique (gel hydro, essuie-tout, papier toilette, ...) (30%). 3) Achat matériel didactique, fournitures scolaires pour les élèves du Merlo (70%)				Les produits hygiéniques sont des dépenses neutres, donc non genrables. Lors de l'achat de matériel et la souscription à des abonnements de revues, il faudrait sensibiliser le personnel afin que les stéréotypes de genre soient évités.
75101/124-06/ - /40	MERLO - PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS SPECIFIQUES A LA FONCTION	4.500,00	Entretien et réparation des aires de jeux				Dépenses neutres - non genrables
75101/124-21/ - /40	MERLO - FOURNITURES POUR REMISE DE PRIX, DE JOUETS, ETC.....	3.498,00	Achat de livres de prix de fin d'année et réassortiment de la bibliothèque de l'école				Le choix revient à l'échevin en tenant compte des problématiques actuelles, comme les inégalités de genre et les discriminations.
75101/124-23/ - /40	MERLO - FRAIS D'ORGANISATION DES REPAS	35.000,00	Repas cantines scolaires (Dépense = Recette 75101/161-08)				Dépenses neutres - non genrables
75101/124-24/ - /40	MERLO - AUTRES AVANTAGES SCOLAIRES (FREQ PISCINE)	3.000,00	Transport et entrées piscine pour les élèves du Merlo				Dépenses neutres - non genrables
75101/124-48/ - /40	MERLO - AUTRES FRAIS TECHNIQUES	250,00	Cotisation AFSCA				Dépenses neutres - non genrables
75102/111-11/ - /40	ICPP - TRAITEMENTS DU PERSONNEL ENS A CHARGE DE L'A.S	4.100.000,00	ICPP-Traitements des DEPENSES : barèmes fonction publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles				Le recrutement du personnel est réalisé en respectant l'égalité de traitement, mais 79 % du personnel sont des femmes et le ration homme/femme pour la direction des écoles est de 5/8 (chiffres de 2022).
75102/122-04/ - /40	ICPP - DROITS D'AUTEUR, HONORAIRES.....	7.000,00	Organisation d'ateliers artistiques, activités culturelles, sportives et scientifiques à l'ICPP -> sélection ateliers à l'initiative de l'école				Il est important d'attirer l'attention de la direction et des professeurs sur les stéréotypes de genre à éviter qui sont véhiculés dans ces matières.
75102/123-07/ - /40	ICPP - FRAIS DE CORRESPONDANCE	540,00	Frais de correspondance				Dépenses neutres - non genrables
75102/123-13/ - /40	ICPP - FRAIS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT DE L'INFORMATIQUE	3.960,00	Abonnements à des logiciels spécifiques pour la bonne gestion du réseau informatique de l'ICPP				Dépenses neutres - non genrables
75102/123-16/ - /40	ICPP - FRAIS DE RECEPTION ET DE REPRESENTATION	382,50	Organisation de réunions pour les Instit de l'ICPP				Dépenses neutres - non genrables
75102/123-17/ - /40	ICPP - FRAIS DE FORMATION DU PERSONNEL	3.000,00	Formations payées/remboursées par la commune. Les demandes sont à l'initiative des Instits et acceptées si en lien avec la fonction				Les formations sont autant accessibles pour les femmes que les hommes.
75102/124-02/ - /40	ICPP - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	107.000,00	1) Achat matériel hygiénique (gel hydro, essuie-tout, papier toilette, ...) + achat alimentation pour l'hôtellerie + achat plantes pour l'horticulture(75%) 3) Achat matériel didactique, fournitures scolaires pour les élèves de l'ICPP (25%)				Les produits hygiéniques sont des dépenses neutres, donc non genrables. Lors de l'achat de matériel et la souscription à des abonnements de revues, il faudrait sensibiliser le personnel afin que les stéréotypes de genre soient évités.

Art budgétaire	Libellé	Dépense	Nature des dépenses/actions	Catégori			Initiative et remarque relative à l'égalité de genre
				1	2	3	
75102/124-06/ - /40	ICPP - PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS SPECIFIQUES A LA FONCTION	18.000,00	Réparation et entretien matériel horticole pour les cours et des cuisines				Dépenses neutres - non genrables
75102/124-21/ - /40	ICPP - FOURNITURES POUR REMISES DE PRIX, DE JOUETS, ETC.....	2.332,00	Achat de livres de prix de fin d'année et réassortiment de la bibliothèques de l'école				Le choix revient à l'échevin, en tenant compte des problématiques actuelles comme les inégalités de genre et les discriminations.
75102/124-23/ - /40	ICPP - FRAIS D'ORGANISATION DES REPAS	450,00	ICPP-Repas -DEPENSES				Dépenses neutres - non genrables
75102/124-24/ - /40	ICPP - AUTRES AVANTAGES SCOLAIRES (FREQU PISCINE)	12.500,00	Transport et entrées piscine pour les élèves de l'ICPP				Dépenses neutres - non genrables
76102/124-02/ - /40	PL DE JEUX - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	11.400,00	1) Achat alimentation et produits hygiéniques (40%) 3) Achat matériel de bricolage pour les enfants				Les produits hygiéniques sont des dépenses neutres, donc non genrables. Lors de l'achat de matériel et la souscription à des abonnements de revues, il faudrait sensibiliser le personnel afin que les stéréotypes de genre soient évités.
76102/124-06/ - /40	PL DE JEUX - PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS SPECIFIQUES A LA FONCTION	6.840,00	Organisation d'animations				Lors du choix des activités/des projets, la prise en compte de la participation et des besoins de tous les enfants en dépit de leur genre est primordiale pour assurer l'égalité des genres.
76102/124-22/ - /40	PL DE JEUX - FRAIS DE VOYAGES SCOLAIRES, EXCURSIONS, CLASSES DE PLEIN AIR	6.650,00	Transport en car pour des activités				Dépenses neutres - non genrables
76102/124-24/ - /40	PL DE JEUX - AUTRES AVANTAGES SCOLAIRES	1.710,00	Organisation de sorties (piscine, ...)				Lors du choix des activités/des projets, la prise en compte de la participation et des besoins de tous les enfants en dépit de leur genre est primordiale pour assurer l'égalité des genres.
871/124-06/ - /40	MEDECINE - PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS SPECIFIQUES A LA FONCTION	15.750,00	Transport en car pour visites médicales élèves				Dépenses neutres - non genrables
706/461-01/ - /40	CENTRE PMS - CONTRIBUTIONS DE L'A.S. TRAITEMENTS DU PERSONNEL ENSEIGNANT	830.000,00	Traitements des MDP du CPMS - barèmes déterminés par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Recette = Dépense 706/111-11)				Dépenses neutres - non genrables
706/463-01/ - /40	CENTRE PMS - CONTRIBUTIONS DE L'A.S. DANS FRAIS DE FONCTIONNEMENT	63.000,00	Subvention de la FWB pour frais de fonctionnement + Remboursement frais transport des MDP du CPMS				Dépenses neutres - non genrables
721/161-08/ - /40	ENS MATERNEL - INTERVENTIONS DES PARENTS DANS LES REPAS	750.000,00	Repas cantines scolaires (Dépense = Recette 721/161-08)				Il n'y a pas de tarif préférentiel pour les parents qui ont des difficultés, mais celles-ci ont la possibilité de faire une demande auprès du CPAS pour obtenir une aide.
721/161-09/ - /40	ENS MATERNEL - INTERVENTION DES PARENTS DANS LA SURVEILLANCE ET LES COURS	280.000,00	Redevances payées par les parents pour les surveillances de midi maternelles				Il n'y a pas de tarif préférentiel pour les parents qui ont des difficultés, mais celles-ci ont la possibilité de faire une demande auprès du CPAS pour obtenir une aide.
721/461-01/ - /40	ENS MATERNEL - CONTRIBUTIONS DE L'A.S. TRAITEMENTS PERSONNEL ENSEIGNANT	6.500.000,00	Traitements des Instit MAT - barèmes déterminés par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Recette = Dépense 721/111-11)				Dépenses neutres - non genrables
721/463-01/ - /40	ENS MATERNEL - CONTRIBUTIONS A.S. DANS FRAIS FONCTIONNEMENT	1.050.000,00	Subvention de la FWB pour frais de fonctionnement + remboursement frais transport des MDP maternelle				Dépenses neutres - non genrables
721/465-48/ - /40	ENS MATERNEL - AUTRES CONTRIBUTIONS SPECIFIQUES DE L'A.S.	101.400,00	Subvention Gratuité de la FWB : achat de fournitures scolaires pour les maternelles + organisation d'activités culturelles, scientifiques et sportives				Dépenses neutres - non genrables
721/485-01/ - /40	ENS MATERNEL - CONTRIB. DES AUTRES P.P. DANS LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	125.000,00	Subvention ONE pour l'Accueil Extra Scolaires des maternelles : ateliers organisés dans les écoles, achat matériel pour les garderies, salaire des animateurs, ...				Dépenses neutres - non genrables
722/161-04/ - /40	ENS PRIMAIRE - PRODUITS DES DROITS D'ENTREE	25.000,00	Redevances payées par des extérieurs qui occupent les locaux scolaires pour organiser des activités (clubs sportifs, sociaux, ...) après les cours ou des stages pendant les vacances scolaires				Il n'y a pas de tarif préférentiel pour les parents qui ont des difficultés, mais celles-ci ont la possibilité de faire une demande auprès du CPAS pour obtenir une aide.
722/161-08/ - /40	ENS PRIMAIRE - INTERVENTIONS DES PARENTS DANS LES REPAS	900.000,00	Repas cantines scolaires (Dépense = Recette 722/161-08)				Il n'y a pas de tarif préférentiel pour les parents qui ont des difficultés (notamment les familles monoparentales), mais celles-ci ont la possibilité de faire une demande auprès du CPAS pour obtenir une aide.
722/161-09/ - /40	ENS PRIMAIRE - INTERVENTION DES PARENTS DANS LA SURVEILLANCE ET LES COURS	550.000,00	Redevances payées par les parents pour les surveillances de midi primaires				Il n'y a pas de tarif préférentiel pour les parents qui ont des difficultés, mais celles-ci ont la possibilité de faire une demande auprès du CPAS pour obtenir une aide.
722/461-01/ - /40	ENS PRIMAIRE - CONTRIBUTIONS DE L'A.S. DANS TRAITEMENTS PERSONNEL ENSEIGNANT	12.400.000,00	Traitements des Instit PRIM - barèmes déterminés par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Recette = Dépense 722/111-11)				Dépenses neutres - non genrables
722/463-01/ - /40	ENS PRIMAIRE - CONTRIBUTIONS DE L'A.S. DANS FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1.575.000,00	Subvention de la FWB pour frais de fonctionnement + remboursement frais transport des Instit prim				Dépenses neutres - non genrables
722/465-48/ - /40	ENS PRIMAIRE - AUTRES CONTRIBUTIONS SPECIFIQUES DE L'A.S	130.000,00	Subventions FWB pour l'achat de manuels scolaires, projets d'alimentation équilibrées (à l'initiative des écoles), Dispositif d'accrochage scolaire (idem)				Dépenses neutres - non genrables
722/485-01/ - /40	ENS PRIMAIRE - CONTRIB. DES AUTRES P.P. DANS LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	272.000,00	Subvention ONE pour l'Accueil Extra Scolaires des primaires				Dépenses neutres - non genrables
722/485-02/ - /40	ENS PRIMAIRE - CONTRIB. DES AUTRES P.P. DANS LES FRAIS DE PERSONNEL	1.192,92	Transfert de subvention pour membre du personnel avec maladie professionnelle				Dépenses neutres - non genrables
734/161-09/ - /40	ENS ARTISTIQUE - INTERVENTION DES PARENTS DANS LA SURVEILLANCE ET LES COURS	2.000,00	Recette location d'instruments de musique				Dépenses neutres - non genrables
734/461-01/ - /40	ENS ARTISTIQUE - CONTRIBUTIONS DE L'A.S. TRAITEMENTS PERSONNEL ENSEIGNANT	2.500.000,00	Traitements des Instit artistiques - barèmes déterminés par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Recette = Dépense 734/111-11)				Dépenses neutres - non genrables
734/463-01/ - /40	ENS ARTISTIQUE - CONTRIBUTIONS DE L'A.S. DANS FRAIS DE FONCTIONNEMENT	89.250,00	Subvention de la FWB pour frais de fonctionnement et remboursement des frais de transport des Instit artistique				Dépenses neutres - non genrables
735/161-09/ - /40	ENS TECHNIQUE - COURS PROMOTION SOCIALE + EDUC. PHYS. ADULTES	30.000,00	Recette inscription CPSU et cours d'éducation physique spécifiquement pour femme organisé aux écoles de Messidor et du Longchamp 2x/semaine				Il n'y a pas de tarif préférentiel pour les parents qui ont des difficultés, mais celles-ci ont la possibilité de faire une demande auprès du CPAS pour obtenir une aide.
735/461-01/ - /40	ENS TECHNIQUE - CONTRIBUTIONS DE L'A.S. TRAITEMENTS PERSONNEL ENSEIGNANT	1.075.000,00	Traitements des Instit artistiques - barèmes déterminés par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Recette = Dépense 734/111-11)				Dépenses neutres - non genrables
735/463-01/ - /40	ENS TECHNIQUE - CONTRIBUTIONS DE L'A.S. DANS FRAIS DE FONCTIONNEMENT	4.725,00	Subvention de la FWB pour frais de fonctionnement				Dépenses neutres - non genrables
75101/161-08/ - /40	MERLO - INTERVENTIONS DES PARENTS DANS LES REPAS	35.000,00	Repas cantines scolaires (Dépense = Recette 75102/161-08)				Il n'y a pas de tarif préférentiel pour les parents qui ont des difficultés, mais celles-ci ont la possibilité de faire une demande auprès du CPAS pour obtenir une aide.
75101/161-09/ - /40	MERLO - INTERVENTION DES PARENTS DANS LA SURVEILLANCE ET LES COURS	30.000,00	Redevances payées par les parents pour les surveillances de midi à l'école du Merlo.				Il n'y a pas de tarif préférentiel pour les parents qui ont des difficultés, mais celles-ci ont la possibilité de faire une demande auprès du CPAS pour obtenir une aide.
75101/461-01/ - /40	MERLO - CONTRIBUTIONS A.S. TRAITEMENTS PERSONNEL ENSEIGNANT	1.700.000,00	Traitements des Instit du Merlo - barèmes déterminés par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Recette = Dépense 75101/111-11)				Dépenses neutres - non genrables
75101/463-01/ - /40	MERLO - CONTRIBUTIONS A.S. DANS FRAIS DE FONCTIONNEMENT	126.000,00	Subvention de la FWB pour frais de fonctionnement et remboursement des frais de transport des professeurs de l'école du Merlo				Dépenses neutres - non genrables
75101/465-48/ - /40	MERLO - AUTRES CONTRIBUTIONS SPECIFIQUES DE L'A.S.	6.600,00	Subvention FWB pour l'achat de manuels scolaires				Dépenses neutres - non genrables
75102/161-08/ - /40	ICPP - INTERVENTIONS DES PARENTS DANS LES REPAS	500,00	Repas cantines scolaires (Dépense = Recette 75102/124-23)				Il n'y a pas de tarif préférentiel pour les parents qui ont des difficultés, mais celles-ci ont la possibilité de faire une demande auprès du CPAS pour obtenir une aide.
75102/461-01/ - /40	ICPP - CONTRIBUTIONS DE L'A.S. TRAITEMENTS PERSONNEL ENSEIGNANT	1.700.000,00	Traitements des Instit de l'ICPP - barèmes déterminés par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Recette = Dépense 75102/111-11)				Dépenses neutres - non genrables
75102/463-01/ - /40	ICPP - CONTRIBUTIONS L'A.S. DANS FRAIS DE FONCTIONNEMENT	420.000,00	Subvention de la FWB pour frais de fonctionnement et remboursement des frais de transport des professeurs de l'école ICPP				Dépenses neutres - non genrables

Art budgétaire	Libellé	Dépense	Nature des dépenses/actions	Catégori			Initiative et remarque relative à l'égalité de genre
				1	2	3	
75102/465-48/ - /40	ICPP - AUTRES CONTRIBUTIONS SPECIFIQUES DE L'A.S.	950,00	Subvention FWB pour l'achat de manuels scolaires				Dépenses neutres - non genrables
76102/161-09/ - /40	PL DE JEUX - INTERVENTION DES PARENTS	50.000,00	Frais d'inscription				Il n'y a pas de tarif préférentiel pour les parents qui ont des difficultés, mais celles-ci ont la possibilité de faire une demande auprès du CPAS pour obtenir une aide.
76102/465-01/ - /40	PL DE JEUX - CONTRIBUTIONS DE L' A.S. DANS FRAIS FONCTIONNEMENT	12.500,00	Subvention ONE pour l'organisation des plaines				Dépenses neutres - non genrables
706/741-51/ - /40	CENTRE PMS - ACHATS MOBILIER	500,00	PMS-rééquipement en mobilier intérieur (meuble, armoire, bancs, chaises, ...)				Dépenses neutres - non genrables
706/742-53/ - /40	CENTRE PMS - ACHATS MATERIEL INFORMATIQUE	5.000,00	Equipement des membres du personnel/classes en matériel informatique				Dépenses neutres - non genrables
706/744-98/ - /40	CENTRE PMS - ACHATS MACHINES ET MATERIEL D'EXPLOITATION DIVERS	1.500,00	1) Achat matériel de bureau (55%). 3) Jeux didactiques non genrés (45%).				L'acquisition de certain matériel est non genrable, donc neutre, mais en ce qui concerne les jeux, il est primordial d'avoir une perspective de genre afin d'éviter de choisir des jeux qui véhiculent des stéréotypes de genre.
721/741-51/ - /40	ENS MATERNEL - ACHATS MOBILIER	39.000,00	MAT-rééquipement en mobilier garderie intérieur et extérieur (meuble, armoire, bancs, chaises) et gros matériel sportif				Dépenses neutres - non genrables
721/742-53/ - /40	ENS MATERNEL - ACHATS MATERIEL INFORMATIQUE	19.000,00	Equipement des membres du personnel/classes en matériel informatique				Dépenses neutres - non genrables
721/744-98/ - /40	ENS MATERNEL - ACHATS MACHINES ET MATERIEL D'EXPLOITATION DIVERS	29.000,00	Equipement matériel et jeux didactiques, petit matériel de sport et de psychomotricité				L'acquisition de certain matériel est non genrable, donc neutre, mais en ce qui concerne les jeux, il est primordial d'avoir une perspective de genre afin d'éviter de choisir des jeux qui véhiculent des stéréotypes de genre.
722/741-51/ - /40	ENS PRIMAIRE - ACHATS MOBILIER	87.000,00	1) Rééquipement en mobilier pour les Instit et les classes, matériel sportif divers pour les cours d'éducation physique. 2) Remplacement des modules de jeux (sans réaménagement complet de la cour de récréation)				L'achat de mobilier est non genrable, donc neutre. Réaménager les modules de jeux de la cours de récréation va permettre aux enfants de s'approprier différemment cet espace. Un accompagnement et/ou une sensibilisation des enfants et des professeurs est nécessaire, afin que cette appropriation se fasse avec une prise en compte des besoins différents de tous les enfants.
722/742-53/ - /40	ENS PRIMAIRE - ACHATS MATERIEL INFORMATIQUE	86.000,00	Equipement des membres du personnel/classes en matériel informatique				Dépenses neutres - non genrables
722/744-51/ - /40	ENS PRIMAIRE - ACHATS DE MACHINES ET DE MATERIEL D'EQUIP. ET D'EXPLOITATION	27.000,00	Achat matériel industriel pour les cuisines des écoles communales				Dépenses neutres - non genrables
722/744-98/ - /40	ENS PRIMAIRE - ACHATS MACHINES ET MATERIEL D'EXPLOITATION DIVERS	54.000,00	1) Achat électroménagers pour les cuisines scolaires et les écoles, matériel entretien et machines pour travaux techniques. 3) Matériel et jeux didactiques pour les élèves.				L'acquisition de certain matériel est non genrable, donc neutre, mais en ce qui concerne les jeux, il est primordial d'avoir une perspective de genre afin d'éviter de choisir des jeux qui véhiculent des stéréotypes de genre.
734/741-51/ - /40	ENS ARTISTIQUE - ACHATS MOBILIER	1.000,00	Equipement en mobilier divers pour les futurs nouveaux locaux du CPSU				Dépenses neutres - non genrables
734/742-53/ - /40	ENS ARTISTIQUE - ACHATS MATERIEL INFORMATIQUE	7.000,00	Equipement des membres du personnel/classes en matériel informatique				Dépenses neutres - non genrables
734/744-98/ - /40	ENS ARTISTIQUE - ACHATS MACHINES ET MATERIEL D'EXPLOITATION DIVERS	25.000,00	Equipement en instruments de musiques + matériel HI FI pour les cours des Académies de musique Fr et Nids				Dépenses neutres - non genrables
735/741-51/ - /40	ENS TECHNIQUE - ACHATS MOBILIER	3.000,00	Equipement en mobilier divers pour les futurs nouveaux locaux du CPSU				Dépenses neutres - non genrables
735/742-53/ - /40	ENS TECHNIQUE - ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE	10.500,00	Equipement des membres du personnel/classes en matériel informatique				Dépenses neutres - non genrables
735/744-98/ - /40	ENS TECHNIQUE - ACHATS MACHINES ET MATERIEL D'EXPLOITATION DIVERS	3.000,00	Equipement en petit électroménager pour les futurs nouveaux locaux du CPSU				Dépenses neutres - non genrables
75101/741-51/ - /40	MERLO - ACHATS MOBILIER	5.000,00	Equipement en mobilier divers pour les instits du Merlo et les salles de classe				Dépenses neutres - non genrables
75101/742-53/ - /40	MERLO - ACHATS MATERIEL INFORMATIQUE	20.000,00	Equipement des membres du personnel/classes en matériel informatique				Dépenses neutres - non genrables
75101/744-98/ - /40	MERLO - ACHATS MACHINES ET MATERIEL D'EXPLOITATION DIVERS	12.000,00	Equipement en matériel et jeux didactiques spécifiques pour l'accueil Type 2 au Merlo + matériel de psychomotricité				L'acquisition de certain matériel est non genrable, donc neutre, mais en ce qui concerne les jeux, il est primordial d'avoir une perspective de genre afin d'éviter de choisir des jeux qui véhiculent des stéréotypes de genre.
75102/741-51/ - /40	ICPP - ACHATS MOBILIER	12.000,00	Equipement en mobilier divers pour les MDP de l'ICPP et les salles de classe				Dépenses neutres - non genrables
75102/742-53/ - /40	ICPP - ACHATS MATERIEL INFORMATIQUE	17.000,00	Equipement des membres du personnel/classes en matériel informatique				Dépenses neutres - non genrables
75102/744-51/ - /40	ICPP - ACHATS DE MACHINES ET DE MATERIEL D'EQUIPE ET D'EXPLOITATION	22.000,00	Achat matériel pour les cuisines de l'école				Dépenses neutres - non genrables
75102/744-98/ - /40	ICPP - ACHATS MACHINES ET MATERIEL D'EXPLOITATION DIVERS	8.000,00	1) Equipement en matériel et petit électroménager pour l'école 3) Achat jeux didactiques				L'acquisition de certain matériel est non genrable, donc neutre, mais en ce qui concerne les jeux, il est primordial d'avoir une perspective de genre afin d'éviter de choisir des jeux qui véhiculent des stéréotypes de genre.
76102/744-98/ - /40	PL DE JEUX - ACHATS MACHINES ET MATERIEL D'EXPLOITATION DIVERS	2.500,00	Equipement annuel pour les plaines de jeux				Perspective genrée sera prise en compte dans la réflexion du matériel à acquérir, afin d'éviter le stéréotypes de genre.
Familles - Crèches - Handicap - Santé							
131/123-14/ - /90	FAMILLES - PRESTATIONS DU SERVICE MEDICAL DU TRAVAIL	900,00	Remboursement attestations médicales et extrait de casier personnel travaillant en crèches				Dépenses neutres - non-genrables
825/123-16/ - /90	FAMILLES - SOUTIEN A LA PARENTE - ORGANISATIONS DIVERSES	17.000,00	Organisation d'ateliers parent/enfant au Family Corner, quinzaine de la petite enfance, paiement animateurs-animatrices				Sensibiliser les personnes chargées des activités, afin que celles-ci ne véhiculent pas des stéréotypes de genre dans leur interactions et gestuels avec les enfants et les parents.
825/331-01/ - /90	FAMILLES - PRIMES DE NAISSANCES	0,00	Primes de naissance				Dépenses neutres - non-genrables
825/332-02/ - /90	FAMILLES - SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES	5.000,00	Subside à l'asbl communale AFSECU				Dépenses neutres - non-genrables
833/332-02/ - /90	FAMILLES - MOINS VALIDES - INTERVENTIONS EN FAVEUR DES HANDICAPES	14.000,00	Subsides octroyés aux asbl s'occupant de personnes avec un handicap				Sensibiliser et outiller les associations qui gèrent le handicap est nécessaire afin que celles-ci acquièrent et développent une analyse davantage intersectionnelle du handicap.
840/123-48/ - /90	FAMILLES - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	450,00	Achats administratifs pour le Family corner				Dépenses neutres et non-genrables
84401/115-41/ - /90	AUTRES INTERVENTIONS ET AVANTAGES EN NUMERAIRE PERS.STAT.	0,00	Eco-chèques ponctuels octroyés par l'ONE au personnel travaillant dans les crèches				Dépenses neutres et non-genrables
84401/115-42/ - /90	AUTRES INTERV. ET AVANT. POUR PERS CONTRACT SUBSIDIE	0,00	Eco-chèques ponctuels octroyés par l'ONE au personnel travaillant dans les crèches				Dépenses neutres et non-genrables
84401/115-44/ - /90	AUTRES INTERV. AVANT. EN NUMERAIRES POUR LE PERS. ENSEIGNANT	0,00	Eco-chèques ponctuels octroyés par l'ONE au personnel travaillant dans les crèches				Dépenses neutres et non-genrables
84401/115-45/ - /90	CRECHES - AUTRES INTERV. AVANT. NUMERAIRE PERS. CONTRACT. A CH. COMMUNE	0,00	Eco-chèques ponctuels octroyés par l'ONE au personnel travaillant dans les crèches				Dépenses neutres et non-genrables
84401/122-03/ - /90	CRECHES - HONORAIRES ET INDEMNITES POUR AVOCATS MEDECINS ET PARAMEDICAL	26.647,50	Supervision d'équipes par STIC				Dépenses neutres et non-genrables
84401/122-04/ - /90	CRECHES - DROITS D'AUTEUR, HONORAIRES.....	2.375,00	Frais de SABAM pour la musique dans les crèches				
84401/123-16/ - /90	CRECHES - FRAIS DE RECEPTION ET DE REPRESENTATION	850,00	Achats de biscuits lors de réunions avec les parents des nouveaux entrants				Dépenses neutres et non-genrables
84401/123-48/ - /90	CRECHES - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	450,00	Achats divers administratifs pour les crèches (fardes de classement, bricolage, etc.)				Dépenses neutres et non-genrables
84401/124-02/ - /90	CRECHES - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	288.000,00	Nourriture pour les enfants des crèches et achats divers (linge, jeux, etc., petit matériel)				L'achat de nourriture est non-genrable et neutre. Les jouets sont choisis en ne tenant pas compte des couleurs et d'autres critères genrés. Par contre la formation du personnel est essentiel, afin que celui-ci ne l'utilise pas en véhiculant des stéréotypes de genre.
84401/124-06/ - /90	CRECHES - PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS SPECIFIQUES A LA FONCTION	27.000,00	Réparations techniques de machines				Dépenses neutres et non-genrables
84401/124-21/ - /90	CRECHES - FOURNITURES POUR REMISES DE PRIX, DE JOUETS, ETC...	6.000,00	Cadeaux pour la Saint-Nicolas dans les crèches				Achats de jouets non-genrés (neutres), exemple : petit livre dépourvu de stéréotypes de genre. Une note est faite aux directions des crèches en ce sens.
84401/124-48/ - /90	CRECHES - AUTRES FRAIS TECHNIQUES	2.500,00	Contrôles AFSCA				Dépenses neutres et non-genrables

Art budgétaire	Libellé	Dépense	Nature des dépenses/actions	Catégories			Initiative et remarque relative à l'égalité de genre
				1	2	3	
84401/301-02/ - /90	REMBT. DE NON VAL. SUR DR. CONSTATÉS PERÇUS DU SERVICE ORD.	25.000,00	Remboursement subsides non utilisés garde d'enfants malades à domicile				Dépenses neutres et non-genrables
849/123-16/ - /90	PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - FRAIS DE RECEPTION ET DE REPRESENTATION	850,00	Frais de réception lors de Samedifférence, expositions diverses				Dépenses neutres et non-genrables
849/124-48/ - /90	PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - AUTRES FRAIS TECHNIQUES	13.000,00	Organisation de Samedifférence, EOP et sensibilisations diverses au handicap				Sensibiliser et outiller les associations qui gèrent le handicap est nécessaire, afin que celles-ci acquièrent et développent une perspective de genre et intersectionnelle.
849/332-02/ - /90	SANTE-PREVENTION-ACTION SOCIALE - SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES	7.000,00	Subside annuel octroyé aux A.C.S. (Croix-Rouge)				Sensibiliser et outiller les associations qui gèrent le handicap est nécessaire, afin que celles-ci acquièrent et développent une perspective de genre et intersectionnelle.
871/122-03/ - /90	MEDECINE - HONORAIRES ET INDEMNITES POUR AVOCATS MEDECINS ET PARAMEDICAL	85.000,00	Médecine scolaire et supervision d'équipes				Engager des prestataires en respectant l'égalité de traitement lors de l'engagement.
871/123-02/ - /90	MEDECINE - FOURNITURES ADMINISTRATIVES POUR CONSOMMATION DIRECTE	900,00	Fardes etc. pour centre de santé - commande ZERO BOBO etc., malettes				Commande de matériel "culottes rouges" pour expliquer les menstruations dans les écoles primaires - cfr note n° 1.
871/123-16/ - /90	SANTE/PREVENTION - ORGANISATIONS DIVERSES	8.500,00	Marche nordique, conférences, sensibilisations				Sensibiliser les associations qui gèrent la santé est nécessaire afin que celles-ci intègrent une perspective de genre.
871/124-02/ - /90	MEDECINE - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	15.000,00	Vaccins grippe + marché médicaments + matériel médical				Dépenses neutres et non-genrables
871/124-06/ - /90	MEDECINE - PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS SPECIFIQUES A LA FONCTION	900,00	Calibrage machines centre de santé				Dépenses neutres et non-genrables
875/123-16/ - /90	SANTE/PREVENTION - ORGANISATIONS DIVERSE	0,00	Conférences santé, sensibilisations, marche nordique, don de sang				Mettre l'accent sur certaines pathologies avec une perspective de genre (cancer du sein, utérus, prostate, etc.). Ceci doit être organisé en collaboration avec l'échevinat de l'égalité des Chances et des Genres.
des chances et des genres							
849/123-16/ - /16	EGALITE DES CHANCES ET DES GENRES - FRAIS DE RECEPTION ET DE REPRESENTATION	850,00	Frais de réception lors d'inaugurations diverses				Dépenses neutres et non-genrables
849/124-48/ - /16	EGALITE DES CHANCES ET DES GENRES - AUTRES FRAIS TECHNIQUES	19.000,00	Parents solos : paiement des animatrices (psychologue et juriste) et organisations diverses en vue de l'égalité homme/femme				cfr note de genre n° 2
849/301-02/ - /16	REMBT. DE NON VAL. SUR DR. CONSTATÉS PERÇUS DU SERVICE ORD	0,00	Remboursement d'un subsides non utilisés dans son entièreté				Dépenses neutres et non-genrables
849/332-02/ - /16	EGALITE DES CHANCES ET DES GENRES - SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES	10.000,00	Subsides aux asbl oeuvrant pour l'égalité des chances et des genres				cfr note de genre n° 3
Jeunesse							
76101/123-16/ - /61	JEUNESSE - ORGANISATION DE MANIFESTATIONS	17.000,00	Au festival uckel'air, une attention est donnée dans le line up (ensemble des artistes programmés).				Faire attention à ne pas véhiculer des stéréotypes de genre lors des activités. Un travail de sensibilisation sur l'égalité de genre avec les bénévoles pourrait être envisagé.
76101/332-02/ - je/61	JEUNESSE - SUBSIDES DE FONCTIONNEMENT EN FAVEUR DE L'ASBL	30.000,00					Intégrer une perspective de genre dans les projets
76101/332-02/ - MI/61	JEUNESSE - SUBSIDES AUX MOUVEMENTS DE JEUNES	8.000,00	Une analyse genrée sur les bénéficiaires du subsides				Faire un relevé de statistiques genrées sur la participation des jeunes, avec une perspective de genre et faire un travail de sensibilisation auprès des mouvements de jeunes.
76302/124-02/ - /61	SALLE 1180 - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	0,00	Matériel et consommables pour la salle 1180				Dépenses neutres - non genrables
Mobilité							
410/123-16/ - /95	MOBILITE - FRAIS ORGANISATION DE MANIFESTATIONS	38.250,00	Balade à vélo				Intégrer une perspective de genre dans les projets.
410/522-51/ - /95	Primes vélos	100.000,00	1 prime par famille pour vélo électrique et manuel				Dépenses neutres - non genrables
410/747-60/ - /95	Etudes de petits réaménagements - de comptag	50.000,00	Engagement d'un bureau d'étude pour évaluer				Selon le cadre de l'enquête menée, une perspective de genre peut être intégrée.
421/741-51/ - /95	Boxes-vélos, bancs,...	250.000,00	Placement réalisés suite aux demandes des habitants				Dépense neutres - non genrables
Prévention							
300/122-48/97	PREVENTION - INDEMNITES POUR AUTRES PRESTATIONS (ALE)	31.000,00	Sorties/rentrees écoles - Cheques ALE				La sécurité des passages pour piétons aux abords des écoles profiterait davantage aux femmes, dans la mesure où c'est elles qui se chargent de déposer et récupérer les enfants à l'école. Cependant, de plus en plus d'hommes se chargent de cette tâche. De ce fait, il serait intéressant d'avoir des chiffres, pour évaluer le phénomène.
300/122-48/97	PREVENTION - INDEMNITES POUR AUTRES PRESTATIONS (ALE)	14.000,00	Sorties/rentrees écoles - Indemnités de déplacements				En ce qui concerne l'engagement des agent(e)s ALE, le métier et l'environnement de travail attire plus d'hommes que de femmes.
300/123-16/97	PREVENTION - FRAIS DE RECEPTION ET DE REPRESENTATION	425,00	Mise en réseau - Frais de représentation, Catering réunions et événements				Questionner vos partenaires sur leur approche de genre et sur les défis et obstacles rencontrés pour avoir une perspective de genre, durant ces réunions. Les caterings sont non-genrables et neutre, mais ils représentent un bon moyen, pour rendre les réunions plus agréables. Cela facilite les discussions et échanges sur divers sujets tels que l'égalité des genres.
300/123-17/97	PREVENTION - FRAIS DE FORMATION DU PERSONNEL	7.600,00	Formations liées aux Activités du PLPP - Frais de formation				Envisager de former les agents sur les thématiques: les violences intra-familiales, le sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public, les inégalités H/F et les violences en tout genre.
300/123-17/97	PREVENTION - FRAIS DE FORMATION DU PERSONNEL	800,00	Formations liées aux Activités du PSSP - Frais de formation				La remarque est similaire à la ligne précédente mais plus précisément dans le milieu scolaire.
300/123-17/97	PREVENTION - FRAIS DE FORMATION DU PERSONNEL	1.600,00	Formations liées aux Activités du PASC - Frais de formation				La documentation peut également aider les agents à professionnaliser leurs pratiques et approfondir leur connaissance vis-à-vis des mêmes thématiques.
300/123-19/97	PREVENTION - FRAIS D'ACHATS LIVRES, DE DOCUMENTATION ET D'ABONNEMENTS	600,00	Autoformation (documentation) - livres, ouvrages etc.				Il s'agit d'une cotisation pour le « Forum Belge pour la Prévention et la Sécurité Urbaine » c'est une formule unique
300/123-19/97	PREVENTION - FRAIS D'ACHATS LIVRES, DE DOCUMENTATION ET D'ABONNEMENTS	400,00	Coordination - BeFus - cotisation annuelle				
300/124-02/97	PREVENTION - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	450,00	F/O parcs - matériel pour parcs (colçons etc.)				Non-genrable et neutre
300/124-02/97	PREVENTION - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	450,00	Sorties/rentrees écoles - Matériel pour SH				Non-genrable et neutre
300/124-02/97	PREVENTION - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	315,00	Remédiation scolaire transition secondaire - Denrées (pour goûter de fin de session)				Les statistiques de 2023 nous ont montré que les remédiations organisées par le service prévention concernent une population assez mixte (55-45 dans un sens ou l'autre d'une session à l'autre). Comparer ces chiffres à celui des enfants avec des difficultés scolaires au niveau de la FMB, selon le genre.
300/124-06/97	PREVENTION - PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS SPECIFIQUES A LA FONCTION	810,00	Remédiation scolaire CEB - Honoraires Schola ULB				Veuillez à sensibiliser les formateurs afin qu'ils ne véhiculent pas des stéréotypes de genre dans les supports utilisés (livres, exercices exemples, etc.) et lors des interactions avec les jeunes.
300/124-06/97	PREVENTION - PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS SPECIFIQUES A LA FONCTION	3.150,00	Remédiation scolaire transition secondaire - Honoraires Schola ULB				
300/124-02/97	PREVENTION - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	900,00	Participation à des fêtes/événements de quartiers (Melkriek, Homborch, Merlo) - Denrées				Ces participations sont notamment une méthode de faire participer les publics suivis à des activités de quartier mais également à maintenir un une collaboration saine avec les autres acteurs de terrain (PCS, le Pas, etc.). Le respect de la diversité est un point primordial pour le bon déroulement de ces événements. Et respecter le principe d'égalité de genre revient à respecter la diversité.
300/124-02/97	PREVENTION - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	180,00	Présence Antenne Melkriek - Matériel pour entretien				Matériel fonctionnel non-genrable et neutre
300/124-02/97	PREVENTION - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	180,00	Présence Antenne Homborch - Matériel pour entretien				Matériel fonctionnel non-genrable et neutre
300/124-02/97	PREVENTION - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	1.260,00	Brevets du cycliste - Casques vélo + équipement spécifique				Matériel fonctionnel non-genrable et neutre
300/124-02/97	PREVENTION - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	810,00	Maraudes - Café, gobelets, biscuits, tickets stib, ticket douchflux				Les statistiques sur le sans-abrisme montrent que cela touche en grande majorité des hommes. Néanmoins, l'action ne vise pas un genre plus qu'un autre et des dispositifs ont été mis en place, afin de relayer des personnes indépendamment de leur genre, vers des structures « spécialisées » ou pas.
300/124-02/97	PREVENTION - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	1.620,00	Sensibilisation Solidarité bag - sacs imprimés, goûts pour bénévoles aidants				Veuillez à ne pas véhiculer des stéréotypes de genre à travers les dons donnés.

Art budgétaire	Libellé	Dépense	Nature des dépenses/actions	Catégories			Initiative et remarque relative à l'égalité de genre
				1	2	3	
300/124-02/97	PREVENTION - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	450,00	Activités d'été - Denrées				
300/124-48/97	PREVENTION - AUTRES FRAIS TECHNIQUES	1.080,00	Activités d'été - honoraires des prestataires, entrées parcs de loisirs, tickets de trains				
300/124-02/97	PREVENTION - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	360,00	Activités annuelles - Denrées				
300/124-48/97	PREVENTION - AUTRES FRAIS TECHNIQUES	3.600,00	Activités annuelles - honoraires des prestataires, entrées parcs de loisirs, ticket activité, tickets de trains				
300/124-02/97	PREVENTION - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	1.080,00	Activités annuelles - Matériel de sport/animation (bricolage, potager, etc.)				
300/124-02/97	PREVENTION - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	630,00	Activité congés scolaires - Denrées				
300/124-02/97	PREVENTION - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	315,00	Activité congés scolaires - Matériel de sport/animation				
300/124-48/97	PREVENTION - AUTRES FRAIS TECHNIQUES	2.250,00	Activité congés scolaires - honoraires des prestataires, entrées parcs de loisirs, tickets de trains				
300/124-05/97	PREVENTION - FOURN. ENTRET. ET LOC. VETEMENTS DE TRAV. POUR PERS. COMM.	1.000,00	Présence EDR - vêtements d'identification				Lors des événements, les EDR doivent pouvoir être identifiés comme tels. L'achat de ces vêtements est indépendant de type d'événement envisagé
300/124-06/97	PREVENTION - PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS SPECIFIQUES A LA FONCTION	2.340,00	Accompagnement espace public - honoraires				Nous travaillons sur divers problématiques dans l'espace public, qui est influencé par des dynamiques de genre (occupation de l'espace public par des filles, consommation sur l'espace public, ...)
300/124-08/97	PREVENTION - ASSURANCES DIVERSES (RC, VOL, INCENDIE, MOBILIER, ETC...)	360,00	Activité sportives - Foot - Assurance				Assurance obligatoire de la FWB
300/124-48/97	PREVENTION - AUTRES FRAIS TECHNIQUES	630,00	Activité sportives - Foot - location salle				Des activités développées spécifiquement pour travailler sur la mixité sociale.
300/124-48/97	PREVENTION - AUTRES FRAIS TECHNIQUES	3.420,00	Activité sportives - Boxe - honoraires des prestataires				
300/124-48/97	PREVENTION - AUTRES FRAIS TECHNIQUES	1.350,00	Brochure guide des voisins - impression des brochures				Cette campagne sera pensée de façon à avoir un visuel le plus inclusif possible.
300/124-48/97	PREVENTION - AUTRES FRAIS TECHNIQUES	2.700,00	Maux bleus - plusieurs frais de natures différentes				Une réflexion sur le genre est faite sur ces actions, enfin d'également inclure la dimension masculine dans les VF. Dans les faits néanmoins, les femmes sont le plus touchées par ces actions (même si pas visées nécessairement)
300/124-48/97	PREVENTION - AUTRES FRAIS TECHNIQUES	180,00	Participation à des fêtes/événements de quartiers (Melkriek, Homborch, Merlo) - honoraires des prestataires				Ces participations sont notamment une méthode de faire participer les publics suivis à des activités de quartier mais également à maintenir une collaboration saine avec les autres acteurs de terrain (PCS, le Pas, etc.). Le respect de la diversité est un point primordial pour le bon déroulement de ces événements. Et respecter le principe d'égalité de genre revient à respecter la diversité.
300/124-48/97	PREVENTION - AUTRES FRAIS TECHNIQUES	450,00	Participation à des fêtes/événements de quartiers (Melkriek, Homborch, Merlo) - défraiement bénévoles				
300/124-48/97	PREVENTION - AUTRES FRAIS TECHNIQUES	90,00	Activités e-sport - jeu				Cette activité vise spécialement des garçons en décrochage scolaire ou sans emploi avec lesquels c'est très difficile de rentrer en contact pour les insérer. De ce fait, les actions menées sont genrées.
300/332-02/97	PREVENTION - SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES	12.820,00	Brevets du cycliste - honoraires Pro Vélo				Veuillez à sensibiliser l'asbl afin que des stéréotypes de genre ne soient pas véhiculés lors des interactions avec les enfants.
300/522-51/97	PREVENTION - SUBSIDES EN CAPITAL AUX MENAGES	18.000,00	Primes à la sécurisation - Versement des primes				Les primes sont proposées à tout citoyen ne Uclois(e) en ordre de dossier (sauf critère de revenu du ménage dépassé) nous n'avons donc pas le contrôle sur les bénéficiaires. Nous pouvons en revanche veiller à ce que la communication soit inclusive.
300/522-51/97	PREVENTION - SUBSIDES EN CAPITAL AUX MENAGES	10.000,00	Primes cadenas vélo - Versement des primes				
Sports							
764/123-16/-/12	SPORTS - ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES	58.225,00	Les dépenses de cet article sont consacrées essentiellement à l'organisation des 10 km d'Uccle. En 2023, sur les 3714 inscriptions, nous avons 1421 femmes pour 2293 hommes.				Inclure dans les 10 km d'Uccle un thème (droits des femmes), afin de sensibiliser le grand public aux inégalités ou réaliser une course à thème en plus des 10 km d'Uccle.
764/124-02/-/12	FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	16.245,00	Achats vis, clous,....				Actions neutres
764/124-06/-/12	PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS	30.000,00	Réparation et entretien tracteurs, machines, terrains,....				Actions neutres
764/331-01/12	SUBSIDES ET PRIMES DIRECTS ACCORDÉS AUX MENAGES	13.000,00	Les chèques sport : 17.000 € en 2024 Les chèques-sport ont aidés 76 filles et 97 garçons à pratiquer un sport.				Envisager peut-être une campagne de communication plus ciblée vers les filles.
764/332-02/-/12	SUBSIDES AUX ORGANISMES SPORTIFS	40.000,00	1. Clubs 23.250 € Subsidés pour les clubs 3. Subsidés Urban Youth Games 15.000 € Journée consacrée aux sports et à la découverte de nouveaux sports pour les élèves de 5e et 6e primaires des écoles ucloises				1. Clubs Questionner les clubs sur la fréquentation de leurs infrastructures en fonction du genre et sur leur politique d'égalité de genre. 3. Subsidés Urban Youth Games Dans les écoles primaires d'Uccle la mixité est obligatoire. Ce genre d'événement permet aux filles comme aux garçons de s'adonner à tous les sports en dépit de leur genre. Veiller à ce que des stéréotypes de genre ne soient pas véhiculés lors des interactions avec les enfants.
764/332-02/PI/12	SUBSIDES DE FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE LONGCHAMP	575.000,00	Subside octroyé à la piscine Longchamp				Analyser de la fréquentation de la piscine avec une perspective de genre.
Service Vert							
766/122-02/83	HONORAIRES ET INDEMNITES POUR ETUDES ET TRAVAUX	5.000,00					Dépenses neutres- non genrables
766/124-02/83	FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	105.000,00					Dépenses neutres- non genrables
766/124-06/83	PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS	217.500,00	Sous-traitance pour l'entretien des machines				Dépenses neutres- non genrables
766/124-12/83	LOCATION ET ENTRETIEN DES FOURNITURES TECHNIQUES	38.000,00					Dépenses neutres- non genrables
766/332-02/83	FONCTIONNEMENT PEPINIERE CITOYENNE	5.000,00	Jardins collectifs				Cette implication des citoyens et citoyennes dans la gestion des espaces publics renforce leur sentiment de sécurité et d'appropriation. Ces espaces sont fréquentés par des personnes moins présentes dans les espaces publics.
766/741-51/83	SERV VERT – ACHATS MOBILIER	50.000,00	Achat des tables pique-nique, bancs, remplacement progressif bacs à plantes				Lors du placement du mobilier, la sécurité et le bien-être des personnes les plus vulnérables sont pris en compte.
766/725-60/83	SERV VERT – EQUIP. MAINTEN. EXTRA ET INVEST. SUR TERRAINS EN COURS D'EXECUTION	150.000,00	Renouvellement des clôtures pour parcs				Dépenses neutres- non genrables
421/734-60/83	VOIRIE – TRAVAUX DE PLANTATIONS LE LONG DES VOIRIES EN COURS D'EXECUTION	90.000,00	Abattage et replantations d'arbre voiries – remplacement robiniers				La végétalisation des espaces publics se fait en prenant en compte le volume et la croissance de la végétation choisie, afin d'assurer une visibilité des usagers. Cette visibilité renforce leurs sentiments de sécurité.
766/725-60/83	Aménagement des abords du jardin de la Maison des Arts	150.000,00					Dépenses neutres- non genrables
766/725-60/83	Rénovation ou création d'espaces verts	150.000,00					Envisager de faire une enquête genrée pour comprendre les besoins des usat(e)ur(s)rice(s)
766/725-60/83	Programme Action Climat	300.000,00	Création d'îlots de fraîcheur et des zones de perméabilité.				Les îlots de fraîcheur rendent les espaces publics plus agréables, notamment pour les personnes les plus vulnérables (enfants, PSH, etc.). Cela va contribuer à renforcer le sentiment de sécurité et de bien-être dans l'espace public, ainsi permettant à divers public de se les approprier.
766/725-60/83	Noues, égouttages chantier, chemins, suppléments fondations parc de Wolvendael	1.500.000,00					Dépenses neutres- non genrables
766/743-51/83	Achat de deux vélos cargo	20.000,00	jardinères, des vélos cargos (mixtes) seront achetés				Le genre sera pris en compte lors de l'achat des vélos.

Introduction

Comme le relève le rapport au Conseil communal pour le budget 2025, la situation financière de la commune d'Uccle nécessite une très grande vigilance et il convient d'établir un plan triennal robuste qui puisse faire face à des circonstances inédites notamment sur le plan international mais aussi aux conséquences de décisions émanant d'autres niveaux de pouvoirs et en l'absence d'un gouvernement régional bruxellois de plein exercice.

Dans le respect du prescrit de l'article 242bis de la Nouvelle Loi Communale, le plan triennal 2025-2027 doit comprendre, en sus des projections pour chaque poste majeur de dépenses et de recettes pour les deux exercices suivant l'année du budget 2025, une note explicative décrivant les axes politiques fondamentaux et les choix budgétaires qui en découlent ainsi que les mesures structurelles à adopter afin d'optimiser la gestion communale et atteindre les objectifs d'équilibre budgétaire. Vous trouverez, ci-après, ladite note explicative qui a été établie sur la base de l'organigramme de l'administration communale qui est structurée en départements primaires et d'appui.

Département des Affaires sociales et économiques

Prévention

Le service Prévention est compétent pour la coordination et pour l'application du Plan stratégique de sécurité et de prévention, subsidié au niveau fédéral par le SPF Intérieur et, au niveau régional, via Bruxelles Prévention & Sécurité (Plan bruxellois de prévention et de proximité) et Perspective. Brussels (Plan d'accrochage scolaire communal).

Comme c'est le cas dans l'ensemble des communes, les frais de personnel et de fonctionnement de ce service sont en grande partie subsidiés. En revanche, nous restons en attente de la confirmation de ces subsides puisque toutes les conventions couraient jusqu'au 31/12/2024.

En principe, sont reconduits pour un an, le PSSP (partie ordinaire) pour un montant de 167.388,53 € et le PSSP (Contingent complémentaires) pour un montant de 10.812,72 €, ainsi que le PASC (Perspective.brussels) pour 6 mois, sous le nom de « pasc – continuité 2025 », à hauteur de 100.209,39 €. Aucune information n'est parvenue concernant le subside PSS (Financement complémentaire) qui s'élevait à 103.200 € pour 2024, ni pour Le PGSP (Safe.brussels) 799.878 € pour 2024.

Dans l'attente d'éclaircissements sur les futurs subsides et dans le cadre du plan triennal, le service de Prévention renforcera sa collaboration avec le service de l'Action et de la Cohésion sociales ainsi qu'avec la Police afin d'assurer une approche cohérente et structurée. Les ressources humaines nécessaires seront maintenues pour garantir, sur le terrain, une présence active des Gardiens de la paix et des Éducateurs de rue.

Le service poursuivra l'ensemble des dispositifs actuels en matière de prévention. Dans une optique de renforcement de la proximité avec les citoyens et à la suite du succès de l'antenne de prévention du quartier du Melkriek, la création d'une nouvelle antenne ou d'une structure police-prévention LISA sera étudiée.

Le Pôle Conseil et Accompagnement scolaire continuera d'assurer un suivi individuel des élèves, des offres collectives telles que la remédiation, ainsi que des actions de sensibilisation comme « La rentrée, il faut y penser ».

Le Pôle Gardiens de la Paix contribuera à réduire le sentiment d'insécurité autour des écoles grâce aux surveillances habilitées et rues scolaires. Il interviendra également sur des constats liés à la propreté urbaine et à la gestion des parcs et espaces verts. Des actions de sensibilisation seront menées, notamment sur la gestion des chiens dans les parcs et l'apprentissage du vélo en milieu scolaire (les brevets vélo).

Le Pôle Éducateurs de rue continuera, tout au long de l'année, d'animer des activités de cohésion sociale, particulièrement dans les quartiers du Homborch, Melkriek et Merlo. Il organisera également des activités jeunesse spécifiques durant les vacances scolaires et participera aux fêtes de quartier. Un accompagnement individuel sera proposé aux publics vulnérables, notamment aux jeunes et aux personnes en situation de précarité. Les maraudes seront maintenues afin de renforcer la présence visible des éducateurs et de favoriser le lien social.

Le Pôle Médiation sociale poursuivra ses interventions en cas de conflits interpersonnels. Il prévoit d'élargir son champ d'action aux violences intrafamiliales, un phénomène en augmentation.

Le Pôle Techno-prévention intensifiera ses actions en matière de sécurisation des biens. L'enregistrement des vélos sera encouragé afin de faciliter leur restitution en cas de vol et des primes pour l'achat de cadenas seront octroyées. Les conseillers en techno-prévention du service et de la police continueront à effectuer des diagnostics de sécurité à la demande des habitants. Par ailleurs, ces conseils seront relayés dans le cadre des Partenariats Locaux de Prévention (PLP), renforçant ainsi la prévention et la sensibilisation au sein de la communauté. La prime à la sécurisation des habitations continuera à être octroyée.

Action et Cohésion sociales

Le service de l'Action sociale maintiendra l'ensemble de ses missions : service social, repas à domicile, emploi, demande de pension et reconnaissance de handicap.

Outre ces activités historiques, les dispositifs les plus récents (EPN, Vélothèque, Maisons de quartiers) feront l'objet d'attentions particulières tant pour la qualité de l'accueil que pour l'offre proposée. Les aspects logistiques, ressources humaines et règlementaires seront évalués et adaptés le cas échéant.

Le service veillera à répondre aux besoins des publics et de la commune dans le cadre du renouvellement des marchés publics pour : l'accueil à l'EPN, les livraisons de repas à domicile et l'assurance hospitalisation collective pour le personnel communal.

La transformation d'un troisième centre séniors (Vanderkindere) en Maison de quartier pourra être réalisée.

Conformément à l'arrêté du 20 juin 2019 portant exécution du Décret du 30 novembre 2018 relatif à la cohésion sociale, la coordination locale de cohésion sociale

continuera d'assurer la coordination des activités des opérateurs agréés de cohésion sociale actifs sur le territoire de la commune, de les accompagner au niveau administratif, de leur apporter un soutien dans l'épanouissement de leur action sur le territoire local et de les évaluer.

Elle organisera la Concertation locale de cohésion sociale, établira le nouveau diagnostic local demandé par la COCOF, suivra les trois opérateurs agréés par la COCOF et accompagnera d'autres associations dans leurs candidatures d'agrément. Elle collaborera et initiera des projets avec des partenaires sociaux (CPAS, services communaux, PCS, asbl...) tels que le Parcours Entr' Assoc, le Village Associatif, la fête du Homborch, ...

Les moyens alloués à l'ASBL Le PAS et son action envers ses publics cibles feront l'objet d'une grande attention et seront renforcés le cas échéant. Les synergies entre Le PAS, le SUJ, les services communaux et les écoles de la commune seront poursuivies. Une attention particulière sera apportée au soutien à la charge administrative généré par l'agrément COCOF.

Economie – Horeca

Le service de l'Economie continuera son travail d'accompagnement et de soutien auprès des commerçants et entrepreneurs uclois via les subsides aux associations de commerçants, les primes d'encouragement qui feront l'objet d'une évaluation, et du dispositif des chèques commerces qui lui aussi sera évalué et potentiellement amplifié. Le service continuera à apporter son support dans le cadre des actions des quartiers commerçants. Tout commerçant qui s'installe dans un local commercial inoccupé ou qui ouvre un commerce répondant aux critères de durabilité dans certaines zones définies (Bourdon, Uccle-Centre, Vanderkindere, Langeveld/Vert Chasseur, Fort-Jaco et Stalle) pourra bénéficier d'un soutien financier sous la forme de deux primes distinctes :

- La prime d'encouragement à l'ouverture : une prime de 2.000 € accordée aux nouveaux commerces s'installant dans un local inoccupé depuis au moins six mois ;
- La prime durable : une prime de 3.000 € pour les commerces respectant les critères de durabilité définis par le règlement.

La dynamisation des quartiers commerçants sera poursuivie en collaboration avec l'ASBL Promotion de l'Économie et du Commerce uclois et les associations de commerçants.

Un intérêt particulier sera porté aux commerces vacants, avec une recherche active de solutions adaptées dans le cadre de nos compétences et en professionnalisant les démarches.

Les activités de commerces ambulants seront maintenues avec une attention particulière à l'organisation et à la qualité de l'offre.

Département des Affaires culturelles et récréatives

Sports

Le service des Sports, dans le cadre du plan triennal, concentrera ses efforts sur les grands axes suivants :

La rénovation complète de la salle Stroobant, un projet ambitieux qui, après deux années de travaux, aboutira à la transformation de l'espace en une salle omnisports moderne au rez-de-chaussée. À l'étage, un dojo et une salle de danse seront aménagés pour diversifier et enrichir l'offre sportive.

Ce nouveau bâtiment répondra ainsi aux besoins des clubs et groupements sportifs et favorisera un accès élargi à une pratique sportive diversifiée.

Le service des Sports jouera un rôle clé dans l'acquisition des équipements nécessaires ainsi que dans la formation des agents responsables de la gestion de ce hall sportif moderne et ceci afin d'assurer une utilisation correcte et un fonctionnement optimal de l'infrastructure.

Le projet de construction du nouveau stade national de hockey ne se concrétisera pas endéans les 3 prochaines années. Néanmoins celui-ci entraînera la disparition du terrain 2 du complexe sportif de Neerstalle. Cependant, compte tenu de l'actuelle situation financière de la Région, ce projet pourrait ne pas aboutir. Dans ce cas, nous serions dans l'obligation de procéder à la rénovation du terrain 2, en raison de son état de dégradation avancée.

Dans le cadre de l'analyse des risques liés aux équipements sportifs, qu'ils soient extérieurs ou intérieurs, il apparaît essentiel d'inscrire nos préposés en charge des salles et des terrains à une formation de contrôle visuel de ces équipements. En effet, ceux-ci appartiennent à la commune et tombent sous sa responsabilité.

Dans l'optique de moderniser le service des Sports et de l'inscrire pleinement dans le XXI^e siècle, une étude de l'offre en matière d'outils informatiques modernes s'impose. L'acquisition d'applications telles que la gestion des horaires du personnel, la vente en ligne des cours de gymnastique et d'aquagym, ainsi que la réservation des salles de sport, doit permettre d'optimiser nos processus et d'améliorer l'expérience des usagers.

Culture

Au cours des trois prochaines années, le Service de la Culture poursuivra le développement de ses grands projets emblématiques – tels que La Nuit au Wolvendael, le Parcours d'Artistes, les expositions, etc. – en restant attentif à les adapter à l'évolution des réalités de la société ucloise et du terrain. Les partenaires culturels actifs à Uccle seront les interlocuteurs privilégiés de ces projets.

L'implantation d'œuvres dans l'espace public restera une priorité, le service Culture a dans cette optique la volonté d'améliorer la collaboration entre services grâce à l'implémentation de procédures claires, garantissant ainsi des choix pertinents en matière d'œuvres et d'emplacements, qui tiennent compte des dynamiques urbaines. La volonté du service est de se faire conseiller dans ces aménagements par des professionnels. Dans cette dynamique, l'effort d'uniformisation de la signalétique se poursuivra, afin d'offrir aux citoyens des clés de compréhension et de valorisation du

patrimoine artistique et architectural. Des plaquettes explicatives viendront ainsi accompagner les œuvres et certains bâtiments remarquables d'Uccle.

Le service de la Culture renforcera sa communication en lançant une newsletter professionnelle, permettant de mieux informer et mobiliser les habitants autour des initiatives culturelles de la commune, d'autres outils pourraient voir le jour, toujours dans cette volonté de professionnalisation et d'efficacité.

Dans les prochains mois, le service Culture se dotera d'un nouveau cultuurbeleidsplan qui donnera une nouvelle impulsion et de nouvelles priorités basées sur les besoins des partenaires et des publics.

Bibliothèques

Parmi les chantiers importants à mener dans les bibliothèques, une attention particulière sera portée sur les espaces et leurs aménagements pour favoriser leur ergonomie, leur utilisation par le personnel et leur appropriation par les usagers. Le lancement du chantier de réorganisation des collections se fera dans les 3 bibliothèques francophones. La section jeunesse du Centre fera l'objet d'un réaménagement de ses espaces grâce à du nouveau mobilier.

L'utilisateur demeure le centre d'attention : les livres, disques ou jeux sont des ressources mises à disposition et médiées par les équipes. Il est donc indispensable d'associer les usagers et les partenaires aux réflexions sur les aménagements intérieurs et la lisibilité des collections. En préalable à ce projet, il faudra outiller le personnel. Des formations à de nouvelles pratiques, comme le merchandising en bibliothèques, seront ainsi programmées pour les équipes.

Au niveau de la Bibliothèque néerlandophone, l'enjeu sera de pouvoir avancer sur le projet d'une implantation définitive et de dégager dans les 3 prochaines années une solution pérenne et fiable.

Séniors

Pour répondre à l'isolement de nos seniors et proposer une offre diversifiée aux seniors (65+) qui représentent près de 20% de la population uccloise, le service des Seniors assure l'organisation d'activités de loisirs et récréatives en collaboration avec l'asbl Generation+. Face au nombre de plus en plus important d'inscriptions aux diverses activités, les procédures et les outils d'inscription feront l'objet d'une analyse et d'une adaptation. L'enjeu est certainement d'amener nos seniors à utiliser de plus en plus l'informatique (gsm, smartphone, applications diverses), tout en veillant à les sensibiliser aux problèmes de fraudes (phishing, piratage, etc.).

Deux des centres récréatifs ont fait place à des maisons de quartier, stratégiquement réparties sur le territoire de la Commune. L'occupation de ces espaces est donc partagée et valorisée grâce aux nouvelles initiatives, fruit de la collaboration avec le service Action et Cohésion sociales.

Le Conseil consultatif ucclois des aînés (CCUA) renouvelé pourra poursuivre ses missions de consultation et de participation citoyenne en s'appuyant sur la collaboration du service des Seniors.

Jeunesse

Dans la continuité de ces dernières années, la place des jeunes est au centre des actions du service Jeunesse, avec le soutien aux mouvements de jeunesse et aux associations de terrain dans l'accompagnement des jeunes, l'organisation d'activités qui leur sont dédiées, tel que le chasse aux œufs ou le Festival Uckel'air dont la gestion et l'organisation se professionnalise d'année en année.

Le service uclois de la jeunesse poursuivra également le suivi de la gestion et de la maintenance de la salle 1180, en collaboration avec les services communaux d'appui, afin d'assurer la pérennité des locations de cette salle vers les associations et mouvements de jeunesse.

La mise en place d'un Conseil consultatif de la jeunesse sera concrétisée.

Extrascolaire

La Commune d'Uccle est engagée dans le dispositif ATL depuis février 2002. La mission de coordonner le secteur ATL (Accueil Temps Libre) a été confiée à deux coordinatrices, engagées spécifiquement à cet effet grâce aux subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Durant le cycle quinquennal de l'A.T.L., la coordination ATL réalise :

- Un Etat des lieux : photographie de toutes les possibilités d'activités existantes au sein de la commune pour les enfants de 2,5 à 12 ans et plus ;
- Une Analyse des besoins : des professionnels, des parents et des enfants. La « récolte » des besoins est réalisée en partie en parallèle avec l'état des lieux ;
- Un Programme CLE : Programme quinquennal de Coordination Locale pour l'Enfance établi sur base de l'Etat des Lieux et de l'Analyse des besoins qui définit les axes de travail pour les 5 ans à venir.

Chaque année, un plan d'action et un rapport d'activités en lien avec l'état des lieux, l'analyse des besoins et le programme CLE doivent être réalisés afin de définir les objectifs prioritaires pour l'année, ainsi que les actions à entreprendre pour les atteindre.

La coordination ATL est actuellement en plein renouvellement de son programme CLE dont la date d'agrément est fixée au 30 Novembre 2025. Ceci implique que 27 écoles doivent aussi renouveler leur agrément ATL. Les coordinatrices les accompagnent dans ce processus, notamment au niveau de l'élaboration de leur projet d'accueil.

La mise en œuvre du dispositif ATL nécessite également la tenue de minimum 2 Commissions Communales de l'Accueil par an. Le renouvellement de la CCA est en cours pour les 5 composantes de la Commission, dans le respect des règles du décret ATL. Cette CCA doit être reconstituée pour avril 2025.

Les coordinatrices gèrent tout au long de l'année, les projets Tutorat (soutien scolaire individuel dans les écoles primaires) et Inclusion (accompagnement d'enfants en situation d'handicap ou à besoins spécifiques dans les activités extrascolaires et les stages), en lien avec les partenaires ATL de la Commune qu'elles soutiennent sur le terrain.

Une des principales missions de la coordination ATL est la communication, dont la réactualisation du guide annuel 'le P'tit Temps Libre' et son pendant Web. Le service

Extrascolaire assure la gestion et l'élaboration des dossiers pour l'ONE afin de garantir le maintien de la subvention de coordination mais aussi toutes les démarches liées au service lui-même et à l'asbl Parascolaire à qui la coordination ATL est rattachée pour ses projets de terrain.

Parascolaire

Le service du parascolaire poursuivra son engagement à offrir aux enfants de 3 à 17 ans un large éventail d'activités extrascolaires tout au long de l'année scolaire ainsi que pendant les vacances. Grâce à une programmation variée – activités sportives, artistiques, culinaires, musicales et scientifiques – il répond aux besoins des enfants tout en facilitant la conciliation entre vie privée et obligations professionnelles pour les familles uccloises. Face à une demande en constante augmentation, le service s'engage à développer son offre dans les trois prochaines années afin d'élargir ses capacités d'accueil et d'adapter ses infrastructures.

Dans un souci d'accessibilité et d'inclusivité, un effort particulier sera porté sur la prise en compte du calendrier scolaire néerlandophone afin d'étendre l'offre à un plus grand nombre d'enfants. Le service poursuivra également l'organisation d'événements fédérateurs tels que le Cross et la Fête du Parascolaire, qui contribuent au dynamisme communal et au renforcement du vivre-ensemble.

Par ailleurs, des collaborations avec d'autres services communaux et partenaires locaux seront renforcées afin d'enrichir la diversité des activités et de garantir un encadrement de qualité. L'objectif est d'assurer à chaque enfant un accès équitable aux loisirs, favorisant ainsi son épanouissement et son développement dans un cadre sécurisé et adapté.

Brede School / Ecole élargie

Le projet Brede School (École élargie) a débuté le 1er juillet 2024 dans notre commune, comme dans toutes les autres communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Il s'agit d'une convention entre la commune et la Commission Communautaire Flamande (Vlaamse Gemeenschapscommissie).

Comme décrit dans le plan d'action de Brede School Ukkel (École élargie Uccle), l'objectif est de maximiser les opportunités de développement de tous les enfants et jeunes actuellement inscrits, ou qui s'inscriront à l'avenir, dans une école néerlandophone d'Uccle, en développant un réseau solide où tous les acteurs collaborent pour créer un environnement d'apprentissage et de vie large pour ces enfants et jeunes.

Brede School Ukkel (École élargie Uccle) vise à atteindre cet objectif en élargissant le réseau (néerlandophone) et en renforçant la communication entre les écoles néerlandophones et la commune. L'accent est mis sur le développement des activités en néerlandais pour les enfants et les jeunes pendant leurs temps libres et les vacances scolaires.

Concrètement, il s'agit de développer une offre extrascolaire, des stages pendant les vacances et des événements, qui peuvent également s'appuyer sur les infrastructures et les services de la commune.

Département des Affaires éducatives

Enseignement

Les prochaines années verront dans l'enseignement maternel et primaire ordinaire la poursuite de projets visant à renforcer la qualité d'accueil d'élèves dans nos écoles communales. Cet engagement s'inscrit dans une dynamique visant à créer un environnement éducatif toujours plus inclusif, stimulant et adapté aux besoins de tous les élèves. Pour atteindre cet objectif, une attention particulière est portée sur le renforcement de la réflexion pédagogique. Plusieurs actions prioritaires seront mises en œuvre :

- Renforcement des formations pédagogiques : des sessions de formation et d'accompagnement seront proposées aux enseignants pour favoriser l'innovation et l'adoption de pratiques éducatives diversifiées ;
- Promotion d'approches collaboratives : la réflexion collective entre enseignants, équipes éducatives et partenaires externes sera encouragée pour mieux répondre aux enjeux spécifiques rencontrés dans les établissements ;
- Évaluation et ajustement des pratiques : un dispositif d'évaluation continue permettra de recueillir des retours d'expérience et d'ajuster les approches pédagogiques afin d'assurer leur efficacité ;
- Accompagnement des élèves en difficulté : un focus particulier sera mis sur l'accompagnement des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, avec un soutien accru à travers des outils adaptés et des dispositifs individualisés ;
- Adaptation des locaux en fonction des besoins actualisés ainsi qu'en lien avec les enjeux environnementaux et les obligations d'économies énergétiques.

D'autre part, nous poursuivrons le renforcement de l'identité pédagogique de l'enseignement communal ucclois afin de préserver l'attractivité du métier d'enseignant au sein de nos écoles communales dans un contexte de pénurie des professeurs qualifiés, laquelle pourrait s'aggraver avec l'allongement des études. Ce renforcement sera axé sur :

- Un recrutement proactif et anticipatif permettant de privilégier des choix d'enseignants positifs et adaptés aux besoins éducatifs ;
- La promotion d'un projet éducatif aux valeurs fortes lors du recrutement ;
- Le développement d'une communauté éducative solide en promouvant la collaboration entre enseignants (travail en équipe, échange d'idées et partage de bonnes pratiques) via un réseau de soutien et d'échanges (espaces physiques et numériques) ;
- La valorisation des initiatives pédagogiques ;
- Un accompagnement des enseignants par les conseillers pédagogiques aidera les enseignants à enrichir leurs pratiques et développer une communauté éducative élargie à l'ensemble de nos écoles communales. Un accent sera également spécifiquement mis sur l'intégration des nouvelles technologies ;

- Un renforcement du suivi et de la gestion des dossiers administratifs des membres du personnel améliorera la relation de confiance et contribuera à renforcer le sentiment d'appartenance.

Le bien-être des enfants et des membres des équipes éducatives sera renforcé au travers de la poursuite d'une sensibilisation aux risques liés aux écrans menée en collaboration avec le Centre de Santé.

L'école de Calevoet, poursuivra son dédoublement par l'ouverture de classes. Toutes les classes de maternelle ainsi que les classes de P1 et P2 ayant été dédoublées à ce jour, les classes de P3 (2025/2026), P4 (2026/2027) et P5 (2027/2028) suivront le même processus. Cette augmentation de la population impose la création d'un réfectoire adapté et le réaménagement d'une cuisine de production. Ce réaménagement devra se faire dans le cadre d'un projet englobant le réaménagement de la crèche des grands de Calevoet.

A l'Institut communal professionnel des Polders, un projet de reconstruction de l'annexe (ancienne ferme) au bâtiment principal permettra une organisation correcte de l'école en termes d'accueil pédagogique (locaux classes), de salubrité, de vie collective (réfectoire adapté), de stockage sécurisé des machines et produits liés à l'horticulture.

Suite à la libération par l'administration du 25 rue Auguste Danse, les locaux seront réaménagés afin d'accueillir les Cours communaux de Promotion sociale (R+1, R+2, R+3) et le Centre PMS (REZ). Ce projet permettra au CPSU ainsi qu'au CPMS de s'installer de façon pérenne dans un bâtiment central et accessible facilement en transports en commun.

Les locaux de l'école de Saint-Job, libérés par le Centre PMS, seront réaffectés et mis à disposition de la section maternelle (classe, salle de psychomotricité et réfectoire).

Sur le plan de la pédagogie, on continuera à accorder une attention particulière à l'évolution et l'adéquation des pratiques pédagogiques mises en œuvre au sein de notre enseignement communal.

Enfin, l'enseignement en immersion développé à l'école du Homborch sera poursuivi par la continuation du projet artistique permettant un ancrage de la langue au travers d'une démarche globale tout en adaptant son organisation pratique en fonction de la disponibilité d'enseignants pouvant enseigner en néerlandais.

Dans une dynamique de renforcement de la qualité de notre enseignement communal, la communauté éducative continuera ses démarches d'ouverture et de questionnement quant aux pratiques pédagogiques (actives ou autres) en lien avec les avancées scientifiques. Dans ce cadre, une journée pédagogique rassemblant annuellement l'ensemble de la communauté éducative autour d'une thématique commune continuera à être organisée.

Les projets d'établissement seront adaptés à la suite des projets éducatif et pédagogique de notre enseignement communal.

Une attention toute particulière sera portée aux enfants « à besoins spécifiques » dans le cadre de projets d'intégration et d'inclusion, en veillant à favoriser les

adaptations pédagogiques et matérielles objectives. Pour ce faire, la participation de notre Pouvoir Organisateur au sein du Pôle Territorial se poursuivra en :

- Organisant les missions relatives à l'accompagnement des équipes en termes notamment d'information et d'organisation des aménagements raisonnables ;
- Organisant l'accompagnement d'enfants à besoins spécifiques.

En parallèle, une attention particulière sera accordée aux écoles d'enseignement spécialisé (Merlo et ICPP), notamment aux élèves de type 2.

Le développement des nouvelles technologies sera poursuivi :

- Afin d'atteindre les objectifs du tronc commun imposé par la Fédération Wallonie-Bruxelles au travers du Pacte pour un Enseignement d'excellence ;
- En mettant à disposition des écoles et des élèves du matériel adapté dans le cadre de projets clairement identifiés ;
- En permettant de développer une dynamique participative et collaborative ainsi qu'un partage des ressources et des informations.

Un réseau Wifi étant développé au sein de chaque école, une réflexion quant à l'utilisation raisonnée des nouvelles technologies à finalités éducative et pédagogique sera développée. Une mise à jour technique et le remplacement du matériel existant obsolète seront effectués en fonction des obligations.

Le développement des techniques permettant la lutte contre la violence visible et invisible et le harcèlement sera poursuivi notamment via des dispositifs de réaménagement des espaces de récréation.

La verdurisation des espaces récréatifs des écoles est engagée progressivement. Les projets de réaménagement des espaces récréatifs des écoles du Homborch et de Saint Job acceptés par le Collège seront concrétisés simultanément.

Les projets permettant de sensibiliser les élèves au respect de l'environnement seront toujours largement encouragés (création de potagers, poulaillers, vergers, ...). L'alimentation saine fera partie intégrante du nouveau cahier des charges et visera à atteindre la labellisation GOODFOOD.

Sur le plan culturel, le projet « Art à l'école » sera poursuivi. L'initiative est financée par le budget communal parce qu'il est essentiel d'élargir le regard et de susciter l'ouverture à la vie culturelle. Les directions d'école veilleront à une utilisation rationnelle de l'énergie, à l'écologie et à une alimentation saine.

L'enseignement pour adultes poursuivra la diversification de son offre de cours et de formations et renforcera sa position sur le terrain en anticipant son installation dans les bâtiments définitifs situés au 25 rue Auguste Danse.

L'enseignement artistique à horaire réduit (Académie et Ecole d'Arts) engagera une réflexion sur le rôle à jouer dans la vie culturelle, éducative et sociale de la communauté ucloise. Il envisagera des collaborations ponctuelles ou récurrentes avec les écoles communales.

L'organisation de l'accueil des enfants en dehors du temps scolaire sera examinée dans sa globalité avec pour ambition de mettre en place toutes les actions nécessaires pour améliorer un accueil de qualité, assuré par des professionnels compétents.

Le service de l'Éducation, chargé de gérer l'ensemble des responsabilités liées à l'enseignement et à l'accueil des élèves, bénéficiera d'une analyse approfondie de son fonctionnement. Cette démarche proactive visera à optimiser ses performances et à répondre efficacement aux enjeux croissants de l'enseignement, tout en s'adaptant aux évolutions rapides et aux exigences accrues de la législation imposée par les autorités subsidiantes.

En parallèle, le service de l'Éducation se dotera d'un applicatif performant et adapté aux besoins spécifiques en lien avec la réglementation imposée par les différents autorités (FWB – ONE – etc.). Cet applicatif devra permettre de rationaliser les tâches administratives, améliorer la précision et la fiabilité des actes administratifs posés, sécuriser les données et les rendre accessibles en temps réel. Ce qui facilitera le pilotage stratégique du service au bénéfice de l'administration communale, des membres du personnel et des élèves ou étudiants.

Crèches, Familles, Santé, Personnes en situation de handicap

Le service continuera de porter une attention particulière aux familles, d'encourager la création de nouvelles places d'accueil de la petite enfance sur le territoire de la Commune, de promouvoir des actions de soutien à la parentalité, de sensibiliser la population aux questions de santé et de développer des actions durables visant à améliorer les conditions de vie et l'environnement des personnes handicapées.

Pour l'organisation des différents projets dans ces domaines, les possibilités de subsides continueront à être recherchées.

Crèches

Toutes les pistes possibles d'augmentation de la capacité d'accueil d'enfants de 0 à 3 ans, dans les structures existantes ou dans de nouvelles crèches, pré-gardiennats ou haltes garderies, continueront à être explorées.

Les travaux d'aménagement de la crèche des grands du Homborch sont en cours. Les enfants réintégreront la structure à partir de 2026. La capacité d'accueil a été augmentée de 3 places.

La halte-accueil de Saint-Job sera transformée en section des grands de la crèche de Saint-Job. Cette transformation permettra d'introduire une demande de subventionnement de 20 places dans le cadre du nouveau Plan Cigogne qui sera initié par l'ONE.

Une demande de subsides à l'O.N.E. sera faite en vue de la transformation de la crèche des grands de Calevoet avec augmentation de places d'accueil. Ces travaux seront intégrés dans le réaménagement du site Calevoet. La capacité actuelle de 29 places pourrait être augmentée à 42 places.

Dans le cadre du recentrage du CPAS sur ses missions premières, et en accord avec son président, nous voulons évaluer et étudier la possibilité de transférer la gestion de la crèche Asselbergs vers le service Crèches de la Commune.

La crèche Asselbergs est une structure reconnue et subventionnée par Kind en Gezin, offrant une capacité d'accueil de 36 enfants.

L'étude nécessitera une analyse approfondie des impacts juridiques, financiers, et sociaux.

Les crèches seront incitées à poursuivre le programme Good Food, afin de veiller à éduquer à la pratique d'une alimentation saine. Toutes les crèches communales sont actuellement détentrices du label Good Food et ont même entre 1 et 3 fourchettes.

Familles

Les initiatives de soutien à la parentalité, axées davantage sur les populations fragilisées, se poursuivront. Nous multiplierons et soutiendrons les lieux de rencontre et de parole, nous proposerons des activités parent/enfant, de manière à renforcer les liens familiaux et intégrer des modifications dynamiques familiales.

Santé

Afin de faire d'Uccle une commune « Pro Santé » et en partenariat avec les associations qui s'occupent de la santé sur le territoire communal (maisons médicales, Centre de Secours d'Uccle, centre de planning familial, PMS, Croix-Rouge, Associations des médecins généralistes), des actions de prévention-santé continueront à être initiées.

Lors de manifestations publiques (Foire de Saint-Job, conférences, etc.), les actions de prévention de la santé (mesure du CO, test d'audition, prise de la TA, etc.) seront poursuivies.

L'échange autour des thématiques de la santé entre les professionnels et le citoyen sera facilité par l'organisation de conférences, la coordination de campagnes d'information sur certaines maladies, etc...

Une politique de prévention de toutes les nuisances possibles (sonores, olfactives, respiratoires, vibratoires, etc...) sera poursuivie dans une optique de coordination des campagnes de prévention (vaccination, don de sang, etc...).

Dans le cadre du projet « Uccle une commune « Pro Santé » » et par différentes actions, afin de développer un rôle de proximité en matière de sensibilisation de la population aux questions de santé, un Comité Santé a été créé en 2024, ayant pour objectif principal d'échanger un maximum d'informations entre les acteurs locaux ucclois provenant de divers secteurs actifs et impliqués dans le développement des déterminants de la santé que sont les soins de 1^{ère} et 2^{ème} ligne, les conditions de vie, les comportements sains... Ces acteurs de la santé continueront, lors des réunions qui ont lieu une fois par trimestre, d'apporter leur expertise, leur connaissance du terrain et leurs suggestions, afin d'améliorer la collaboration entre les divers secteurs de la santé.

Au niveau du centre de santé communal, les infirmières du PSE (Promotion de la Santé à l'Ecole) et le médecin continueront de sensibiliser les élèves aux problèmes liés à l'obésité, à l'utilisation trop fréquente et trop prolongée des écrans, à la nécessité du brossage des dents, etc. La sensibilisation aux violences visibles et invisibles dans les écoles (harcèlement, etc.) sera continuée.

Le psychologue du CPSE ainsi que les infirmières poursuivront leur mission de « personne de confiance » dans le cadre de la résolution de conflits au sein des classes dans une démarche de médiation.

Personnes en situation de handicap

Le travail du Conseil consultatif communal de la personne en situation de handicap (C.C.C.P.S.H.) sera préservé, vu que cette instance demeurera un organe de consultation privilégié du Collège.

La journée de sensibilisation au Handicap continuera d'être organisée chaque année avec l'aide des membres du CCCPSH.

Les actions de sensibilisation et de mise en situation de handicap (Samedifférence) du personnel communal et de public, seront poursuivies. Des expositions diverses réalisées par des personnes en situation de handicap continueront à être organisées. Les cours de cyclo-danse et le football pour malentendants seront maintenus.

Plusieurs nouvelles activités telles que le feeling dance (pour personnes avec un handicap mental, favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap par le mouvement), le yoga pour bébés, seront proposées au Family Corner, afin d'inclure les enfants avec un handicap dans diverses activités ouvertes à tous. Ces activités se dérouleront en étroite collaboration avec le service des Familles.

L'inclusion des personnes en situation d'handicap dans le personnel communal sera poursuivie en respectant la législation. Le personnel communal sera sensibilisé à l'accueil des citoyens en situation de handicap, y compris le handicap mental, la trisomie 21 et l'autisme.

Le soutien aux associations uccloises qui viennent en aide aux personnes en situation de handicap sera soutenu, notamment à travers le festival EOP.

Le service poursuivra le développement des actions durables visant à améliorer les conditions de vie et l'environnement des personnes en situation de handicap.

Egalité des chances et égalité des genres

Uccle mène une politique d'inclusion et de lutte contre les discriminations en reconnaissant que ces dernières traversent tous les milieux sociaux. L'action en la matière s'est professionnalisée notamment à travers une politique à 360°.

Le genderbudgeting sera élargi à davantage de services communaux. La mise en œuvre du Plan diversité 2024-2025 se poursuit, avec comme principal chantier les formations au management inclusif et au recrutement neutre par Unia. Après évaluation du Plan diversité 2024-2025, le comité diversité préparera le plan suivant. Les démarches pour faire labelliser "Kids friendly" le Centre administratif communal seront entamées. La mise en œuvre de la charte Cease sera poursuivie. Une analyse des discriminations à Uccle sera réalisée. Les campagnes de sensibilisation et de prévention des discriminations sont préférentiellement organisées pour être visibles depuis l'espace public pour élargir le nombre de personnes touchées. Les aides et partenariats avec les associations sont poursuivies. Le Conseil consultatif pour l'égalité des genres sera relancé. Les aides à la monoparentalité seront maintenues. En collaboration avec equal.brussels, les dates-clés que nous mettons à l'honneur sont :

- le 27 janvier : journée de la mémoire des génocides (notamment les victimes de la Shoah) et de la prévention des crimes contre l'humanité ;
- le 8 mars : journée de lutte pour les droits des femmes ;
- le 21 mars : journée de lutte contre le racisme ;

- le 08 avril, la journée internationale des Roms ;
- le 17 mai : journée de lutte contre les lgbtqia+phobies ;
- le 25 novembre : journée de lutte contre les violences faites aux femmes ;
- le 1^{er} décembre : journée mondiale de lutte contre le sida ;

Département Aménagement du territoire et politique foncière

Urbanisme

Depuis 2023 et en symbiose avec le service des Archives centrales, le service de l'Urbanisme a entamé la digitalisation des anciennes archives (permis d'urbanisme antérieurs à 1923). Le marché, attribué en 2024, permettra en 2025 de finaliser la digitalisation de ces permis et des plans y annexés. Le travail des archivistes doit néanmoins se poursuivre en interne pour le scan des autres documents ainsi que l'encodage des dossiers dans la banque de données NOVA. Ce travail demandera des ressources en interne. L'objectif étant pour 2027 que l'ensemble des archives (anciennes séries) soient accessibles digitalement tant pour les agents communaux que pour les citoyens.

En parallèle, il faut envisager des solutions digitales pérennes afin que les citoyens puissent commander sans entrave les permis et plans de façon digitalisée et que les archivistes du service disposent d'un système stable afin de répondre efficacement et rapidement à ces demandes. Ceci requiert l'acquisition de versions payantes des solutions gratuites implémentées aujourd'hui (ou d'autres solutions sûres et pérennes).

La réflexion sur la mise à disposition des permis de lotir sur le site internet communal (au même titre que les PPAS actuellement) doit par ailleurs aboutir à des fins de publication éventuelle à l'horizon 2027.

En ce qui concerne les enjeux de planification, la modernisation des PPAS devra se poursuivre.

En 2025, lancement de l'étude sur la modification du PPAS 48bis&ter. Il y aura lieu de déterminer si cette modification devra ou non faire l'objet d'une évaluation des incidences. Cette modification devra se poursuivre en 2026 (avec enquête publique), pour aboutir à une décision en 2027.

Ces trois prochaines années, l'accent sera mis sur la modification de plusieurs règlements communaux d'urbanisme :

- Le règlement communal d'urbanisme sur les commerces Horéca qui, fin 2024, doit être soit abrogé, soit modernisé au regard des évolutions de la législation régionale en la matière. La réflexion démarrera en 2025, et se poursuivra en 2026 avec l'enquête publique et la commission de concertation, pour une modification/ abrogation en 2027 ;
- Le règlement communal d'urbanisme sur la gestion des eaux : une réflexion en collaboration avec le service de l'Environnement et dans le but de lutter efficacement contre les inondations devra également être menée afin de modifier le RCU eaux.

Le service continuera à participer à la réflexion sur la modification du PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol), ainsi qu'à la modification du RRU (Règlement Régional d'Urbanisme).

En matière de suivi de chantiers l'accent sera mis sur une meilleure coordination des services communaux pour agir plus efficacement en cas de non-respect des obligations des maîtres d'ouvrage

Service de l'Environnement

La coordination pour la mise en œuvre des volets territoire et administration du Programme d'Actions Climat (PAC) sera poursuivie dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre de la Commune et du CPAS d'ici 2030 et d'adapter le territoire aux changements climatiques. A cette fin, la coordinatrice du PAC est pérennisée au-delà de la période de subsides. Des audits de type bilan carbone seront réalisés. Des outils de suivi de ce plan seront développés afin de réaliser une première évaluation d'ici 2027.

Dans le but notamment de rendre plus accessible une alimentation saine et locale, un projet d'agriculture urbaine sera étudié. Des projets visant à réduire et valoriser localement les matières végétales et les déchets organiques du territoire seront également développés. La cartographie des ilots de fraîcheur urbains sera mise en œuvre en donnant la priorité aux quartiers à l'indice socio-économique plus faible et aux quartiers les plus vulnérables aux événements climatiques extrêmes tout en saisissant les opportunités qui se présentent.

Le Plan Nature continuera également d'être mis en œuvre. Des actions en faveur de la protection de la biodiversité seront menées via notamment l'installation de films anticollision sur le CAU et de nichoirs sur des bâtiments communaux. Une attention toute particulière sera réservée aux projets de restauration des trois ruisseaux uclois, de la gestion des eaux pluviales dans le cadre de la lutte contre les inondations et du développement d'ilots de fraîcheurs urbains. La dynamique de transversalité entre les services techniques pour une meilleure prise en compte de la gestion de l'eau via la « Coordination Eau » sera maintenue. Dans le plan triennal 2025-2027 des investissements ont été inscrits pour un montant global de 9,4 millions €.

La réalisation et la concrétisation des plans de gestion des cimetières seront poursuivies en collaboration avec le service de l'État civil.

Le service de l'Environnement poursuivra l'effort de recherche de subsides pour limiter les dépenses sur fonds propres et maintenir la position de commune dynamique et pilote notamment en matière de gestion des eaux et d'actions pour le climat.

Propriétés communales

Des rachats de parcelles énumérés dans le Plan triennal 2022-2024 sont soit achevés (échange rue Jean Benaets/chaussée de Saint-Job), soit sont toujours en cours (avenue Paul Stroobant).

L'acquisition de la parcelle régionale située rue de Stalle, pour l'extension de l'ICPP, est projetée sous la forme d'une emphytéose plutôt qu'en pleine propriété.

Dans le cadre du plan triennal 2025-2027 le service travaille sur les dossiers suivants :

- 1) Projets d'acquisition de la propriété ou d'autres droits réels sur des terrains, pour voiries ou écoles
 - Parcelle reliant la rue Geleytsbeek à la chaussée de Saint-Job, pour aménagement d'un chemin vicinal et pose d'un égout souterrain (138.000 € - 2025) ;
 - Droit d'emphytéose sur un terrain de la SISP « Bin Hôme », chaussée de Neerstalle, dans le cadre de la ZRU Merlo-Alseberg (PdV), en vue de la construction d'une nouvelle bibliothèque communale et d'un atelier de réparation pour vélos.

- 2) Projets d'acquisition de terrains privés pour espaces verts et réhabilitation de cours d'eau
 - Rue de Percke : achat de 2 parcelles appartenant au CPAS de Bruxelles - projet de végétalisation du cours d'eau Verrewinkelbeek/Ukkelbeek (report engagement 2024) Chaussée de Saint-Job : acquisition d'un total de 7 parcelles à 2 endroits (33.600 € - 2025) ;
 - Rue Steenvelt (domaine non cadastré) - « couloir de fraîcheur » : projet de remise à ciel ouvert du site du ruisseau Linkebeek et aménagement d'un sentier vicinal (117.000 € - 2025).

Le projet de la rue Doyenné 63 prévoit la rénovation de l'appartement existant situé au-dessus de l'entrée du parking communal « Saint Pierre », avec l'ajout d'un volume supplémentaire (second étage) de façon à créer deux logements de trois chambres chacun. Le projet vise à améliorer l'enveloppe du bâtiment selon les normes d'isolation et de durabilité, en intégrant une structure en bois. L'objectif inclut également l'installation de panneaux photovoltaïques pour promouvoir l'efficacité énergétique et la durabilité du bâtiment. La priorité est accordée à la qualité architecturale du projet tout en respectant un budget cohérent, intégrant soigneusement la dimension de l'entretien du bâtiment. Le nouveau traitement de la façade inclura un nouveau traitement de l'entrée/sortie des parkings afin d'obtenir une façade traitée dans son ensemble. Un budget de 757.625 € est prévu en 2026.

En ce qui concerne le Pavillon Louis XV, Avenue Wolvendael 44, le permis unique a été délivré, l'adjudicataire désigné et les crédits budgétaires engagés en 2024. Les travaux seront entamés au cours du premier semestre et achevés avant la fin de 2025.

Logement

L'articulation entre les acteurs publics en charge du logement à Uccle (commune, CPAS, BinHôme, AISU) sera optimisée. La gestion des logements sociaux communaux sera progressivement transférée à l'AISU. Par ailleurs, pour plus de facilité et de clarté, l'inscription sur les liste d'attente sera centralisée.

Le déploiement du parc de logements de l'AISU (Agence Immobilière Sociale Uccloise) sera poursuivi en encourageant davantage de propriétaires privés à lui confier leurs biens. L'ambition est d'augmenter nettement son parc de logements au cours de la prochaine mandature, tout en veillant à ce que la grande majorité des nouveaux logements pris en gestion soient situés sur le territoire communal.

L'offre en logements de transit pour faire face à des situations d'urgence est maintenue et a même été étendue puisqu'une habitation supplémentaire est affectée à des situations d'urgence. Ces 6 logements continueront à être gérés par l'A.I.S.U.

Dans le cadre du Plan Urgence Logement, l'objectif 4 vise à socialiser les locataires des logements communaux qui répondent aux critères d'admission pour un logement social mais ne peuvent pas y accéder en raison du manque de logements sociaux disponibles. La socialisation leur permet de payer un loyer équivalent à celui qu'ils paieraient dans un logement social tout en continuant à occuper leur logement. La Région paie la différence entre le loyer initial et le loyer socialisé à la commune. Cette mesure doit rester neutre d'un point de vue financier pour la commune.

Parmi les 125 ménages qui occupent un logement de type moyen, 33 ont été socialisés, représentant ainsi plus d'un quart de l'offre en moyen. Parmi ceux résidants dans des logements sociaux, 7 ont bénéficié de ce processus.

Rénovation urbaine

Le suivi et la coordination du projet Politique de la Ville 2021-2024 se poursuivra dans les trois années à venir. Il s'agit de la réalisation d'un équipement de cohésion sociale au travers d'un lieu culturel sous forme de « bibliothèque » auquel sera associé un « atelier-vélo » au pied de la cité du Merlo, chaussée de Neerstalle. Ce projet se fait en étroite collaboration avec d'une part le service de la Culture comme porteur de projet et d'autre part BinHôme comme propriétaire du foncier et délégué de la maîtrise d'ouvrage, et le PCS-Merlo partenaire de la cohésion sociale. En ce début 2025, le dossier sera à l'instruction urbanistique. Le début de chantier est actuellement programmé pour 2027. Les frais d'étude ont été évalués à 125.000 € et font l'objet d'un report de crédit vers 2025.

A défaut d'un nouveau gouvernement régional et d'une déclaration de politique générale, les projets de revitalisation urbaine des quartiers ne sont pas définis pour les années à venir.

La réflexion sur l'avenir des bâtiments et sites communaux à la suite du déménagement se poursuit :

- Rue des Fidèles : étude du projet « Fidèles » sur la réalisation d'un ensemble de logements (au budget de la régie foncière) ;
- Rue Victor Gambier : étude sur l'avenir du site au travers de plusieurs options.

Une étude est également en cours sur le projet « Globe » regroupant les maisons de la chaussée d'Alseberg et le terrain de la région rue de Stalle dans le cadre du développement d'un ensemble de logements et d'un équipement de quartier (au budget de la régie foncière).

Dans le cadre du Comité de Pilotage du Patrimoine communal, le service intervient comme coordinateur interservices des 12 projets listés sur le développement du site « Stroobant ».

Le service mène également les réflexions de développement des sites COS2, Danco/VanOffelen/1180.

Département Espace public

Propreté

Le service de la Propreté fait face à une augmentation et une diversification de ses missions. Par ailleurs, de nouvelles assuétudes, comme la consommation de protoxyde d'azote, génèrent de nouveaux déchets spécifiques. Ainsi en 2024, ce ne sont pas moins de 2,3 tonnes de bonbonnes qui ont été retrouvées sur la voie publique, engendrant un coût supplémentaire pour la commune en matière d'évacuation. De manière générale, les prix à la tonne pour l'évacuation des déchets ne cessent également d'augmenter d'année en année.

L'augmentation des zones humides et des parterres de verdure complexifie également les opérations de balayage. Pour garantir un niveau d'entretien optimal, il sera indispensable de maintenir et de renforcer les équipes sur le terrain.

Le matériel roulant, indispensable à la continuité des missions, doit être maintenu en bon état et remplacé en cas de déclassement.

Afin de recentrer le service sur ses missions prioritaires, des nettoyages seront organisés le week-end, notamment durant les beaux jours. Pour maîtriser les coûts et limiter les heures supplémentaires, certaines activités seront réduites. Ainsi, un seul parc à conteneur mobile sera mis en place par an, contre deux auparavant. Rappelons que les Recypark régionaux sont accessibles aux Ucclois 7 jours sur 7.

Par ailleurs, une nouvelle obligation européenne impose le tri du textile depuis le 1er janvier 2025. D'après la Région, Uccle devrait doubler le nombre de bulles textiles sur son territoire. Toutefois, en l'absence de gouvernement régional, la mise en œuvre des décisions nécessaires reste en suspens.

Pour faire face à l'augmentation des dépenses et responsabiliser les pollueurs, les six inspecteurs de la propreté poursuivront leur travail en matière de sanctions administratives. Ce dispositif sera renforcé par l'installation de caméras mobiles supplémentaires. De plus, une taxe de nettoyage de la voie publique sera systématiquement appliquée pour tous les dépôts clandestins de grande ampleur.

En l'absence de gouvernement régional, le subside pour la propreté est comptabilisé sur la base des années précédentes, soit 364.204 €, à répartir entre l'ordinaire et l'extraordinaire selon les dépenses inscrites dans le plan annuel d'affectation du subside.

Concernant le service Prêt de matériel-expulsions, le moratoire hivernal perturbe fortement son fonctionnement. En effet, les expulsions se concentrent désormais sur la haute saison événementielle, période où l'équipe est déjà très sollicitée pour le prêt de matériel.

Le maintien d'un service de qualité passe donc par un renforcement des équipes, l'acquisition de nouveaux équipements et une meilleure gestion des contraintes liées aux déplacements et à l'accessibilité.

Voirie-Mobilité

Depuis 2022, la commune a dû reprendre à sa charge l'entretien des hydrants qui était jusque-là à charge de Vivaqua. L'estimation de l'entretien en hydrants est de l'ordre de 100.000 € par année. En complément de l'entretien ordinaire des hydrants, le remplacement des anciennes installations ou le placement de nouveaux hydrants seront à charge de la commune.

Le réseau de caméras de surveillance continue à être modernisé et étendu. Un budget allant de 50.000 € à 120.000 € par an est prévu pour ce triennat. Des raccordements sont également prévus à concurrence de 10.000 € par an.

L'amélioration des cheminements piétons est d'une importance primordiale afin d'encourager la marche et de s'orienter vers une mobilité plus durable. Un budget est dès lors prévu chaque année afin de rénover des trottoirs. Les budgets avaient été revus à la hausse dès l'entame de la précédente mandature et continuent à être augmentés pour arriver à 2.000.000 € par an. Les voiries suivantes verront leurs trottoirs rénovés. Il s'agira notamment de l'avenue Moscicki, de diverses rues dans le quartier du Homborch, l'avenue de l'Aulne, l'avenue Docteur Decroly, etc. Outre la rénovation des trottoirs proprement dite, des aménagements ponctuels sont mis en œuvre afin de sécuriser les traversées piétonnes.

Comme pour les trottoirs, une attention particulière est portée aux sentiers vicinaux. 1 à 2 sentiers sont entièrement rénovés chaque année. Seront rénovés : le sentier Jean Van Nijlen, le chemin François Folie, le Melbiekweg.

Le réseau routier à Uccle comprend à présent près de 155 km de voirie dont la plupart est en asphalte. Par le passé, un budget annuel de +/- 1.200.000 € était alloué afin de rénover ces voiries et de garantir un réseau routier sain et sécurisant pour tous les usagers. Ce budget a été progressivement augmenté pour atteindre 2.400.000 € en 2027. Deux types de travaux sont prévus. Le simple renouvellement de la couche d'usure et l'asphaltage avec remplacement des fondations.

En fonction de leur surface et de la nécessité ou non de remplacer les fondations, 10 à 15 voiries verront leur revêtement renouvelé chaque année jusqu'à la fin de la législature. Lors de ces travaux, les moyens budgétaires nécessaires seront dégagés afin de poursuivre un entretien et un renouvellement des marquages routiers en thermo plastique.

Certaines voiries du réseau sont constituées de pavés en pierre naturelle, le porphyre belge. En fonction du budget prévu, 1 à 2 rues sont ainsi rénovées. Ce sera le cas de l'avenue Dolez (tronçon entre Chantemerle et Percke), la rue des Cytises, de Bosveldweg et de l'avenue des Mûres par la suite.

Des crédits spécifiques sont également prévus pour des aménagements de carrefours, la réfection des trottoirs, la sécurisation d'abords d'écoles, l'aménagement d'infrastructures pour cyclistes et pour personnes à mobilité réduite.

Au niveau des carrefours qui seront réaménagés, l'objectif des réaménagements est d'améliorer la sécurité routière et d'améliorer les cheminements piétons en créant des traversées piétonnes sécurisées, en aménageant des avancées de trottoirs, en

encadrant le stationnement en voirie afin de faire respecter le Code de la route, d'améliorer la sécurité routière et la visibilité.

Au budget 2025, les carrefours suivants sont prévus : les carrefours de la rue des Cottages et de la rue des Carmélites, le carrefour formé par l'avenue Léo Errera et l'avenue Adolphe Dupuich.

En ce qui concerne les aménagements aux abords des écoles, l'objectif est de prévoir pour chaque école située sur le territoire de la commune, des aménagements visant à améliorer la visibilité de l'espace public et à sécuriser les flux des piétons, à ralentir la vitesse du trafic automobile. Les abords de plusieurs écoles seront ainsi traités chaque année.

Le déploiement des itinéraires cyclables communaux et l'amélioration de ces derniers font également partie des priorités du collège, c'est pourquoi un budget est réservé chaque année afin de réaliser ces travaux. La commune d'Uccle est traversée par les ICR 6, 7, 8 B, C et S ainsi que les ICC Nord, Sud et R. Le déploiement du stationnement vélo de courte et longue durée sera poursuivi (installation d'arceaux et de boxes vélos).

Les crédits relatifs aux aménagements pour personnes à mobilité réduites (PMR) sont maintenus afin de poursuivre les aménagements visant à mettre en conformité des traversées piétonnes existantes ou à en aménager d'autres en fonction des besoins.

Plusieurs rues seront entièrement réaménagées. Voici les projets qui devraient figurer aux prochains budgets extraordinaires. Le calendrier de traitement de ceux-ci est susceptible d'évoluer en fonction de divers éléments : coordination des chantiers, délivrance des permis, procédure de marché public, etc.

La désimperméabilisation des sols est nécessaire afin de donner un espace vital plus important pour les arbres existants et de se mettre en conformité avec le règlement régional d'urbanisme la taille des carrés d'arbres et afin d'infiltrer plus d'eaux de pluie. C'est pourquoi un budget de 150.000 € y est alloué chaque année.

Pour 2025 :

Le chemin du Puits est une voirie en cul de sac aux abords du plateau Engeland. Son réaménagement doit permettre de mieux gérer les eaux de surface en les redirigeant vers les zones vertes à proximité.

Un parking public de près de 50 places a été construit en 2014 tout au bout de la chaussée de Saint-Job, le long des voies du chemin de fer. La construction d'une voirie entre la fin de la chaussée de Saint-Job et le parking permettra de rejoindre l'avenue du Prince de Ligne.

Le tronçon du Bosveldweg entre la rue Moscicki et la rue Langeveld sera réaménagé en zone résidentielle. Actuellement, cette voirie est en dolomie ce qui pose de nombreux problèmes d'entretien.

Afin de lutter contre les inondations dans la vallée de Saint-Job, il est prévu de connecter les sources du parc Fond'Roy jusqu'à la zone verte au Kauwberg en

passant par la Vieille rue du Moulin et l'avenue Dolez. L'avenue Dolez sera entièrement réaménagée. Une piste cyclable séparée sera prévue et le ruisseau sera mis partiellement à ciel ouvert.

L'avenue de la Gazelle, large voirie empruntée par des lignes de transports en commun de la STIB, subira un profond lifting en y intégrant une piste cyclable et la plantation d'arbres.

La rue Roberts Jones, tronçon entre la rue Edith Cavell et l'avenue Léo Errera, est une voirie de quartier où se situent 2 écoles. Son réaménagement est prévu.

Suite aux inondations du mois de juillet 2024 dans la vallée de l'Ukkelbeek, la commune a mis en place un groupe de travail afin d'étudier les aménagements à mettre en place dans les rues en forte pente donnant sur l'avenue De Fré. Un budget de 1.000.000 € sera alloué à cet effet.

En 2026 :

L'avenue de Boetendael est actuellement en très mauvais état entre l'avenue de la Ramée et l'avenue De Fré. Un réaménagement de façades à façades s'impose.

Le réaménagement de la chaussée de Saint-Job entre le clos Monique Rifflet et la rue Engeland dans la continuité du réaménagement du carrefour formé par la chaussée de Saint-Job et la rue du Repos est également prévu. Cette voirie est pourvue de trottoirs très étroits. La voirie est en mauvais état notamment suite aux multiples interventions des impétrants.

La rue du Bourdon sera réaménagée dans son tronçon entre le Moensberg et la commune de Linkebeek. Cette voirie, par laquelle passe une ligne de bus de la STIB et de De Lijn est très étroite et les trottoirs ne sont pas conformes au règlement régional d'urbanisme.

La rue du Doyenné, située à Uccle centre est une voirie de quartier très étroite où se situent 2 écoles, l'académie de musique et la bibliothèque. Elle est fréquentée par de nombreux enfants. Le projet vise à aménager la rue en zone résidentielle afin d'y ralentir la vitesse du trafic dans la rue et d'y sécuriser les usagers faibles.

La rue Geleytsbeek phase 2, (entre la rue Papenkasteel et l'avenue du Lycée français) est une voirie en pavés en pierre naturelle. Cette voirie, située sur l'itinéraire cyclable communal sud, est en très mauvais état. Les largeurs des trottoirs et de la chaussée ne correspondent plus aux normes actuelles. Cette voirie donne accès au Lycée français d'Uccle. Des bandes confort seront réalisées.

En collaboration avec Infrabel, la SNCB et Bruxelles Mobilité, la commune va créer un passage cyclo-piétons sous les voies du chemin de fer à la gare de Calevoet. Les travaux devraient être financés par Beliris.

En collaboration avec Binhôme, le rond-point Solau sera réaménagé et la circulation modifiée, suite au projet de construction de nouveaux logements sociaux dans le quartier.

Pour 2027 :

La rue Basse est une voirie inter quartier reliant l'avenue Jean et Pierre Carsoel à la chaussée de Saint-Job. Les trottoirs y sont étroits et non conforme au règlement régional d'urbanisme.

L'ancien Dieweg est une voirie locale qui sera entièrement réaménagée en zone résidentielle.

La chaussée de Drogenbos est une voirie reliant la commune de Drogenbos à la chaussée d'Alseberg. Un réaménagement de cette voirie est prévue afin d'y sécuriser tous les usagers.

La place de Saint-Job fait l'objet d'une étude en vue de son réaménagement. L'objectif est d'y aménager des espaces piétons plus larges et plus conviviaux mais aussi pour que les horecas présents autour de la place puissent déployer des terrasses. Une augmentation de la capacité du parking à l'arrière de la place sera également prévue.

L'avenue René Gobert est en un état de vétusté avancé dans son tronçon entre l'avenue de la Floride et la rue du Framboisier. Une étude de mobilité devra permettre de déterminer le type d'aménagement à prévoir dans cette rue.

La partie pavée de l'avenue de Boetendael, entre l'avenue de Floréal et l'avenue Brugmann est en mauvais état et doit être rénovée.

Stationnement règlementé-service Parking

La commune d'Uccle n'a pas confié la gestion du stationnement à l'Agence Régionale Parking. Brussels et poursuit sa stratégie de modernisation technologique afin de rendre un meilleur service aux automobilistes ainsi qu'aux Ucclois.

Dans ce sens, une attention particulière est dirigée vers les services offerts pour le paiement du stationnement en voirie. Directement à l'horodateur par monnaie ou par carte bancaire, ainsi que par applications mobiles (Yellowbrick, 4411, Seety et EasyPark).

Pour atteindre les mêmes objectifs, l'administration envisage de se doter en 2025 d'une nouvelle plateforme de gestion de cartes de stationnement, plus performante et dotée d'un portail d'accès limité pour les détenteurs d'une carte de stationnement, afin de visualiser la date d'échéance d'une carte, de la prolonger ou de modifier la plaque d'immatriculation liée à la carte de base.

La vision de modernisation en matière technologique est dirigée également vers les outils de contrôle du stationnement. Le service est doté d'un système de scanning type « ScanCar » qui couvre le contrôle de 7.500 - 8.000 places de stationnement par jour du total de +/- 15.000 places règlementées. La partie restante est contrôlée par les patrouilles pédestres. Les stewards affectés au contrôle sur le terrain, sont dotés de la dernière génération des assistants numériques personnels (PDAs) achetés fin 2024.

Les prévisions budgétaires tiennent compte de l'indexation des tarifs des redevances de stationnement, horaires et forfaitaires, prévues à partir du 1 mai 2025 ainsi que d'un éventuel passage à 30 minutes gratuites par la Région en 2027.

Service vert

L'objectif du service Vert est de développer et entretenir le patrimoine arboré communal et les espaces verts en privilégiant la gestion différenciée pour favoriser la biodiversité, en limitant autant que possible son impact environnemental et en adaptant progressivement aux changements climatiques mais aussi d'augmenter l'accès aux espaces verts publics, moyennant le respect et la non dégradation de leur biodiversité. Ainsi, 2 éco-jardinier(ère)s seront accueillis au service vert dans le cadre de la formation professionnelle à l'entretien écologique des espaces verts de la Mission locale de Forest. La réalisation d'une cartographie des catégories d'espaces verts sera initiée. Le service s'équippa de vélos cargo avec remorque pour les jardinier(ère)s.

Le recensement et le diagnostic phytosanitaire des arbres de voiries dans le cadre d'une stratégie ambitieuse d'atténuation des effets des changements climatiques sera terminé. Un plan de gestion spécifique aux plantations de voiries et le développement d'une vision stratégique de végétalisation de l'espace public sera entamé après l'inventaire. A cette fin, le référent arbres est pérennisé au-delà de la période de subsides. Les robiniers faux-acacia morts ou dépérissant en voirie sont progressivement remplacés par des essences d'avenir à l'intérêt tant esthétique qu'environnemental. Une réflexion similaire sera menée pour les arbres de première grandeur dont les racines dégradent les trottoirs. Le maillage vert sera renforcé.

Afin d'améliorer les connexions des mobilités actives et l'accès aux PMR, les chemins du parc de Wolvendael seront restaurés et un budget de 1.500.000 € y sera consacré en 2025 et 1.100.000 € en 2026. Dans une perspective de résilience, la gestion des eaux de pluie y sera améliorée. Des zones de régénération naturelles et de nouvelles plantations compenseront les pertes subies lors de la tempête du 09 juillet 2024.

Grâce à un nouveau recrutement d'un agent technique, une réflexion en profondeur sur la gestion et la sécurité dans les aires de jeux sera menée. L'accessibilité aux différentes aires de jeux sera améliorée et le maillage jeu sera développé. L'ancien terrain de tennis parc Montjoie sera aménagé en tenant compte des conclusions du processus participatif.

L'effort de recherche de subsides pour limiter les dépenses sur fond propre sera poursuivi. Ces recherches porteront, par exemple, sur les financements (partiels) des aires de jeux, des plantations et travaux à effectuer dans les espaces verts, ou des études.

Transport

Le service Transport s'intègre dans les nouveaux défis de mobilité au sein de l'administration communale.

En 2023, le service a mené deux enquêtes significatives : l'une portant sur la mobilité interne et l'autre sur la mobilité citoyenne. Ces études ont permis de poser les bases

pour réaliser le Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE), élaboré en 2023 et 2024. Ce plan a été finalisé pour être transmis à Bruxelles Environnement.

Par ailleurs, le service Transport a signé un marché public avec BikeEmotion, dédié à la maintenance et à la réparation de sa flotte de véhicules à mobilité douce. Ce partenariat prévoit un budget annuel de 15.000 € pour les années 2025, 2026 et 2027. De plus, l'adoption de l'application en ligne « Umove » en 2024 favorise la mutualisation des véhicules, optimisant ainsi les déplacements communaux.

En matière de gestion énergétique, le service a conclu un marché public d'un montant annuel de 332.500 € pour 2025 à 2027, témoignant d'un engagement clair envers une transition énergétique et l'utilisation d'énergies vertes.

Au niveau du charroi sept véhicules en leasing rejoindront la flotte communale pour un coût annuel de 63.802,20 € sur les années 2025, 2026 et 2027. Au budget 2025 en investissements (400.000 €) sont prévus l'achat d'une balayeuse pour la propreté publique, d'un utilitaire électrique et le remplacement de 3 anciens véhicules du service Rénovation et Maintenance.

Département des Affaires générales

Sanctions administratives communales

Afin de combattre les incivilités, le recours aux sanctions administratives communales (amende administrative ou mesure alternative du type prestation citoyenne) sera étendu.

Les sanctions continueront à être appliquées dès le premier fait répréhensible, quel qu'il soit ou quel qu'en soit le ou la responsable.

Celles-ci permettent à la commune de sanctionner avec justesse et célérité les incivilités qui nuisent au quotidien à la qualité de vie dans la commune.

Le service collaborera avec les autres départements de l'administration communale et du CPAS pour élaborer des politiques de lutte spécifiques contre les différents types d'infractions au Règlement Général de Police et des profils des personnes ayant commis les infractions.

Archives

Le service Archives se consacre à la gestion du patrimoine culturel mobilier, documentaire, historique et artistique de l'administration communale.

A ce titre, il veille et continuera à veiller avant tout au respect des obligations légales de gestion, de conservation et d'accessibilité des archives, papier et numériques, produites par la commune d'Uccle.

Au regard du processus en cours de dématérialisation de l'administration et de la mise en place d'un atelier de numérisation au sein du service Archives, ce dernier mettra l'accent tant sur la coordination des projets de numérisation internes et

externes que sur le stockage et l'accessibilité de ces archives numériques. Ces opérations participent en effet à la conservation pérenne des documents les plus précieux et facilitent l'utilisation des archives les plus couramment consultées (accès instantané, simplification administrative, télétravail, ...).

Le service Archives ayant également intégré la gestion des collections artistiques et mobilières de l'Administration communale au cadre de ses missions patrimoniales, il s'assurera tant de la préservation de leur l'intégrité par des mesures préventives ou de restauration que de leur visibilité.

Dans ce cadre, le service Archives continuera à participer à diverses initiatives de mise en valeur de ces biens culturels (projets de recherches, expositions, publications, sites web, etc.) afin de faire vivre le patrimoine ucclois, de le mettre en avant, de participer ainsi à son rayonnement et à sa connaissance par tout un chacun.

Communication

Le service Communication dans son ensemble (la cellule communication interne et la cellule communication externe) va s'atteler à la définition et au développement d'une vision stratégique de la communication tant interne qu'externe (uniformisation de la communication) ; travaux qui seront accompagnés de l'implémentation de procédures afin d'optimiser le fonctionnement du service Communication.

Quant à la cellule communication externe, elle souhaite mettre le focus sur un meilleur encadrement des campagnes de communication dans l'espace public afin de renforcer leur visibilité et leur impact (zones d'affichages ciblées avec un nombre limité d'affiche, planning de suivi...).

Une attention particulière sera portée à la communication sur les réseaux sociaux et sur le site internet et ce, tant dans un souci de transparence que dans celui de communiquer l'information à un maximum de citoyen(ne)s. La cellule communication utilisera l'ensemble des supports (vidéos, live, photos...) à sa disposition pour partager des contenus sur ses media mais aussi sur ceux sur lesquels les ucclois ont l'habitude de se rendre.

La cellule communication interne se chargera quant à elle de veiller à l'optimisation de l'intranet via l'amélioration de ses fonctionnalités (techniques, performances ergonomiques) et au déploiement des écrans internes afin de renforcer la présence de la communication interne dans les services décentralisés

Contrôle interne

Le plan contrôle interne 2025-2027 s'inscrit dans la continuité des décisions du collège du 18 juin 2024 et du conseil du 27 juin 2024, après concertation de la Secrétaire Communale avec le CODIR. Dans ce contexte et en particulier en matière de mise en œuvre du cadre et du système de contrôle interne de l'administration communale, il a notamment été décidé que la priorité serait donnée aux trois sujets suivants : (1) Production et mise à jour trimestrielle par chaque membre du CODIR d'un tableau de bord des risques et incidents majeurs, (2) Mise en œuvre d'un processus de remontée systématique des incidents majeurs par chaque Direction et (3) l'établissement par chaque membre du CODIR d'une fiche enjeux reprenant les

plans d'actions majeurs pour l'établissement du Plan Triennal 25-27 de l'administration communale.

Par ailleurs, au-delà des activités de renforcement des outils du système de contrôle interne (Taxonomie, appétence), à la demande de la Secrétaire communale, dans le but de renforcer la maîtrise des activités par les directions, le coordinateur du contrôle interne accompagne les membres du CODIR et leurs adjoints dans des réflexions de renforcement des activités suivantes : (1) contrôle budgétaire, (2) les marchés publics, (3) les dispositifs GDPR et (4) de sécurité de l'information.

Début 2025, un état des lieux de l'avancement des travaux en matière de contrôle interne et le plan des actions pour les 3 années à venir, a été présenté par le coordinateur du contrôle interne.

Des ressources financières seraient susceptibles d'être mobilisées pour les pistes de renforcement suivantes :

- Contrôle budgétaire - S2-2025 : envisager de recourir aux services d'une société spécialisée pour renforcer la maîtrise de certains frais généraux et de nos marchés publics ;
- Incidents majeurs - S2-2027 : envisager l'acquisition d'un logiciel externe de gestion des incidents majeurs.

SIPPT

Le bien-être au travail couvre 6 domaines :

- La sécurité au travail ;
- La protection de la santé des travailleurs ;
- Les risques psychosociaux ;
- L'ergonomie ;
- L'hygiène au travail ;
- L'embellissement de lieux de travail.

Le domaine de la sécurité au travail va impliquer des nouveaux projets sur les thématiques suivantes :

Analyses de fonction

Selon le code du bien-être au travail, l'Employeur et le Conseiller en prévention doivent analyser les profils de chaque fonction afin de détecter les risques auxquelles elles s'exposent durant leurs activités professionnelles. Chaque poste de travail doit aussi être analysé et les manipulations doivent être décrites dans une procédure de travail. Les procédures de travail doivent être connues et les employés doivent être formés à fréquences régulières.

Avec la charge actuelle du service, les missions liées à l'analyse des fonctions communales et des analyses de postes ne sont pas possibles en terme de ressources.

L'Employeur doit descendre à un niveau plus fin d'encadrement des compétences (exemple : utilisation d'une découpeuse, travail en hauteur, ...) pour maintenir/rafraîchir les compétences des employés.

L'objectif final est de diminuer le nombre d'accident en ciblant les risques auxquelles les travailleurs sont exposés et en les formants à la prévention.

La mission demande un ETP dédié à cette tâche et ces documents doivent être revus tous les 5 ans.

Dossier de prévention incendie

Le code du bien-être au travail demande à l'Employeur la mise en place d'une série de mesures de prévention techniques – opérationnelles et administratives pour constituer le Dossier de prévention incendie. Ce dossier doit être revu tous les 5 ans pour chaque bâtiment.

L'ensemble des dossiers de prévention incendie de tous les bâtiments communaux doivent être repris. Cette mission demande 50 % d'un ETP dédié à cette tâche sur 2025-2027.

Schéma d'entretien des équipements

Une série importante d'équipements doivent être couverts par un schéma d'entretien avec notamment un contrôle annuel obligatoire. Le schéma d'entretien doit se renforcer et continuer à s'étendre à tous les équipements du parc communal.

Analyse des risques psychosociaux

Le code du bien-être demande une enquête sur les risques psychosociaux de son personnel. L'enquête a été réalisée en 2023 mettant en avant différents risques psychosociaux par département. Courant 2025-2028, le SIPPT va chapeauter avec chaque département la mise en place un plan d'action afin de diminuer l'impact des risques psychosociaux.

L'enquête et plan d'action associé doit être réalisée à l'entièreté du personnel tous les 5 ans.

Vêtements de travail

Le marché concernant la location / l'achat / le nettoyage des vêtements de travail, y compris des EPIs (découpé en 4 lots) doit être revu en 2025 et 2026.

Participation citoyenne et démocratie locale

La commune d'Uccle souhaite continuer à renforcer la participation de l'ensemble de ses habitant(e)s en les impliquant davantage dans l'élaboration des politiques communales par le biais de différents mécanismes participatifs : soutien direct aux projets (subside coup de pouce), réalisation par la Commune de projets proposés et sélectionnés par les habitant(e)s (budget participatif), sollicitation d'avis et recommandations (rencontres citoyennes de quartier), subside de fonctionnement aux comités de quartier, communication active sur le droit d'interpellation citoyenne, le droit de médiation, le droit de pétition, consultations dans le cadre de projets d'aménagement de l'espace public, conseils consultatifs...

Une attention particulière sera portée à l'information vers les citoyen(ne)s dans le cadre des projets mis en œuvre au niveau communal et des politiques menées de manière transversale. De plus, des actions de sensibilisation de l'administration aux enjeux de la participation citoyenne seront organisées afin d'impliquer au mieux les agent(e)s et prendre en compte leurs apports. De même des évaluations objectivées des processus participatifs mis en œuvre seront menées.

En 2025, un travail d'optimisation des pratiques participatives au sein des conseils consultatifs est initié avec chaque service dans le cadre de leur relance. Le but est

de mieux répondre à leurs besoins et objectifs tout en tenant compte des spécificités thématiques.

4 rencontres citoyennes de quartier seront organisées avec l'objectif de davantage impliquer les habitant(e)s sur des projets concrets pour leur quartier.

Des visites de l'administration seront organisées annuellement. Une fois sur deux, celles-ci seront destinées aux moins de 18 ans.

Le subside « Coup de pouce projet citoyen » évoluera via un fonctionnement à guichet ouvert : après la modification du règlement, les demandes pourront être introduites à tout moment lors de l'année écoulée dès que les crédits budgétaires seront disponibles et ce jusqu'à épuisement du budget.

En 2026, une nouvelle édition du budget participatif sera lancée.

Solidarité internationale et affaires européennes

La commune d'Uccle s'engage à informer, sensibiliser et éduquer les citoyens et citoyennes et notamment les plus jeunes sur les questions de solidarité internationale à travers des actions concrètes. La commune veillera à demeurer une commune hospitalière refusant tout repli sur soi, les amalgames et propos discriminatoires, tel que prévu par la motion adoptée à l'unanimité par le Conseil communal.

Le commerce équitable sera promu en poursuivant l'objectif de sensibiliser les commerces, les écoles, les associations, l'administration, les mandataires locaux... à l'adoption de mesures en faveur du commerce équitable (et de l'agriculture durable). Le fond calamité pourra être utilisé lorsque de graves crises internationales surviennent, en solidarité vis-à-vis des populations locales. La coopération avec la commune de Kintambo sera poursuivie et de nouveaux partenariats pourraient être envisagés.

Le soutien aux acteurs locaux de la solidarité internationale sera maintenu, ainsi que la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

L'identité européenne doit être encouragée et valorisée auprès de la population et notamment des plus jeunes... C'est pourquoi la dimension européenne sera renforcée : prix du/de la citoyen(ne) européen(ne), offre culturelle valorisant les nationalités européennes, inscription dans les réseaux de villes européennes, partenariats et collaborations au niveau européen, promotion des valeurs et de la citoyenneté européennes, etc.

Département du Facility Management

Nouvelles Technologies

Disposant d'une infrastructure récente, les objectifs principaux du service des Nouvelles Technologies seront les 5 points suivants :

La dématérialisation de documents entrants ou archives. Il est important de fournir un service de dématérialisation des documents afin d'améliorer les performances des collaborateurs mais aussi de diminuer l'impact environnemental de l'utilisation du papier, de l'encre, etc.

Cybersécurité : mise en place d'un SOC, c.à.d. d'un "Security Operations Center" afin d'augmenter notre vigilance concernant les virus, le hacking, phishing, envers notre Administration et plus précisément par rapport à notre parc informatique (infrastructure et opérationnel). Il s'agit aussi d'augmenter notre maturité à ce sujet et d'essayer de prévoir l'imprévisible.

Afin de mieux gérer les espaces de stockage et d'offrir un meilleur service aux collaborateurs, un nouveau serveur de documents va être mis en place. Cela permettra aussi de faire un nettoyage dans les anciens documents et de permettre d'archiver ceux-ci.

L'intelligence artificielle fait son apparition dans beaucoup de domaines. Il peut également aider les collaborateurs dans leur travail quotidien le but est donc d'identifier dans quels domaines l'IA peut nous aider et présenter une plus-value.

La simplification administrative est un élément important au sein de la politique communale. Afin de permettre au citoyen de moins devoir se déplacer vers l'Administration communale, en collaboration avec le service de l'Etat civil, certains processus de l'état civil (demande de carte d'identité, de permis de conduire, etc.) seront digitalisés.

La politique de sécurité de l'information et de mise en conformité GDPR restera également un fil rouge au sein du service des Nouvelles Technologies.

Rénovation & Maintenance

Ce service est en charge de la rénovation et de la maintenance du patrimoine communal.

Cela consistera, en 2025, en la rénovation profonde de la conciergerie du Wolvendael avec un budget de 600.000 €.

Afin d'accueillir le centre sénior du Wolvendael, il est prévu de rénover l'ancienne conciergerie du Wolvendael pour y intégrer différentes affectations, selon le programme qui sera fourni par les services. Nous profiterons de cette phase pour mettre en conformité les installations électriques, gaz, incendie pour les nouvelles fonctions. A cela s'ajoute également un volet énergétique, en ce qui concerne le remplacement du système de production de chauffage, qui sera évalué. Ces travaux permettront de moderniser le bâtiment tout en respectant son cachet architectural. Le projet vise à optimiser l'espace disponible pour mieux répondre aux besoins actuels et futurs. La mise aux normes de sécurité et d'accessibilité sera prise en compte afin de garantir un environnement sûr et accueillant pour tous.

En 2027, le service lancera une mission d'étude (600.000 €) pour la rénovation énergétique et structurelle de la Piscine du Longchamp. La piscine représente un bâtiment emblématique du patrimoine communal, ce qui lui a valu un classement par les Monuments et Sites. De par son usage, elle constitue également le plus gros consommateur d'énergie pour l'administration.

Ce patrimoine présente des symptômes de vieillissement, nécessitant une rénovation pour garantir sa durabilité. Il est donc impératif de prévoir des travaux de rénovation. Cependant, en raison de ses spécificités (classement, comportement d'un bâtiment piscine, etc.), il est nécessaire de solliciter un bureau d'architectes pour obtenir les validations requises par les Monuments et Sites, le permis d'urbanisme, la préparation du dossier d'appel d'offre et le suivi de chantier. Ce dossier aura également pour objectif d'améliorer significativement les performances énergétiques du bâtiment. La collaboration avec le bureau d'architecture est nécessaire pour assurer que toutes les étapes du processus de rénovation sont conformes aux normes et aux exigences réglementaires.

Suite aux engagements pris par l'Administration dans le cadre du plan climat, plusieurs projets de rénovation des cours de récréation s'étaleront sur l'ensemble du triennat 2025 - 2026 - 2027 et chaque année un montant de 900.000 € y sera consacré. Ces projets consisteront à verduriser les cours de récréation des écoles, en déminéralisant autant que possible les espaces. Il s'agira notamment de créer des îlots de fraîcheur, des zones infiltrantes. Autant de moyens qui permettront, d'une part, de décharger le réseau d'égout en cas de fortes pluies, mais aussi de rendre les espaces de jeux plus naturels pour les enfants. Ces initiatives visent à améliorer la qualité de vie et l'environnement des jeunes élèves tout en contribuant à la résilience urbaine face aux changements climatiques. Elles permettront également de sensibiliser les élèves aux enjeux environnementaux et à la préservation de la biodiversité. En intégrant ces éléments naturels dans les espaces de jeu, nous favorisons un cadre plus sain et agréable, bénéfique tant pour le bien-être des enfants que pour l'écosystème local.

Durant le triennat 2025 - 2026 - 2027, le service Rénovation & Maintenance continuera la mise en conformité des installations et prévoit pour chaque année un budget de 1.500.000 €. En effet, l'Administration communale possède un patrimoine public comprenant plus de 230 installations nécessitant des contrôles réguliers par un organisme agréé. En moyenne, cela représente plus de 135 contrôles annuels. Chacun de ces contrôles génère un rapport identifiant les non-conformités constatées.

Il est par conséquent impératif d'assurer un suivi de ces constatations en programmant des chantiers de mise en conformité. La coordination de ces travaux est essentielle pour garantir la sécurité des occupants et le bon fonctionnement des installations. De plus, cette démarche contribue à la pérennité des infrastructures communales, tout en assurant la protection des usagers et du personnel.

Architecture

Le service Architecture poursuit ses missions d'embellissement du patrimoine communal par la rénovation ou la construction de nouveaux bâtiments.

C'est le cas, en 2025, avec la réaffectation et le réaménagement du bâtiment situé au 25, de la rue Auguste Danse, anciennement occupé par les services communaux, dont la finalité est d'y accueillir les bureaux des permanents syndicaux, au -1, le centre psycho médicosocial, au rez-de-chaussée, et l'Enseignement communal pour Adultes aux 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} étages. Ces travaux bénéficient d'une prime Rénoclick et de fonds URE, les fonds à charge de la commune représentent 4.887.805 € sur un budget de 6.000.000 €.

En 2026, l'actuel bâtiment de l'ICPP, qui n'est plus conforme, sera remplacé par une nouvelle construction. Il est prévu d'y intégrer les fonctions qui étaient présentes dans l'ancien bâtiment et d'y accueillir également de nouvelles sections. Ces travaux sont susceptibles de bénéficier de subsides de la COCOF, du fond FRBRTC et de prime liée à l'URE. Le montant à charge de la commune représente 2.400.000 €.

C'est en 2027 que le site de l'école de Calevoet sera complètement repensé et remanié : démolition et construction de nouveaux bâtiments, la réalisation d'un réfectoire et d'une nouvelle cuisine de production. Ce projet accueillera également une nouvelle crèche, en remplacement de l'ancien préguardiennat. Ces travaux sont susceptibles de bénéficier de subsides de la COCOF, de l'ONE, du fond FRBRTC et de prime liée à l'URE. Le projet est estimé à 10.000.000 € et subsidiable à 60%.

Le second projet d'importance prévu cette même année sera l'aménagement d'une piscine naturelle sur le site de l'institut Pasteur. Le projet sera développé sur base de l'étude de faisabilité qui sera confiée à un bureau d'études spécialisé. A ce stade il est difficile de savoir si des aides financières sont possibles pour de tels travaux.

En 2027, une réflexion sera initiée en vue de restructurer le site du service Vert, avenue Paul Stroobant, afin d'optimiser la gestion opérationnelle et développer de nouvelles activités.

Département de l'Etat civil

Les prochaines années verront le département de l'Etat civil entamer une réforme visant à moderniser son activité et à répondre aux nouveaux besoins de ses administrés. Cette réforme à 360° entend redéfinir les contours de la relation citoyenne en s'attelant notamment à digitaliser son activité, externe comme interne, en mettant en place un helpdesk téléphonique ou bien encore en perfectionnant ses outils de communication. Elle visera enfin à structurer et à étoffer sa ligne managériale afin d'encore mieux répondre aux nécessaires exigences de la nouvelle loi communale en matière de contrôle de son activité (le contrôle interne).

Le guichet électronique sera repensé en ayant à l'esprit qu'au-delà des probables économies que l'automatisation de certaines tâches pourraient engendrer, il permettra également un meilleur accueil des citoyens nécessitant une attention personnelle. Il évitera également bon nombre de déplacements inutiles, ce qui, à terme, réduira nécessairement l'empreinte écologique de l'administration. Enfin, par sa disponibilité permanente, il offrira une réelle souplesse à ses utilisateurs qui, pour

certaines opérations de la vie courante, ne seront dorénavant plus tributaires des horaires de l'administration.

L'amélioration du guichet électronique va évidemment de pair avec la mise à disposition des citoyens d'une source d'informations fiable, précise et efficace qui leur permettra rapidement et efficacement de déambuler dans les procédures qui jalonnent leur vie administrative.

Le triennat sera également mis à profit pour digitaliser le back-office des services. Cette digitalisation a plusieurs buts, dont le premier est de permettre de faciliter la transversalité entre services. De cette manière, nous nous assurerons aussi de répondre aux exigences de l'ordonnance du 17 juillet 2020 garantissant le principe de la collecte unique des données dans le fonctionnement des services et instances qui relèvent de ou exécutent certaines missions pour l'autorité, et portant simplification et harmonisation des formulaires électroniques et papier dite ordonnance « Once only ».

Un autre effet de cette digitalisation sera de permettre une diminution de la consommation de papier et de la conservation de ce dernier. De cette manière, nous entendrons réduire notre empreinte écologique mais également nos besoins en espace de stockage.

Avec une information à portée de tous nos collaborateurs en temps réel, nous pourrons enfin proposer aux citoyens une aide téléphonique efficace tout en respectant les exigences liées au Règlement général sur la protection des données bien connu sous le sigle RGPD, car il va de soi qu'un accueil téléphonique impose des procédures et limites strictes étant donné que, par essence, il ne permet pas le contrôle visuel de l'identité de l'interlocuteur.

Pour finir, ce triennat sera aussi mis à profit afin d'améliorer la ligne managériale du département dans le but d'encadrer efficacement nos activités. Cet encadrement devra permettre une réactivité encore améliorée face aux modifications législatives des règles qui ordonnent notre activité, une mise à jour constante des informations à disposition des citoyens, une recherche permanente d'amélioration de nos processus mais aussi une application stricte du principe édicté par l'article 263 undecies de la nouvelle loi communale chargeant les communes du contrôle interne de ses activités.

Au-delà de cette réforme, le département de l'état civil, en collaboration avec celui de l'aménagement du territoire et de la politique foncière et de celui de l'espace public, s'attellera à la finalisation du plan de gestion du cimetière du Dieweg. Des crédits à hauteur de 150.000 € ont été inscrits dans le plan triennal pour 2026 et 2027. Nous étudierons la possibilité de le réaffecter tout en conservant son patrimoine funéraire et biologique classé. Ce travail de longue haleine se poursuivra probablement au-delà de ce triennat mais ces trois prochaines années devront servir à en jeter les bases et à établir le plan du sauvetage de ce site aussi riche que fragile.

Département des Ressources humaines

Le Département des Ressources humaines poursuivra son action de gestion des ressources humaines et de gestion des rémunérations en veillant à maintenir un équilibre et en respectant les dépenses prévues dans le plan triennal.

Il poursuivra sa modernisation au travers du déploiement du programme WePulse initié par la Région. A cette occasion, des moyens humains ont été prévus pour le Département de manière à garantir la mise en place des outils proposés en hard et soft-rh.

Prévisions exercice 2025 :

Coût salarial (total 111,112 et 113-01 à 113-19 à l'exception du 111-11 géré par le service de l'Education) : 68.532.995,21 € - Education : 29.105.000 €.

Ce coût, par rapport à l'année 2024, s'explique par les éléments suivants :

- Indexation de 2% des salaires ;
- Entrée en vigueur de la dernière biennale dans le cadre de l'accord sectoriel 2021-2025 ;
- Paiement des indemnités de sortie aux mandataires locaux sortants législature 2018-2024 ;
- 10 Engagements supplémentaires.

Estimation coût pensions :

- Cotisation de base : 4.562.687 € ;
- Cotisation de responsabilisation moins déduction de 10 % de l'estimation du IIème pilier : 7.094.381 € ;
- Coût deuxième pilier de pension : 1.165.823 € ;
- Article 000/116/01 : 2.680.000 € ;
- Article 101/116/01 : 533.000 €.

Prévisions exercice 2026 :

Coût salarial (total 111,112 et 113-01 à 113-19 à l'exception du 111-11 géré par le Service de l'Education) : 70.753.147,53 € soit une augmentation de 3,24 % par rapport aux prévisions de 2025 - Education : 29.687.100 €.

Cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

- Indexation de 2% des salaires ;
- 10 Engagements supplémentaires.

Estimation coût pensions :

- Cotisation de base : 4.648.268 € ;
- Cotisation de responsabilisation moins déduction de 10 % de l'estimation du IIème pilier : 8.124.348 € ;
- Coût deuxième pilier de pension : 1.218.031 € ;
- Article 000/116/01 : 2.680.000 € ;
- Article 101/116/01 : 533.000 €.

Prévisions exercice 2027 :

Coût salarial (total 111,112 et 113-01 à 113-19 à l'exception du 111-11 géré par le service de l'Education) : 72.364.158,39 € soit une augmentation de 2,28 % par rapport aux prévisions de 2026 - Education : 30.280.842 €.

Cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

- Indexation de 2% des salaires ;
- 2 Engagements supplémentaires.

Estimation coût pensions :

- Cotisation de base : 4.741.233 € ;
- Cotisation de responsabilisation moins déduction de 10 % de l'estimation du IIème pilier : 9.354.781 € ;
- Coût deuxième pilier de pension : 1.244.573 € ;
- Article 000/116/01 : 2.680.000 € ;
- Article 101/116/01 : 533.000 €.

Département des Finances

Les principales recettes de transfert

Ce plan triennal est établi en adaptant le taux du précompte immobilier et une indexation annuelle de 5% des différents taux en la matière, excepté celui sur les agences de paris dont le taux est légalement bloqué. Cette indexation de 5% est la moyenne de l'indice santé des trois dernières années. Elle se justifie par l'augmentation du coût de la vie et donc des dépenses inhérentes au bon fonctionnement de l'administration qui doivent être compensées par une augmentation des recettes pour maintenir l'équilibre budgétaire.

Par ailleurs, en matière de fiscalité locale, et en concertation avec la tutelle, la taxe sur les antennes GSM ne fait plus l'objet de provisions pour risques et charges en 2026 et en 2027 considérant que le risque inhérent à cette créance est couvert par les provisions constituées ces dernières années.

1. Le précompte immobilier

Dans le plan triennal 2025-26-27, les centimes additionnels au précompte immobilier seront augmentés à partir de 2026 et passeront de 2.940 à 3.240. Cette hausse se veut temporaire pour répondre à la situation financière particulière, notamment celle du CPAS. A l'issue de ce plan triennal, tout sera mis en œuvre pour envisager une diminution des centimes additionnels au Précompte immobilier.

La hausse du précompte immobilier sera compensée au travers d'une prime communale pour les ménages ucclois, propriétaires occupants et dont les revenus atteignent un certain plafond. Le règlement y afférent sera adapté en ce sens.

Précompte immobilier	2020	2021	2022	2023	2024
Prévisions	57.932.709,19	59.815.048,01	61.460.806,53	67.841.920,77	70.767.169,28
Droits définitifs	56.672.607,92	57.741.568,97	59.994.514,38	65.310.598,28	68.277.796,62
Taux de réalisation	97,82%	96,53%	97,61%	96,27%	96,48%
Pourcentage d'écart	-2,18%	-3,47%	-2,39%	-3,73%	-3,52%

Les estimations des recettes fiscales du PRI pour les 3 prochaines années sont les suivantes :

Précompte immobilier	2025	2026	2027
Prévisions plan triennal	71.367.091,81	80.075.996,77	81.677.797,11
Evolution par rapport à l'année précédente	0,85%	12,2%	2,00%

2. L'impôt des personnes physiques (I.P.P.)

Dans le plan triennal 2025-26-27, le taux des additionnels à l'impôt sur les personnes physiques est maintenu à 5,7%.

Impôts personnes physiques	2020	2021	2022	2023	2024
Prévisions	24.484.143,87	24.164.186,91	26.292.740,53	32.512.955,55	31.232.469,72
Droits définitifs	24.834.056,93	23.856.834,30	26.274.923,20	35.549.556,57	31.513.211,95
Taux de réalisation	101,43%	98,73%	99,93%	109,34%	100,90%
Pourcentage d'écart	1,43%	-1,27%	-0,07%	9,34%	0,90%

Les estimations des recettes fiscales de l'IPP pour les 3 prochaines années sont les suivantes :

Impôts personnes physiques	2025	2026	2027
Prévisions Plan Triennal	34.952.836,42	35.651.893,15	36.364.931,01
Evolution par rapport à l'année précédente	11,91%	2,00%	2,00%

3. Autres taxes et redevances

Les recettes liées à la distribution d'imprimés publicitaires diminuent d'année en année, les annonceurs se tournant de plus en plus vers la diffusion numérique de leurs folders.

L'application de taux progressifs pour les taxations d'office à partir de 2026 devrait notamment avoir un impact direct sur les recettes liées à la taxe sur les immeubles abandonnés mais limiter à terme des recours devant les tribunaux souvent en faveur des redevables.

Concernant les taxes patrimoniales telles que la taxe sur les biens immeubles faisant l'objet d'un arrêté du Bourgmestre ou la taxe sur les immeubles partiellement ou totalement inoccupés, la prise en compte, pour la taxation, des délais entre la prise de rendez-vous avec Bruxelles-Logement par les propriétaires d'un bien visé par un arrêté de police pour immeuble insalubre et la levée de l'interdiction de logement inciteront ceux-ci à mettre en œuvre au plus vite les travaux nécessaires pour la réhabilitation de leur bien.

Une révision à la hausse du taux appliqué pour les secondes résidences sera également prévue lors du renouvellement du règlement (1.875 €/résidence non principale en 2025, 2.000 € en 2026). En effet, cette révision permet une juste contribution dans le chef des personnes occupants ces immeubles compensant le manque à gagner lié aux personnes non domiciliées sur le territoire de la commune qui n'y paient pas leurs taxes additionnelles communales, tout en bénéficiant des services de la commune.

Afin de compenser la fermeture de certaines agences bancaires ainsi que la diminution du nombre de distributeurs, la taxation de ces derniers sera augmentée lors du renouvellement des règlements tout en restant dans la moyenne régionale (2.650 €/distributeur en 2025, 3.000 € en 2026).

En ce qui concerne la taxe sur les surfaces de bureau, les utilisateurs des surfaces de bureaux établies sur le territoire de la commune d'Uccle pouvant bénéficier de toutes les infrastructures communales, de nouvelles pistes pour augmenter les recettes liées aux surfaces supérieures à 100 m² seront étudiées, sans toucher à l'exonération des plus petites surfaces afin de préserver le tissu économique de la commune.

Faisant suite à la décision intervenue en Conférence des Bourgmestres, un nouveau règlement relatif aux bornes de recharges électriques placées en voirie sera proposé. Les bornes accessibles au public installées sur un terrain privé ne seront pas visées par ce règlement.

Le détail sur l'évolution de ces recettes se trouve à l'annexe P2.

Les recettes de la dette : la perception de dividendes

Nous ne touchons plus de dividendes de Brutélé, depuis la vente des parts en 2023. La dotation « eau », octroyée par l'autorité supérieure remplace depuis 2022 le versement par Vivaqua d'un montant forfaitaire annuel. Les recettes de dividendes devraient être stables durant toute la durée du plan.

Dividendes	2023	2024	2025	2026	2027
Interfin – électricité	1.967.849,03	734.697,02	700.000,00	700.000,00	700.000,00
Interfin – gaz	2.255.613,73	3.453.644,63	3.500.000,00	3.500.000,00	3.500.000,00
TOTAUX	4.223.462,76	4.188.341,65	4.200.000	4.200.000	4.200.000
évolution par rapport à l'année précédente		-0,83%	0,28%	0,00%	0,00%

Les principales dépenses de transfert

Les dépenses de transferts représentent 1/4 des dépenses de notre commune. La dotation à la zone de police augmente de 5% en 2025 puis de 5,5% en 2026 afin de prendre en compte l'achat d'un nouveau commissariat par la zone de police. La croissance sera moindre en 2027 à 2,5%.

Il est prévu, en concertation avec le CPAS, que la dotation au CPAS en 2025 augmente de 5% par rapport au budget initial en 2024 et il est prévu une croissance au même

taux de 5% en 2026 ainsi qu'en 2027. Cette augmentation doit permettre de couvrir les besoins du CPAS au regard des nombreux défis auquel il fait face et également aux incertitudes liées à des décisions émanant d'autres niveaux de pouvoir et pour lesquelles il n'existe pas encore d'estimation précise. Cependant, cette augmentation de la dotation ne sera pas suffisante si le CPAS ne procède pas à certaines rationalisations et si les synergies planifiées ne sont pas mises en œuvre.

Il s'agit d'assurer les moyens nécessaires pour que ces deux institutions soient en mesure de répondre aux besoins de la population tant en matière sociale qu'en matière de sécurité.

Transferts	2023	2024	2025	2026	2027
Dotation communale à la zone police (330/435-01)	18.904.005,21	19.830.301,47	20.821.816,54	21.967.016,45	22.516.191,86
Dotation de fonctionnement au CPAS (831/435-01)	20.962.174,23	27.635.232,33	23.309.087,76	24.474.542,15	25.698.269,26
TOTAUX	39.866.179,44	47.465.533,80	44.130.904,30	45.816.904,10	47.574.190,26
Evolution par rapport à l'année précédente		19,06%	-7,03%	3,82%	3,84%

Subside exceptionnel octroyé en 2023 : 2.203.241,01

La charge de la dette

Dettes communales	2023	2024	2025	2026	2027
Charges financières des emprunts à charge de la commune (211-01)	1.892.770,40	2.822.069,42	3.026.608,67	3.287.169,49	3.468.796,54
<i>dont d'investissement du FRBRTC</i> <i>prêts</i>	218.234,87	207.241,53	195.409,39	182.991,58	170.005,82
Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune (911-01)	8.245.658,32	7.976.450,09	10.728.015,42	11.690.353,28	12.402.953,10
<i>dont d'investissement du FRBRTC</i> <i>prêts</i>	223.800,81	234.990,85	246.740,40	259.077,40	272.031,28
TOTAUX	10.138.428,72	10.798.519,51	13.754.624,09	14.977.522,77	15.871.749,64
Evolution par rapport à l'année précédente		6,51%	27,38%	8,89%	5,97%

Concernant la charge de la dette, celle-ci reste maîtrisée pour atteindre 6,35% du budget en 2027. Elle est calculée sur base d'une hypothèse d'emprunt de 16 millions d'euros par an pour couvrir les besoins en financement des investissements.

Dépenses de fonctionnement

Pour les dépenses de fonctionnement, conformément à la circulaire concernant les budgets communaux de l'exercice 2025 et les plans triennaux des exercices 2025-2026-2027, une indexation annuelle de 2% a été appliquée à l'exception de quelques demandes ponctuelles justifiées par les services.

P1. PLAN TRIENNAL SERVICE ORDINAIRE

RECETTES	Compte/Rekening 2023	MB/BW 2024	Plan 2025	Plan 2026	Plan 2027
Prestations	9.366.109,78	10.225.984,43	9.989.651,72	10.216.444,75	10.345.773,45
Transferts	181.370.009,36	181.590.807,82	191.391.044,40	202.481.195,98	208.529.578,84
Dette	4.499.884,52	5.377.833,37	4.560.000,00	4.215.000,00	4.215.000,00
Sous-total	195.236.003,66	197.194.625,62	205.940.696,12	216.912.640,73	223.090.352,29
Ens.subv.	27.790.045,80	26.225.000,00	29.105.000,00	29.687.100,00	30.280.842,00
TOTAL RECETTES	223.026.049,46	223.419.625,62	235.045.696,12	246.599.740,73	253.371.194,29
DEPENSES	Compte/Rekening 2023	MB/BW 2024	Plan 2025	Plan 2026	Plan 2027
Personnel	106.578.060,88	111.529.161,63	117.024.958,60	121.049.185,55	124.623.653,19
Fonctionnement	18.762.846,37	24.068.863,49	22.289.919,74	22.710.246,13	23.477.355,86
Transferts	51.748.432,51	55.125.724,93	51.315.951,62	53.703.209,46	55.544.047,60
Dette	10.170.907,15	10.834.520,31	13.810.624,09	15.083.522,77	16.027.749,64
Sous-total	187.260.246,91	201.558.270,36	204.441.454,05	212.546.163,91	219.672.806,29
Ens.subv.	27.790.045,80	26.225.000,00	29.105.000,00	29.687.100,00	30.280.842,00
TOTAL DEPENSES	215.050.292,71	227.783.270,36	233.546.454,05	242.233.263,91	249.953.648,29
RESULTAT EXERCICE PROPRE (hors prélèvements fonctionnels)	7.975.756,75	-4.363.644,74	1.499.242,07	4.366.476,82	3.417.546,00
Recettes de prélèvements fonctionnels					
Dépenses de prélèvements fonctionnels	565.235,35				
RESULTAT EXERCICE PROPRE (avec prélèvements fonctionnels)	7.410.521,40	-4.363.644,74	1.499.242,07	4.366.476,82	3.417.546,00
RESULTAT EXERCICES ANTERIEURS	13.411.657,79	14.927.826,90	10.564.182,16	12.063.424,23	16.429.901,05
Recettes de prélèvements généraux					
Dépenses de prélèvements généraux	5.894.352,29				
Résultat cumulé	14.927.826,90	10.564.182,16	12.063.424,23	16.429.901,05	19.847.447,05
DETAIL RECETTES	Compte/Rekening 2023	MB/BW 2024	Plan 2025	Plan 2026	Plan 2027
Prestations	9.366.109,78	10.225.984,43	9.989.651,72	10.216.444,75	10.345.773,45
Loyers (163-01 + 164-01)	443.985,86	449.852,61	441.850,72	450.687,73	459.701,49
Droit de passage gaz (551/180-02)	722.676,34	1.138.031,00	1.000.000,00	1.000.000,00	1.000.000,00
Droit de passage électricité (552/180-02)	1.285.794,83	1.593.302,00	1.500.000,00	1.500.000,00	1.500.000,00
Crèches et prégardeannats (844(01)/161)	1.033.016,67	1.170.000,00	1.200.000,00	1.224.000,00	1.248.480,00
Prestations d'enseignement (700 à 751/161)	2.430.432,36	2.562.659,10	2.602.500,00	2.654.550,00	2.707.641,00
Stationnement (424/161-01)	1.025.947,83	1.100.000,00	1.150.000,00	1.250.000,00	1.250.000,00
Autres recettes de prestations	2.424.255,89	2.212.139,72	2.095.301,00	2.137.207,02	2.179.951,16
Transferts	181.370.009,36	181.590.807,82	191.391.044,40	202.481.195,98	208.529.578,84
Dotation générale aux communes (466-01)	10.071.627,55	10.264.161,31	10.973.486,20	11.183.628,47	11.397.787,62
Dotation en exécution de l'article 46 bis de la loi du 12 janvier 1989 (466-10)	1.406.721,28	1.431.367,99	1.492.193,66	1.537.210,55	1.583.430,28
Contributions de l'Autorité supérieure visant à associer les communes dans le développement économique de la Région de Bxl-Capitale (465-13)	1.238.259,61	1.279.773,10	1.326.000,00	1.326.000,00	1.326.000,00
Taxe additionnelle au précompte immobilier (371-01)	65.310.598,28	70.767.169,28	71.367.091,81	80.075.996,77	81.677.797,11
Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (372-01)	35.549.556,57	31.232.469,72	34.952.836,42	35.651.893,15	36.364.931,01
Taxe additionnelle à la taxe sur les automobiles (373-01)	817.471,24	766.337,77	766.210,24	817.471,24	817.471,24
City Tax (374-01)	8.427,13	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00
Taxes et redevances communales (361 à 368)	16.726.731,23	17.084.423,04	18.326.895,50	18.684.246,50	19.118.574,63
Amendes (380-03)	526.588,14	555.000,00	555.000,00	555.000,00	555.000,00
Contributions de l'Autorité supérieure dans les traitements du personnel enseignant (461-01)	27.790.045,80	26.225.000,00	29.105.000,00	29.687.100,00	30.280.842,00
Contributions de l'Autorité supérieure dans les frais de fonctionnement de l'enseignement (463-01)	3.476.398,79	3.174.221,00	3.327.975,00	3.394.534,50	3.462.425,19
Contributions de l'Autorité supérieure dans les frais de personnel (465-02)	2.158.868,90	2.165.762,25	2.029.631,35	2.070.223,98	2.111.628,46
Contribution de l'autorité supérieure pour le personnel contractuel subsidié (465-05)	2.804.065,34	2.614.794,00	2.860.933,58	2.918.152,25	2.976.515,30
Contribution de l'autorité supérieure dans les charges d'augmentations barémiques (465-07)	4.476.938,06	5.333.113,49	5.406.813,00	5.514.949,26	5.625.248,25
Contributions de l'Autorité supérieure dans les frais de fonctionnement de la petite enfance (844/465-01)					
Contributions de l'Autorité supérieure pour les contrats de sécurité et prévention (465-08)	1.240.434,29	1.245.367,53	1.270.294,87	1.295.700,77	1.321.614,78
Contributions de l'Autorité supérieure pour les contrats de propreté publique (465-09)	260.299,86	328.204,00	259.204,00	259.204,00	259.204,00
Contributions de l'Autorité supérieure dans le cadre du fonds de la politique des grandes villes (465-12)					
Dotation de compensation des charges communales liées à la distribution de l'eau et à la collecte des eaux usées (874/465-48)	1.057.883,18	1.084.999,67	1.116.156,13	1.138.479,25	1.161.248,84
Subvention spéciale mission d'intérêt communal - Hôpitaux (872/465-48) (cf. dépenses 872/435-01)					
Intervention régionale dans les charges des emprunts d'assainissement et de consolidation (000/010/872/465-48) (cf. DOD 211-05 et 911-05)					
Intervention régionale dans les charges d'emprunts d'investissements (XXX/465-48)	442.035,68	442.232,38	442.149,79	442.068,98	442.037,10
Autres recettes de transfert	33.797.104,23	31.816.411,29	34.913.172,85	35.611.436,31	36.323.665,03
Dette	4.499.884,52	5.377.833,37	4.560.000,00	4.215.000,00	4.215.000,00
Participations dans les bénéfices des régies et autres entreprises publiques (271-01 à 03)					
Dividendes Gaz (551/272-01)	2.255.613,73	2.152.343,61	3.500.000,00	3.500.000,00	3.500.000,00
Dividendes Electricité (552/272-01)	1.967.849,03	1.679.197,76	700.000,00	700.000,00	700.000,00
Autres dividendes	5.720,00	6.292,00	0,00	0,00	0,00
Intérêts créditeurs (261 + 264)	195.365,25	1.495.000,00	345.000,00	0,00	0,00
Autres recettes de dette	75.336,51	45.000,00	15.000,00	15.000,00	15.000,00
TOTAL RECETTES	195.236.003,66	197.194.625,62	205.940.696,12	216.912.640,73	223.090.352,29
DETAIL DEPENSES	Compte/Rekening 2023	MB/BW 2024	Plan 2025	Plan 2026	Plan 2027
Personnel	106.578.060,88	111.529.161,63	117.024.958,60	121.049.185,55	124.623.653,19
Traitements du personnel communal statutaire (111-01)	14.124.474,13	14.019.525,00	13.102.101,26	13.347.898,54	13.614.856,51
Traitements du personnel ACS (111-02)	359.847,60	371.158,00	353.857,65	360.934,80	368.153,50
Traitements du personnel subventionné (111-03)	2.389.977,30	3.078.562,63	4.009.747,07	4.089.942,01	4.171.740,85

Traitements des mandataires communaux (111-04)	1.081.166,58	1.120.094,21	1.323.066,78	1.251.455,12	1.276.484,22
Traitements du personnel contractuel à charge de la commune (111-05)	27.283.009,31	30.581.151,76	31.368.330,31	32.690.775,73	33.454.062,68
Indemnités de prestations (111-08 + 111-19 + 111-20)		133.000,00			
Traitements à charge de l'Autorité supérieure du personnel enseignant (111-11)	27.790.045,80	26.225.000,00	29.105.000,00	29.687.100,00	30.280.842,00
Traitements à charge de la commune du personnel enseignant (111-12)	1.097.009,42	1.198.836,00	1.199.328,71	1.223.315,28	1.247.781,59
Jetons de présence des mandataires communaux (111-22)	112.482,51	140.000,00	155.000,00	155.000,00	155.000,00
Pécules de vacances (112)	3.330.975,73	3.581.954,94	4.005.997,30	4.135.529,25	4.270.834,88
Cotisations patronales à l'ONSSAPL (113-01 à 113-19)	11.549.005,30	12.737.640,56	13.176.965,90	13.653.296,80	13.960.244,16
Cotisations pensions (113-21 à 113-48 + 116)	10.954.184,22	12.009.608,00	15.994.659,64	17.203.647,00	18.553.587,00
- dont cotisations patronales 2ème pilier en faveur du personnel contractuel (113-23)	992.157,69	1.106.290,00	1.165.823,41	1.218.031,00	1.244.573,00
Frais de déplacements et autres avantages pécuniaires (115)	2.377.166,56	2.245.752,00	2.261.552,00	2.261.552,00	2.261.552,00
- dont frais de déplacements	678.255,93	610.500,00	609.300,00	609.300,00	609.300,00
- dont chèque-repas	1.566.871,37	1.553.632,00	1.642.693,07	1.642.693,07	1.642.693,07
Cotisations accidents de travail et maladies professionnelles (117)	745.036,92	937.399,29	942.350,00	961.197,00	980.420,94
Service social collectif et autres services sociaux (118)					
Autres dépenses de personnel	3.383.679,50	3.149.479,24	27.001,98	27.542,02	28.092,86
Fonctionnement	18.762.846,37	24.068.863,49	22.289.919,74	22.710.246,13	23.477.355,86
Honoraires et dépenses de personnel étranger à l'administration (122)	1.043.978,56	1.926.621,92	1.413.681,72	1.451.755,35	1.480.790,46
- dont honoraires et indemnités pour expertises (122-01)		26.000,00	0,00	0,00	0,00
- dont remboursement des charges du personnel (art.60§7) (122-06)				0,00	0,00
- dont remboursement des charges personnel Iristeam détaché dans la commune (122-06)	181.671,83	639.185,80	391.407,52	399.235,67	407.220,38
Fonctionnement administratif (123)	4.082.955,09	5.356.995,39	4.828.019,93	4.947.918,33	5.045.806,70
- dont prestations administratives de tiers spécifiques à la fonction (123-06)	69.887,55	144.974,98	103.310,00	105.376,20	107.483,72
- dont frais de télécommunication (123-11)	75.320,97	38.739,38	14.907,05	15.205,19	15.509,29
- dont frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique (123-13)	1.053.621,73	1.460.681,02	1.581.716,88	1.636.689,22	1.668.353,00
- dont frais de formation du personnel (123-17)	290.549,78	308.475,00	322.000,00	328.440,00	335.008,80
Fonctionnement technique (124)	7.516.473,76	9.351.224,70	9.340.846,75	9.321.153,69	9.821.551,56
- dont traitement des déchets (124-06)	1.826.349,13	2.895.457,47	2.849.408,75	2.916.596,93	2.984.822,86
- dont assurances diverses (124-08)	210.959,86	313.583,87	318.060,00	324.421,20	330.909,62
- dont frais d'organisation de repas scolaires (124-23)	1.586.170,18	1.635.500,00	1.685.450,00	1.719.159,00	1.753.542,18
Bâtiments (125)	4.763.818,68	5.948.069,45	5.239.956,34	5.344.755,47	5.451.650,58
- dont assurances couvrant les biens immobiliers (125-08)	100.608,95	141.012,79	145.000,00	147.900,00	150.858,00
- dont impôts, taxes et redevances divers (125-10)	154.809,04	161.506,51	152.757,00	155.812,14	158.928,38
- dont fournitures d'électricité (125-12)	885.089,78	1.140.428,05	964.312,88	983.599,14	1.003.271,12
- dont fournitures de gaz (125-13)		1.140,00	0,00	0,00	0,00
- dont fournitures d'eau (125-15)	332.624,89	336.122,85	344.079,24	350.960,82	357.980,04
Loyers et charges locatives des immeubles (126)	392.578,50	434.831,17	431.726,00	440.360,52	449.167,73
Véhicules (127)	700.325,23	817.433,36	805.220,00	821.324,40	837.750,89
Autres dépenses de fonctionnement	262.716,55	233.687,50	230.469,00	235.078,38	239.779,95
	Compte/Rekening 2023	MB/BW 2024	Plan 2025	Plan 2026	Plan 2027
Transferts	51.748.432,51	55.125.724,93	51.315.951,62	56.403.209,46	58.244.047,60
Dotation communale à la zone police (330/435-01)	18.904.005,21	19.830.301,47	20.821.816,54	21.967.016,45	22.516.191,86
Dotation de fonctionnement au CPAS (831/435-01)	23.165.415,24	27.635.232,33	23.309.087,76	24.474.542,15	25.698.269,26
Dotation CPAS - Charge liquidation hospitalière 1995 (872/435-01)					
Rétrocession subvention spécifique Mission d'intérêt communal (hôpitaux) (872/435-01)					
Déficit des hôpitaux (872/435-02)					
Rétrocession subside augmentation barémique (872-831/435-07)	2.560.582,97	2.317.668,02	2.121.021,16	2.163.441,58	2.206.710,41
Rétrocession à l'Agence de stationnement (424/435-01)	590.000,00	510.000,00	550.000,00	560.000,00	560.000,00
Subsides (CF/321-01 + 322-01 + 331-01+ 332-01 + 332-02)	2.856.949,23	3.125.847,76	2.948.870,00	5.648.870,00	5.648.870,00
- dont subsides jeunesse (CF 761)	348.000,00	345.000,00	348.000,00	348.000,00	348.000,00
- dont subsides sport (CF 764)	682.958,41	640.000,00	628.000,00	628.000,00	628.000,00
- dont subsides petite enfance (CF 844)					
- dont subsides culturels (CF 762 + 767 + 771 + 772 + 773 + 775 + 778)	570.250,00	676.750,00	673.950,00	673.950,00	673.950,00
- dont primes "be home" accordées aux ménages (CF 040)					
Non-valeurs de droits constatés non perçus du service ordinaire (301) et remboursement (302)	2.561.532,99	383.488,62	356.000,00	356.000,00	356.000,00
Autres dépenses de transferts	1.109.946,87	1.323.186,73	1.209.156,16	1.233.339,28	1.258.006,07
Dettes	10.170.907,15	10.834.520,31	13.810.624,09	15.083.522,77	16.027.749,64
Charges financières des emprunts à charge de la commune (211-01)	1.892.770,40	2.822.069,42	3.026.608,67	3.287.169,49	3.468.796,54
- dont charges des prêts d'investissement du FRBRTC	218.234,87	207.241,53	195.409,39	182.991,58	170.005,82
Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune (911-01)	8.245.658,32	7.976.450,89	10.728.015,42	11.690.353,28	12.402.953,10
- dont prêts d'investissement du FRBRTC	223.800,81	234.990,85	246.740,40	259.077,40	272.031,28
Remboursement périodique & charges financière des locations financements (211-03 + 911-03)					
Remboursement périodique des emprunts d'assainissement et de consolidation FRBRTC (211-05 + 911-05)					
Intérêts débiteurs des comptes financiers et charges des emprunts de trésorerie (214-01)	27.742,13	30.000,00	50.000,00	100.000,00	150.000,00
Intérêts moratoires, de retard et assimilés (215-01)	2.176,96	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00
Autres dépenses de dettes	2.559,34	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00
TOTAL DEPENSES	187.260.246,91	201.558.270,36	204.441.454,05	215.246.163,91	222.372.806,29
BILAN	Compte/Rekening 2023	MB/BW 2024	Plan 2025	Plan 2026	Plan 2027
Fonds de réserve ordinaire		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes					

Dépenses					
Fonds de réserve ordinaire - contrats de quartier (si applicable)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes					
Dépenses					
Provisions pour risques et charges	21.180.807,63	21.180.807,63	21.180.807,63	21.180.807,63	21.180.807,63
Total Recettes	601.099,98	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Recettes (040)</i>	601.099,98	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Recettes (060)</i>					
Total dépenses	1.166.335,33	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dépenses (040)</i>	1.166.335,33	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dépenses (060)</i>					
Fonds de réserve extraordinaire	34.872.620,35	31.023.537,90	29.527.635,44	29.527.635,44	29.527.635,44
Recettes	17.499.326,33	21.600,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses	6.720.967,66	3.870.682,45	1.495.902,46	0,00	0,00
Fonds de réserve subsides (extra) - si applicable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes					
Dépenses					
Dettes à plus d'un an + remboursements échéant dans l'année	83.769.397,50				

P2. PLAN TRIENNAL FISCALITE COMMUNALE

		Fonds de compensation fiscale	Compte 2023	Budget modifié 2024	Plan 2025	Plan 2026	Plan 2027
361-01	Taxe sur la conservation des véhicules saisis						
361-02	Taxe sur la délivrance de documents concernant les établissements dangereux, incommodes et insalubres						
361-03	Taxe sur la délivrance de permis de lotir						
361-04	Taxe sur la délivrance de documents administratifs		1.429.075,25	1.717.000,00	1.443.550,00	1.447.650,00	1.453.332,50
361-48	Taxe sur les prestations administratives diverses						
362-02	Taxe pour le pavage des rues						
362-03	Taxe pour la construction des trottoirs						
362-04	Taxe pour la construction des égouts						
362-05	Taxe pour le raccordement au réseau d'égouts		34.160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
362-48	Taxes diverses de remboursements						
363-03	Taxe sur l'enlèvement des immondices et résidus ménagers						
363-06	Taxe d'enlèvement et d'entreposage de véhicules ou d'objets						
363-07	Taxe sur le déversement sauvage d'immondices sur la voie publique						
363-10	Taxe sur les inhumations, dispersion des cendres, colobarium		121.030,00	120.000,00	120.000,00	126.000,00	132.300,00
363-11	Taxe sur les exhumations		1.200,00	2.000,00	2.000,00	2.100,00	2.205,00
363-12	Taxe sur les transports funèbres						
363-13	Taxe sur l'occupation des caveaux d'attente		0,00	450,00	450,00	472,50	496,13
363-14	Taxe sur le séjour à la morgue ou au dépôt mortuaire		13.500,00	15.000,00	15.000,00	15.750,00	16.537,50
363-15	Taxe sur les tombes et caveaux						
363-17	Taxe pour la protection de l'environnement						
363-48	Taxes diverses sur prestations d'hygiène publique		9.091,26	13.000,00	13.000,00	13.650,00	14.332,50
364-01	Taxe sur le personnel occupé	X					
364-02	Taxe sur les serveurs et serveuses de bar	X					
364-03	Taxe sur la force motrice	X					
364-04	Taxe sur les tanks et les réservoirs	X					
364-14	Taxe sur les salles de vente	X					
364-15	Taxe sur le colportage	X	10.868,00	11.154,00	11.000,00	11.550,00	12.127,50
364-16	Taxe sur les agences de paris et de jeux	X	2.976,00	2.976,00	2.976,00	2.976,00	2.976,00
364-17	Taxe sur les débits de boissons et commerces ouverts en dehors des heures	X	0,00	0,00	12.000,00	12.600,00	13.230,00
364-18	Taxe sur les cercles privés	X					
364-22	Taxe sur les enseignes et réclames lumineuses	X					
364-23	Taxe sur les panneaux publicitaires	X	782.072,00	714.000,00	742.560,00	779.688,00	818.672,40
364-24	Taxe sur la diffusion publicitaire	X	254.815,50	325.520,00	300.208,00	280.216,00	280.226,00
364-25	Taxe sur les panneaux directionnels						
364-26	Taxe de séjour	X					
364-28	Taxe sur les dépôts de matériaux						
364-29	Taxe sur les dépôts de mitraille, véhicules usagés, abandonnés						
364-32	Taxe sur les banques et les institutions financières	X	237.588,00	230.000,00	230.000,00	69.000,00	72.000,00
364-34	Taxes sur les chambres	X					
364-35	Taxe sur les maisons de rendez-vous	X					
364-36	Taxe sur l'utilisation de l'informatique	X					
364-37	Taxe sur les établissements mettant à disposition du matériel de télécommunication contre rétribution	X					
364-48	Taxes diverses sur les entreprises	X					
365-01	Taxe sur les spectacles	X					
365-11	Taxe sur les manifestations sportives						
365-48	Taxes diverses sur les spectacles et divertissements						
366-01	Taxe sur les droits d'emplacement sur les marchés et brocantes &	X	43.762,00	57.500,00	52.500,00	55.125,00	57.881,25
366-03	Taxe sur les forains, les loges foraines et mobiles	X	13.512,00	15.500,00	15.500,00	16.275,00	17.088,75
366-06	Taxe sur placement de terrasses, tables, chaises,...	X					
366-07	Taxe sur les parkings et emplacements de parking	X	8.203.438,74	7.800.000,00	8.900.000,00	9.100.000,00	9.200.000,00
366-08	Taxe sur le stationnement des taxis et voitures de louage	X					
366-09	Taxe sur les kiosques à journaux, sur les baraques à frites,...	X					
366-12	Taxe sur les pompes à essence, à huile, à air comprimé	X	86.376,00	96.000,00	99.900,00	104.000,00	109.000,00
366-13	Taxe sur les distributeurs automatiques	X				150.000,00	157.500,00
366-14	Taxe sur les occupations diverses de la voie publique	X	447.538,24	333.000,00	507.000,00	532.350,00	558.967,50
366-15	Taxe sur les appareils de chargement et de déchargement	X					
366-48	Taxes diverses sur l'occupation du domaine public	X	7.662,50	7.748,04	33.046,12	33.344,00	33.701,60
367-02	Taxe sur la construction, l'aménagement de bâtiments ou de palissades		335.868,80	520.775,00	451.205,38	300.000,00	300.000,00
367-07	Taxe sur les grillages et les clôtures						
367-09	Taxe sur les terrains à bâtir non bâtis (loi du 29 mars 1962 art. 70bis)						
367-10	Taxe sur les antennes extérieures	X	2.984.670,13	3.400.000,00	3.530.000,00	3.706.500,00	3.891.000,00
367-13	Taxe sur les secondes résidences		312.505,67	380.000,00	400.000,00	430.000,00	450.000,00
367-15	Taxe sur les immeubles inoccupés, inachevés, les taudis		899.700,70	750.000,00	850.000,00	850.000,00	850.000,00
367-19	Taxe sur les surfaces de bureau	X	427.014,76	500.000,00	520.000,00	570.000,00	600.000,00
367-20	Taxe sur les locaux destinés à l'accomplissement d'acte de commerce	X					
367-48	Taxes diverses sur le patrimoine		68.305,68	72.800,00	75.000,00	75.000,00	75.000,00
368-04	Taxe sur les chiens						
368-05	Taxe sur les permis de chasse et port d'armes						
368-14	Taxe communale à caractère général						
368-47	Amendes administratives transformées en taxes						
368-48	Taxes diverses						
	Total Général		16.726.731,23	17.084.423,04	18.326.895,50	18.684.246,50	19.118.574,63

P3. PLAN TRIENNAL SERVICE EXTRAORDINAIRE

	Codes éco. Econ. Codes	Compte/Rekening 2023					MB/BW 2024										
		Dépenses Uitgaven	Recettes Ontvangsten				Dépenses Uitgaven	Recettes Ontvangsten									
			Emprunt Lening	Transferts Overdrachten	Aliénations Vervreemding	Prélèvements Overboekingen		Emprunt Lening	Transferts Overdrachten	Aliénations Vervreemding	Prélèvements Overboekingen						
Terrains et bâtiments Gronden en gebouwen																	
Achats Aankopen	71-	0,00				988.080,72	680.000,00										308.080,72
	721	70.699,40				70.699,40	545.000,00	385.000,00	160.000,00								
Constructions Bouwwerken	722	2.476.868,48	2.109.268,48	367.600,00		585.000,00	560.000,00										25.000,00
Aménagement Inrichting	723	442.934,92	399.804,26			43.130,66	9.169.000,00	5.145.000,00	3.964.000,00								60.000,00
Maintenance Onderhoud	724	2.375.419,88	1.918.745,90			456.673,98	6.725.323,88	5.509.129,88	283.803,00								932.391,00
	725	3.998.177,92	3.853.066,37			145.111,55	1.419.000,00	1.234.000,00	117.500,00								67.500,00
Voirie Wegen																	
	731	4.175.185,21	3.875.185,21	300.000,00			9.760.000,00	8.250.000,00	1.510.000,00								
	732	2.505.334,72	2.475.780,47			29.554,25	4.320.000,00	3.690.000,00	600.000,00								30.000,00
	734	0,00					90.000,00	90.000,00									
	735	108.408,35				108.408,35	5.000,00	5.000,00									
Autres Andere																	
	74-	4.649.088,41		431.539,08		4.217.549,33	5.921.430,69	2.660.978,66	1.744.444,33								1.516.007,70
TOTAL TOTAAL 71+721+722+731 +732 (nouveaux invest./nieuwe invest.)		9.228.087,81	8.460.234,16	667.600,00	0,00	100.253,65	16.198.080,72	13.565.000,00	2.270.000,00	0,00							363.080,72
TOTAL TOTAAL		20.802.117,29	14.631.850,69	1.099.139,08	0,00	5.071.127,52	39.527.835,29	28.209.108,54	8.379.747,33	0,00							2.938.979,42
	Codes éco. Econ. Codes	Plan 2025					Plan 2026					Plan 2027					
		Dépenses Uitgaven	Recettes Ontvangsten				Dépenses Uitgaven	Recettes Ontvangsten				Dépenses Uitgaven	Recettes Ontvangsten				
			Emprunt Lening	Transferts Overdrachten	Aliénations Vervreemding	Prélèvements Overboekingen		Emprunt Lening	Transferts Overdrachten	Aliénations Vervreemding	Prélèvements Overboekingen		Emprunt Lening	Transferts Overdrachten	Aliénations Vervreemding	Prélèvements Overboekingen	
Terrains et bâtiments Gronden en gebouwen																	
Achats Aankopen	71-	308.600,00	288.600,00			20.000,00											
	721	1.080.000,00	1.080.000,00				1.180.000,00	1.180.000,00				560.000,00	560.000,00				
Constructions Bouwwerken	722	950.000,00	950.000,00				6.000.000,00	2.400.000,00	3.600.000,00			10.000.000,00	4.000.000,00	6.000.000,00			
Aménagement Inrichting	723	8.101.625,00	8.101.625,00				1.902.625,00	1.902.625,00				3.192.250,00	3.192.250,00				
Maintenance Onderhoud	724	6.871.602,46	6.350.000,00			521.602,46	6.405.000,00	6.405.000,00				6.640.000,00	6.640.000,00				
	725	2.685.000,00	2.670.000,00			15.000,00	215.000,00	215.000,00				215.000,00	215.000,00				
Voirie Wegen																	
	731	12.860.000,00	11.960.000,00	900.000,00			10.260.000,00	9.360.000,00	900.000,00			11.720.000,00	10.820.000,00	900.000,00			
	732	6.605.000,00	6.575.000,00			30.000,00	7.233.000,00	5.233.000,00	2.000.000,00			2.558.000,00	2.558.000,00				
	734	90.000,00	90.000,00				1.600.000,00	1.200.000,00	400.000,00			450.000,00	450.000,00				
	735	5.000,00	5.000,00				5.000,00	5.000,00				5.000,00	5.000,00				
Autres Andere																	
	74-	5.296.500,00	4.428.200,00	371.000,00		497.300,00	2.836.600,00	2.666.600,00	170.000,00			3.626.170,00	3.461.170,00	165.000,00			
TOTAL TOTAAL 71+721+722+731 +732 (nouveaux invest./nieuwe invest.)		21.803.600,00	20.853.600,00	900.000,00	0,00	50.000,00	24.673.000,00	18.173.000,00	6.500.000,00	0,00	0,00	24.838.000,00	17.938.000,00	6.900.000,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL TOTAAL		44.853.327,46	42.498.425,00	1.271.000,00	0,00	1.083.902,46	37.637.225,00	30.567.225,00	7.070.000,00	0,00	0,00	38.966.420,00	31.901.420,00	7.065.000,00	0,00	0,00	0,00

P4. PLAN TRIENNAL FICHES PROJET

Investissement concerné (intitulé) :	Betrokken investeringsproject (opschrift):	Aménagement d'un passage sous les voies du chemin de fer à la gare de Calevoet
Montant de la dépense (Investissement) - service extra	Bedrag van de uitgave - buitengewone dienst	3.000.000,00 €
Année d'engagement de la dépense extraordinaire	Jaar van de vastlegging - buitengewone dienst	2026
Mode de financement	Financieringswijze	
<i>Emprunt FRBRTC :</i>	<i>BGHGT lening :</i>	
<i>Emprunt à charge de la commune :</i>	<i>Lening ten laste van de gemeente :</i>	1.000.000,00 €
<i>Fonds propres :</i>	<i>Eigen middelen :</i>	
<i>Subsidies (à détailler) :</i>	<i>Subsidies (te specificeren) :</i>	2.000.000,00 €
Année de mise en exploitation - estimation (Année N*)	Exploitatiejaar - raming (Jaar N*)	2026

**Impact du projet sur l'ordinaire à partir de la mise en exploitation
Impact van het project op de gewone dienst vanaf de exploitatie**

SERVICE ORDINAIRE	GEWONE DIENST	Année N* Jaar N*	Année N+1 Jaar N+1	Année N +2 Jaar N+2
Recettes de Prestations (60)	Prestatieontvangsten (60)			
Recettes de Transferts (61)	Overdrachtsontvangsten (61)			
Economies en dépenses de personnel (70)	Bespaarde personeelsuitgaven (70)			
Economies en dépenses de fonctionnement (71)	Bespaarde werkingsuitgaven (71)			
TOTAL RECETTES ATTENDUES	TOTAAL ONTVANGSTEN	0,00	0,00	0,00
Dépenses de Personnel (70)	Personeelsuitgaven (70)			
Dépenses de Fonctionnement (71)	Werkingsuitgaven (71)			
Dépenses de Transferts (72)	Overdrachtsuitgaven (72)			
Dépenses de Dette (7x) - hors prêt FRBRTC	Schuldutgaven (7x) - exclusief BGHGT lening			
TOTAL DEPENSES ESTIMEES	TOTAAL UITGAVEN	0,00	0,00	0,00
COUT NET	NETTOKOSTEN	0,00	0,00	0,00

* année de mise en exploitation - à préciser * exploitatiejaar te specificeren

Investissement concerné (intitulé) :	Betrokken investeringsproject (opschrift):	Rue du Doyenné, 63 étages - logements - rénovation d'un appartement et ajout d'un volume d'habitation
Montant de la dépense (Investissement) - service extra	Bedrag van de uitgave - buitengewone dienst	757.625,00 €
Année d'engagement de la dépense extraordinaire	Jaar van de vastlegging - buitengewone dienst	2026
Mode de financement	Financieringswijze	
<i>Emprunt FRBRTC :</i>	<i>BGHGT lening :</i>	
<i>Emprunt à charge de la commune :</i>	<i>Lening ten laste van de gemeente :</i>	757.625,00 €
<i>Fonds propres :</i>	<i>Eigen middelen :</i>	
<i>Subsidies (à détailler) :</i>	<i>Subsidies (te specificeren) :</i>	
Année de mise en exploitation - estimation (Année N*)	Exploitatiejaar - raming (Jaar N*)	2028

**Impact du projet sur l'ordinaire à partir de la mise en exploitation
Impact van het project op de gewone dienst vanaf de exploitatie**

SERVICE ORDINAIRE	GEWONE DIENST	Année N* Jaar N*	Année N+1 Jaar N+1	Année N +2 Jaar N+2
Recettes de Prestations (60)	Prestatieontvangsten (60)			
Recettes de Transferts (61)	Overdrachtsontvangsten (61)			
Economies en dépenses de personnel (70)	Bespaarde personeelsuitgaven (70)			
Economies en dépenses de fonctionnement (71)	Bespaarde werkingsuitgaven (71)			
TOTAL RECETTES ATTENDUES	TOTAAL ONTVANGSTEN	0,00	0,00	0,00
Dépenses de Personnel (70)	Personeelsuitgaven (70)			
Dépenses de Fonctionnement (71)	Werkingsuitgaven (71)			
Dépenses de Transferts (72)	Overdrachtsuitgaven (72)			
Dépenses de Dette (7x) - hors prêt FRBRTC	Schuldutgaven (7x) - exclusief BGHGT lening			
TOTAL DEPENSES ESTIMEES	TOTAAL UITGAVEN	0,00	0,00	0,00
COUT NET	NETTOKOSTEN	0,00	0,00	0,00

* année de mise en exploitation - à préciser * exploitatiejaar te specificeren

Investissement concerné (intitulé) :	Betrokken investeringsproject (opschrift):	2026 : Geleytsbeek, Ukkelbeek, Gestion des eaux, IFU 5/an, Marché stock curage/entretien des ruisseaux, étang de pêche
Montant de la dépense (Investissement)- service extra	Bedrag van de uitgave - buitengewone dienst	4.053.000,00 €
Année d'engagement de la dépense extraordinaire	Jaar van de vastlegging - buitengewone dienst	2026
Mode de financement	Financieringswijze	
<i>Emprunt FRBRTC :</i>	<i>BGHGT lening :</i>	
<i>Emprunt à charge de la commune :</i>	<i>Lening ten laste van de gemeente :</i>	4.053.000,00 €
<i>Fonds propres :</i>	<i>Eigen middelen :</i>	
<i>Subsidies (à détailler) :</i>	<i>Subsidies (te specificieren) :</i>	
Année de mise en exploitation - estimation (Année N°)	Exploitatiejaar - raming (Jaar N°)	2026

**Impact du projet sur l'ordinaire à partir de la mise en exploitation
Impact van het project op de gewone dienst vanaf de exploitatie**

SERVICE ORDINAIRE	GEWONE DIENST	Année N° Jaar N°	Année N+1 Jaar N+1	Année N +2 Jaar N+2
Recettes de Prestations (60)	Prestatieontvangsten (60)			
Recettes de Transferts (61)	Overdrachtsontvangsten (61)			
Economies en dépenses de personnel (70)	Bespaarde personeelsuitgaven (70)			
Economies en dépenses de fonctionnement (71)	Bespaarde werkingsuitgaven (71)			
TOTAL RECETTES ATTENDUES	TOTAAL ONTVANGSTEN	0,00	0,00	0,00
Dépenses de Personnel (70)	Personeelsuitgaven (70)			
Dépenses de Fonctionnement (71)	Werkingsuitgaven (71)			
Dépenses de Transferts (72)	Overdrachtsuitgaven (72)			
Dépenses de Dette (7x) - hors prêt FRBRTC	Schulduitgaven (7x) - exclusief BGHGT lening			
TOTAL DEPENSES ESTIMEES	TOTAAL UITGAVEN	0,00	0,00	0,00
COUT NET	NETTOKOSTEN	0,00	0,00	0,00
* année de mise en exploitation - à préciser	* exploitatiejaar te specificieren			

Investissement concerné (intitulé) :	Betrokken investeringsproject (opschrift):	2027 : Geleytsbeek, conduites d'eau claire, Ukkelbeek, Promenade verte, Linkebeek U béton ph2, IFU 5/an, Marché stock curage/entretien ruisseaux
Montant de la dépense (Investissement)- service extra	Bedrag van de uitgave - buitengewone dienst	2.378.000,00 €
Année d'engagement de la dépense extraordinaire	Jaar van de vastlegging - buitengewone dienst	2027
Mode de financement	Financieringswijze	
<i>Emprunt FRBRTC :</i>	<i>BGHGT lening :</i>	
<i>Emprunt à charge de la commune :</i>	<i>Lening ten laste van de gemeente :</i>	2.378.000,00 €
<i>Fonds propres :</i>	<i>Eigen middelen :</i>	
<i>Subsidies (à détailler) :</i>	<i>Subsidies (te specificieren) :</i>	
Année de mise en exploitation - estimation (Année N°)	Exploitatiejaar - raming (Jaar N°)	2027

**Impact du projet sur l'ordinaire à partir de la mise en exploitation
Impact van het project op de gewone dienst vanaf de exploitatie**

SERVICE ORDINAIRE	GEWONE DIENST	Année N° Jaar N°	Année N+1 Jaar N+1	Année N +2 Jaar N+2
Recettes de Prestations (60)	Prestatieontvangsten (60)			
Recettes de Transferts (61)	Overdrachtsontvangsten (61)			
Economies en dépenses de personnel (70)	Bespaarde personeelsuitgaven (70)			
Economies en dépenses de fonctionnement (71)	Bespaarde werkingsuitgaven (71)			
TOTAL RECETTES ATTENDUES	TOTAAL ONTVANGSTEN	0,00	0,00	0,00
Dépenses de Personnel (70)	Personeelsuitgaven (70)			
Dépenses de Fonctionnement (71)	Werkingsuitgaven (71)			
Dépenses de Transferts (72)	Overdrachtsuitgaven (72)			
Dépenses de Dette (7x) - hors prêt FRBRTC	Schulduitgaven (7x) - exclusief BGHGT lening			
TOTAL DEPENSES ESTIMEES	TOTAAL UITGAVEN	0,00	0,00	0,00
COUT NET	NETTOKOSTEN	0,00	0,00	0,00
* année de mise en exploitation - à préciser	* exploitatiejaar te specificieren			

Investissement concerné (intitulé) :	Betrokken investeringsproject (opschrift):	Noues, travaux au Parc Wolvendael
Montant de la dépense (Investissement)- service extra	Bedrag van de uitgave - buitengewone dienst	1.500.000,00 €
Année d'engagement de la dépense extraordinaire	Jaar van de vastlegging - buitengewone dienst	2025
Mode de financement	Financieringswijze	
<i>Emprunt FRBRTC :</i>	<i>BGHGT lening :</i>	
<i>Emprunt à charge de la commune :</i>	<i>Lening ten laste van de gemeente :</i>	1.500.000,00 €
<i>Fonds propres :</i>	<i>Eigen middelen :</i>	
<i>Subsidies (à détailler) :</i>	<i>Subsidies (te specificieren) :Subsidies sites classés (Wolvendael) – montants sous réserve d'acceptation des dossiers</i>	
Année de mise en exploitation - estimation (Année N*)	Exploitatiejaar - raming (Jaar N*)	2028

Impact du projet sur l'ordinaire à partir de la mise en exploitation
Impact van het project op de gewone dienst vanaf de exploitatie

SERVICE ORDINAIRE	GEWONE DIENST	Année N* Jaar N*	Année N+1 Jaar N+1	Année N +2 Jaar N+2
Recettes de Prestations (60)	Prestatieontvangsten (60)			
Recettes de Transferts (61)	Overdrachtsontvangsten (61)			
Economies en dépenses de personnel (70)	Bespaarde personeelsuitgaven (70)			
Economies en dépenses de fonctionnement (71)	Bespaarde werkingsuitgaven (71)			
TOTAL RECETTES ATTENDUES	TOTAAL ONTVANGSTEN	0,00	0,00	0,00
Dépenses de Personnel (70)	Personeelsuitgaven (70)			
Dépenses de Fonctionnement (71)	Werkingsuitgaven (71)			
Dépenses de Transferts (72)	Overdrachtsuitgaven (72)			
Dépenses de Dette (7x) - hors prêt FRBRTC	Schulduitgaven (7x) - exclusief BGHGT lening			
TOTAL DEPENSES ESTIMEES	TOTAAL UITGAVEN	0,00	0,00	0,00
COUT NET	NETTOKOSTEN	0,00	0,00	0,00
* année de mise en exploitation - à préciser	* exploitatiejaar te specificieren			

Investissement concerné (intitulé) :	Betrokken investeringsproject (opschrift):	Noues, travaux au Parc Wolvendael
Montant de la dépense (Investissement)- service extra	Bedrag van de uitgave - buitengewone dienst	1.100.000,00 €
Année d'engagement de la dépense extraordinaire	Jaar van de vastlegging - buitengewone dienst	2026
Mode de financement	Financieringswijze	
<i>Emprunt FRBRTC :</i>	<i>BGHGT lening :</i>	
<i>Emprunt à charge de la commune :</i>	<i>Lening ten laste van de gemeente :</i>	700.000,00 €
<i>Fonds propres :</i>	<i>Eigen middelen :</i>	
<i>Subsidies (à détailler) :</i>	<i>Subsidies (te specificieren) :Subsidies sites classés (Wolvendael) – montants sous réserve d'acceptation des dossiers</i>	400.000,00 €
Année de mise en exploitation - estimation (Année N*)	Exploitatiejaar - raming (Jaar N*)	2028

Impact du projet sur l'ordinaire à partir de la mise en exploitation
Impact van het project op de gewone dienst vanaf de exploitatie

SERVICE ORDINAIRE	GEWONE DIENST	Année N* Jaar N*	Année N+1 Jaar N+1	Année N +2 Jaar N+2
Recettes de Prestations (60)	Prestatieontvangsten (60)			
Recettes de Transferts (61)	Overdrachtsontvangsten (61)			
Economies en dépenses de personnel (70)	Bespaarde personeelsuitgaven (70)			
Economies en dépenses de fonctionnement (71)	Bespaarde werkingsuitgaven (71)			
TOTAL RECETTES ATTENDUES	TOTAAL ONTVANGSTEN	0,00	0,00	0,00
Dépenses de Personnel (70)	Personeelsuitgaven (70)			
Dépenses de Fonctionnement (71)	Werkingsuitgaven (71)			
Dépenses de Transferts (72)	Overdrachtsuitgaven (72)			
Dépenses de Dette (7x) - hors prêt FRBRTC	Schulduitgaven (7x) - exclusief BGHGT lening			
TOTAL DEPENSES ESTIMEES	TOTAAL UITGAVEN	0,00	0,00	0,00
COUT NET	NETTOKOSTEN	0,00	0,00	0,00
* année de mise en exploitation - à préciser	* exploitatiejaar te specificieren			

Investissement concerné (intitulé) :	Betrokken investeringsproject (opschrift):	Réaffectation du bâtiment Rue Danse 25
Montant de la dépense (Investissement)- service extra	Bedrag van de uitgave - buitengewone dienst	6.000.000,00 €
Année d'engagement de la dépense extraordinaire	Jaar van de vastlegging - buitengewone dienst	2025
Mode de financement	Financieringswijze	
<i>Emprunt FRBRTC :</i>	<i>BGHGT lening :</i>	1.500.000,00€?
<i>Emprunt à charge de la commune :</i>	<i>Lening ten laste van de gemeente :</i>	4.887.805,00 €
<i>Fonds propres :</i>	<i>Eigen middelen :</i>	
<i>Subsides RénoClick :</i>	<i>Subsidies (te specificïeren) :</i>	712.195,00 €
<i>URE</i>		400.000,00 €
Année de mise en exploitation - estimation (Année N*)	Exploitatiejaar - raming (Jaar N*)	2028

Impact du projet sur l'ordinaire à partir de la mise en exploitation
Impact van het project op de gewone dienst vanaf de exploitatie

SERVICE ORDINAIRE	GEWONE DIENST	Année N* Jaar N*	Année N+1 Jaar N+1	Année N +2 Jaar N+2
Recettes de Prestations (60)	Prestatieontvangsten (60)			
Recettes de Transferts (61)	Overdrachtsontvangsten (61)			
Economies en dépenses de personnel (70)	Bespaarde personeelsuitgaven (70)			
Economies en dépenses de fonctionnement (71)	Bespaarde werkingsuitgaven (71)			
TOTAL RECETTES ATTENDUES	TOTAAL ONTVANGSTEN	0,00	0,00	0,00
Dépenses de Personnel (70)	Personeelsuitgaven (70)			
Dépenses de Fonctionnement (71)	Werkingsuitgaven (71)			
Dépenses de Transferts (72)	Overdrachtsuitgaven (72)			
Dépenses de Dette (7x) - hors prêt FRBRTC	Schuldutgaven (7x) - exclusief BGHGT lening			
TOTAL DEPENSES ESTIMEES	TOTAAL UITGAVEN	0,00	0,00	0,00
COUT NET	NETTOKOSTEN	0,00	0,00	0,00

* année de mise en exploitation - à préciser * exploitatiejaar te specificïeren

Investissement concerné (intitulé) :	Betrokken investeringsproject (opschrift):	Construction d'un nouveau bâtiment ICPP
Montant de la dépense (Investissement)- service extra	Bedrag van de uitgave - buitengewone dienst	6.000.000,00 €
Année d'engagement de la dépense extraordinaire	Jaar van de vastlegging - buitengewone dienst	2026
Mode de financement	Financieringswijze	
<i>Emprunt FRBRTC :</i>	<i>BGHGT lening :</i>	1.500.000,00€?
<i>Emprunt à charge de la commune :</i>	<i>Lening ten laste van de gemeente :</i>	2.400.000,00 €
<i>Fonds propres :</i>	<i>Eigen middelen :</i>	
<i>Subsides (COCOF) :</i>	<i>Subsidies : COCOF :</i>	3.600.000,00 €
Année de mise en exploitation - estimation (Année N*)	Exploitatiejaar - raming (Jaar N*)	2029

Impact du projet sur l'ordinaire à partir de la mise en exploitation
Impact van het project op de gewone dienst vanaf de exploitatie

SERVICE ORDINAIRE	GEWONE DIENST	Année N* Jaar N*	Année N+1 Jaar N+1	Année N +2 Jaar N+2
Recettes de Prestations (60)	Prestatieontvangsten (60)			
Recettes de Transferts (61)	Overdrachtsontvangsten (61)			
Economies en dépenses de personnel (70)	Bespaarde personeelsuitgaven (70)			
Economies en dépenses de fonctionnement (71)	Bespaarde werkingsuitgaven (71)			
TOTAL RECETTES ATTENDUES	TOTAAL ONTVANGSTEN	0,00	0,00	0,00
Dépenses de Personnel (70)	Personeelsuitgaven (70)			
Dépenses de Fonctionnement (71)	Werkingsuitgaven (71)			
Dépenses de Transferts (72)	Overdrachtsuitgaven (72)			
Dépenses de Dette (7x) - hors prêt FRBRTC	Schuldutgaven (7x) - exclusief BGHGT lening			
TOTAL DEPENSES ESTIMEES	TOTAAL UITGAVEN	0,00	0,00	0,00
COUT NET	NETTOKOSTEN	0,00	0,00	0,00

* année de mise en exploitation - à préciser * exploitatiejaar te specificïeren

Investissement concerné (intitulé) :	Betrokken investeringsproject (opschrift):	Ecole de Calevoet - Restructuration complète du site
Montant de la dépense (Investissement)- service extra	Bedrag van de uitgave - buitengewone dienst	10.000.000,00 €
Année d'engagement de la dépense extraordinaire	Jaar van de vastlegging - buitengewone dienst	2027
Mode de financement	Financieringswijze	
<i>Emprunt FRBRTC :</i>	<i>BGHGT lening :</i>	1.500.000,00€?
<i>Emprunt à charge de la commune :</i>	<i>Lening ten laste van de gemeente :</i>	4.000.000,00 €
<i>Fonds propres :</i>	<i>Eigen middelen :</i>	
<i>Subsides (COCOF et ONE) :</i>	<i>Subsidies (te speciëren) :</i>	6.000.000,00 €
Année de mise en exploitation - estimation (Année N*)	Exploitatiejaar - raming (Jaar N*)	2030

Impact du projet sur l'ordinaire à partir de la mise en exploitation Impact van het project op de gewone dienst vanaf de exploitatie				
SERVICE ORDINAIRE	GEWONE DIENST	Année N* Jaar N*	Année N+1 Jaar N+1	Année N +2 Jaar N+2
Recettes de Prestations (60)	Prestatieontvangsten (60)			
Recettes de Transferts (61)	Overdrachtsontvangsten (61)			
Economies en dépenses de personnel (70)	Bespaarde personeelsuitgaven (70)			
Economies en dépenses de fonctionnement (71)	Bespaarde werkingsuitgaven (71)			
TOTAL RECETTES ATTENDUES	TOTAAL ONTVANGSTEN	0,00	0,00	0,00
Dépenses de Personnel (70)	Personeelsuitgaven (70)			
Dépenses de Fonctionnement (71)	Werkingsuitgaven (71)			
Dépenses de Transferts (72)	Overdrachtsuitgaven (72)			
Dépenses de Dette (7x) - hors prêt FRBRTC	Schulduitgaven (7x) - exclusief BGHGT lening			
TOTAL DEPENSES ESTIMEES	TOTAAL UITGAVEN	0,00	0,00	0,00
COUT NET	NETTOKOSTEN	0,00	0,00	0,00
* année de mise en exploitation - à préciser	* exploitatiejaar te speciëren			

Investissement concerné (intitulé) :	Betrokken investeringsproject (opschrift):	Pasteur Création d'une piscine naturelle
Montant de la dépense (Investissement)- service extra	Bedrag van de uitgave - buitengewone dienst	2.000.000,00 €
Année d'engagement de la dépense extraordinaire	Jaar van de vastlegging - buitengewone dienst	2027
Mode de financement	Financieringswijze	
<i>Emprunt FRBRTC :</i>	<i>BGHGT lening :</i>	
<i>Emprunt à charge de la commune :</i>	<i>Lening ten laste van de gemeente :</i>	2.000.000,00 €
<i>Fonds propres :</i>	<i>Eigen middelen :</i>	
<i>Subsides</i>	<i>Subsidies :</i>	
Année de mise en exploitation - estimation (Année N*)	Exploitatiejaar - raming (Jaar N*)	2030

Impact du projet sur l'ordinaire à partir de la mise en exploitation Impact van het project op de gewone dienst vanaf de exploitatie				
SERVICE ORDINAIRE	GEWONE DIENST	Année N* Jaar N*	Année N+1 Jaar N+1	Année N +2 Jaar N+2
Recettes de Prestations (60)	Prestatieontvangsten (60)			
Recettes de Transferts (61)	Overdrachtsontvangsten (61)			
Economies en dépenses de personnel (70)	Bespaarde personeelsuitgaven (70)			
Economies en dépenses de fonctionnement (71)	Bespaarde werkingsuitgaven (71)			
TOTAL RECETTES ATTENDUES	TOTAAL ONTVANGSTEN	0,00	0,00	0,00
Dépenses de Personnel (70)	Personeelsuitgaven (70)			
Dépenses de Fonctionnement (71)	Werkingsuitgaven (71)			
Dépenses de Transferts (72)	Overdrachtsuitgaven (72)			
Dépenses de Dette (7x) - hors prêt FRBRTC	Schulduitgaven (7x) - exclusief BGHGT lening			
TOTAL DEPENSES ESTIMEES	TOTAAL UITGAVEN	0,00	0,00	0,00
COUT NET	NETTOKOSTEN	0,00	0,00	0,00
* année de mise en exploitation - à préciser	* exploitatiejaar te speciëren			

Investissement concerné (intitulé) :	Betrokken investeringsproject (opschrift):	Mise en conformité gaz, électrique, incendie
Montant de la dépense (Investissement)- service extra	Bedrag van de uitgave - buitengewone dienst	1.500.000,00 €
Année d'engagement de la dépense extraordinaire	Jaar van de vastlegging - buitengewone dienst	2025
Mode de financement	Financieringswijze	
<i>Emprunt FRBRTC :</i>	<i>BGHGT lening :</i>	
<i>Emprunt à charge de la commune :</i>	<i>Lening ten laste van de gemeente :</i>	1.500.000,00 €
<i>Fonds propres :</i>	<i>Eigen middelen :</i>	
<i>Subsidies (à détailler) :</i>	<i>Subsidies (te specificëren) :</i>	
Année de mise en exploitation - estimation (Année N*)	Exploitatiejaar - raming (Jaar N*)	2026

Impact du projet sur l'ordinaire à partir de la mise en exploitation
Impact van het project op de gewone dienst vanaf de exploitatie

SERVICE ORDINAIRE	GEWONE DIENST	Année N* Jaar N*	Année N+1 Jaar N+1	Année N +2 Jaar N+2
Recettes de Prestations (60)	Prestatieontvangsten (60)			
Recettes de Transferts (61)	Overdrachtsontvangsten (61)			
Economies en dépenses de personnel (70)	Bespaarde personeelsuitgaven (70)			
Economies en dépenses de fonctionnement (71)	Bespaarde werkingsuitgaven (71)			
TOTAL RECETTES ATTENDUES	TOTAAL ONTVANGSTEN	0,00	0,00	0,00
Dépenses de Personnel (70)	Personeelsuitgaven (70)			
Dépenses de Fonctionnement (71)	Werkingsuitgaven (71)			
Dépenses de Transferts (72)	Overdrachtsuitgaven (72)			
Dépenses de Dette (7x) - hors prêt FRBRTC	Schulduitgaven (7x) - exclusief BGHGT lening			
TOTAL DEPENSES ESTIMEES	TOTAAL UITGAVEN	0,00	0,00	0,00
COUT NET	NETTOKOSTEN	0,00	0,00	0,00

* année de mise en exploitation - à préciser * exploitatiejaar te specificëren

Investissement concerné (intitulé) :	Betrokken investeringsproject (opschrift):	Mise en conformité gaz, électrique, incendie
Montant de la dépense (Investissement)- service extra	Bedrag van de uitgave - buitengewone dienst	1.500.000,00 €
Année d'engagement de la dépense extraordinaire	Jaar van de vastlegging - buitengewone dienst	2026
Mode de financement	Financieringswijze	
<i>Emprunt FRBRTC :</i>	<i>BGHGT lening :</i>	
<i>Emprunt à charge de la commune :</i>	<i>Lening ten laste van de gemeente :</i>	1.500.000,00 €
<i>Fonds propres :</i>	<i>Eigen middelen :</i>	
<i>Subsidies (à détailler) :</i>	<i>Subsidies (te specificëren) :</i>	
Année de mise en exploitation - estimation (Année N*)	Exploitatiejaar - raming (Jaar N*)	2027

Impact du projet sur l'ordinaire à partir de la mise en exploitation
Impact van het project op de gewone dienst vanaf de exploitatie

SERVICE ORDINAIRE	GEWONE DIENST	Année N* Jaar N*	Année N+1 Jaar N+1	Année N +2 Jaar N+2
Recettes de Prestations (60)	Prestatieontvangsten (60)			
Recettes de Transferts (61)	Overdrachtsontvangsten (61)			
Economies en dépenses de personnel (70)	Bespaarde personeelsuitgaven (70)			
Economies en dépenses de fonctionnement (71)	Bespaarde werkingsuitgaven (71)			
TOTAL RECETTES ATTENDUES	TOTAAL ONTVANGSTEN	0,00	0,00	0,00
Dépenses de Personnel (70)	Personeelsuitgaven (70)			
Dépenses de Fonctionnement (71)	Werkingsuitgaven (71)			
Dépenses de Transferts (72)	Overdrachtsuitgaven (72)			
Dépenses de Dette (7x) - hors prêt FRBRTC	Schulduitgaven (7x) - exclusief BGHGT lening			
TOTAL DEPENSES ESTIMEES	TOTAAL UITGAVEN	0,00	0,00	0,00
COUT NET	NETTOKOSTEN	0,00	0,00	0,00

* année de mise en exploitation - à préciser * exploitatiejaar te specificëren

Investissement concerné (intitulé) :	Betrokken investeringsproject (opschrift):	Mise en conformité gaz, électrique, incendie
Montant de la dépense (Investissement)- service extra	Bedrag van de uitgave - buitengewone dienst	1.500.000,00 €
Année d'engagement de la dépense extraordinaire	Jaar van de vastlegging - buitengewone dienst	2027
Mode de financement	Financieringswijze	
<i>Emprunt FRBRTC :</i>	<i>BGHGT lening :</i>	
<i>Emprunt à charge de la commune :</i>	<i>Lening ten laste van de gemeente :</i>	1.500.000,00 €
<i>Fonds propres :</i>	<i>Eigen middelen :</i>	
<i>Subsidies (à détailler) :</i>	<i>Subsidies (te specificieren) :</i>	
Année de mise en exploitation - estimation (Année N°)	Exploitatiejaar - raming (Jaar N°)	2028
Impact du projet sur l'ordinaire à partir de la mise en exploitation Impact van het project op de gewone dienst vanaf de exploitatie		

SERVICE ORDINAIRE	GEWONE DIENST	Année N° Jaar N°	Année N+1 Jaar N+1	Année N +2 Jaar N+2
Recettes de Prestations (60)	Prestatieontvangsten (60)			
Recettes de Transferts (61)	Overdrachtsontvangsten (61)			
Economies en dépenses de personnel (70)	Bespaarde personeelsuitgaven (70)			
Economies en dépenses de fonctionnement (71)	Bespaarde werkingsuitgaven (71)			
TOTAL RECETTES ATTENDUES	TOTAAL ONTVANGSTEN	0,00	0,00	0,00
Dépenses de Personnel (70)	Personeelsuitgaven (70)			
Dépenses de Fonctionnement (71)	Werkingsuitgaven (71)			
Dépenses de Transferts (72)	Overdrachtsuitgaven (72)			
Dépenses de Dette (7x) - hors prêt FRBRTC	Schulduitgaven (7x) - exclusief BGHGT lening			
TOTAL DEPENSES ESTIMEES	TOTAAL UITGAVEN	0,00	0,00	0,00
COUT NET	NETTOKOSTEN	0,00	0,00	0,00

* année de mise en exploitation - à préciser * exploitatiejaar te specificieren

Investissement concerné (intitulé) :	Betrokken investeringsproject (opschrift):	Rénovation profonde de la conciergerie du Wolvendael
Montant de la dépense (Investissement)- service extra	Bedrag van de uitgave - buitengewone dienst	600.000,00 €
Année d'engagement de la dépense extraordinaire	Jaar van de vastlegging - buitengewone dienst	2025
Mode de financement	Financieringswijze	
<i>Emprunt FRBRTC :</i>	<i>BGHGT lening :</i>	
<i>Emprunt à charge de la commune :</i>	<i>Lening ten laste van de gemeente :</i>	600.000,00 €
<i>Fonds propres :</i>	<i>Eigen middelen :</i>	
<i>Subsidies (à détailler) :</i>	<i>Subsidies (te specificieren) :</i>	
Année de mise en exploitation - estimation (Année N°)	Exploitatiejaar - raming (Jaar N°)	2027
Impact du projet sur l'ordinaire à partir de la mise en exploitation Impact van het project op de gewone dienst vanaf de exploitatie		

SERVICE ORDINAIRE	GEWONE DIENST	Année N° Jaar N°	Année N+1 Jaar N+1	Année N +2 Jaar N+2
Recettes de Prestations (60)	Prestatieontvangsten (60)			
Recettes de Transferts (61)	Overdrachtsontvangsten (61)			
Economies en dépenses de personnel (70)	Bespaarde personeelsuitgaven (70)			
Economies en dépenses de fonctionnement (71)	Bespaarde werkingsuitgaven (71)			
TOTAL RECETTES ATTENDUES	TOTAAL ONTVANGSTEN	0,00	0,00	0,00
Dépenses de Personnel (70)	Personeelsuitgaven (70)			
Dépenses de Fonctionnement (71)	Werkingsuitgaven (71)			
Dépenses de Transferts (72)	Overdrachtsuitgaven (72)			
Dépenses de Dette (7x) - hors prêt FRBRTC	Schulduitgaven (7x) - exclusief BGHGT lening			
TOTAL DEPENSES ESTIMEES	TOTAAL UITGAVEN	0,00	0,00	0,00
COUT NET	NETTOKOSTEN	0,00	0,00	0,00

* année de mise en exploitation - à préciser * exploitatiejaar te specificieren

Investissement concerné (intitulé) :	Betrokken investeringsproject (opschrift):	Mission d'étude pour la rénovation énergétique et structurelle de la Piscine du Lonchamp
Montant de la dépense (Investissement)- service extra	Bedrag van de uitgave - buitengewone dienst	600.000,00 €
Année d'engagement de la dépense extraordinaire	Jaar van de vastlegging - buitengewone dienst	2027
Mode de financement	Financieringswijze	
<i>Emprunt FRBRTC :</i>	<i>BGHGT lening :</i>	
<i>Emprunt à charge de la commune :</i>	<i>Lening ten laste van de gemeente :</i>	600.000,00 €
<i>Fonds propres :</i>	<i>Eigen middelen :</i>	
<i>Subsidies (à détailler) :</i>	<i>Subsidies (te specificiëren) :</i>	
Année de mise en exploitation - estimation (Année N*)	Exploitatiejaar - raming (Jaar N*)	2028
Impact du projet sur l'ordinaire à partir de la mise en exploitation Impact van het project op de gewone dienst vanaf de exploitatie		

SERVICE ORDINAIRE	GEWONE DIENST	Année N* Jaar N*	Année N+1 Jaar N+1	Année N +2 Jaar N+2
Recettes de Prestations (60)	Prestatieontvangsten (60)			
Recettes de Transferts (61)	Overdrachtsontvangsten (61)			
Economies en dépenses de personnel (70)	Bespaarde personeelsuitgaven (70)			
Economies en dépenses de fonctionnement (71)	Bespaarde werkingsuitgaven (71)			
TOTAL RECETTES ATTENDUES	TOTAAL ONTVANGSTEN	0,00	0,00	0,00
Dépenses de Personnel (70)	Personeelsuitgaven (70)			
Dépenses de Fonctionnement (71)	Werkingsuitgaven (71)			
Dépenses de Transferts (72)	Overdrachtsuitgaven (72)			
Dépenses de Dette (7x) - hors prêt FRBRTC	Schuldutgaven (7x) - exclusief BGHGT lening			
TOTAL DEPENSES ESTIMEES	TOTAAL UITGAVEN	0,00	0,00	0,00
COUT NET	NETTOKOSTEN	0,00	0,00	0,00
* année de mise en exploitation - à préciser	* exploitatiejaar te specificiëren			

Investissement concerné (intitulé) :	Betrokken investeringsproject (opschrift):	Rénovation des cours de récréation (Plan climat)
Montant de la dépense (Investissement)- service extra	Bedrag van de uitgave - buitengewone dienst	900.000,00 €
Année d'engagement de la dépense extraordinaire	Jaar van de vastlegging - buitengewone dienst	2025
Mode de financement	Financieringswijze	
<i>Emprunt FRBRTC :</i>	<i>BGHGT lening :</i>	
<i>Emprunt à charge de la commune :</i>	<i>Lening ten laste van de gemeente :</i>	900.000,00 €
<i>Fonds propres :</i>	<i>Eigen middelen :</i>	
<i>Subsidies (à détailler) :</i>	<i>Subsidies (te specificiëren) :</i>	
Année de mise en exploitation - estimation (Année N*)	Exploitatiejaar - raming (Jaar N*)	2026
Impact du projet sur l'ordinaire à partir de la mise en exploitation Impact van het project op de gewone dienst vanaf de exploitatie		

SERVICE ORDINAIRE	GEWONE DIENST	Année N* Jaar N*	Année N+1 Jaar N+1	Année N +2 Jaar N+2
Recettes de Prestations (60)	Prestatieontvangsten (60)			
Recettes de Transferts (61)	Overdrachtsontvangsten (61)			
Economies en dépenses de personnel (70)	Bespaarde personeelsuitgaven (70)			
Economies en dépenses de fonctionnement (71)	Bespaarde werkingsuitgaven (71)			
TOTAL RECETTES ATTENDUES	TOTAAL ONTVANGSTEN	0,00	0,00	0,00
Dépenses de Personnel (70)	Personeelsuitgaven (70)			
Dépenses de Fonctionnement (71)	Werkingsuitgaven (71)			
Dépenses de Transferts (72)	Overdrachtsuitgaven (72)			
Dépenses de Dette (7x) - hors prêt FRBRTC	Schuldutgaven (7x) - exclusief BGHGT lening			
TOTAL DEPENSES ESTIMEES	TOTAAL UITGAVEN	0,00	0,00	0,00
COUT NET	NETTOKOSTEN	0,00	0,00	0,00
* année de mise en exploitation - à préciser	* exploitatiejaar te specificiëren			

Investissement concerné (intitulé) :	Betrokken investeringsproject (opschrift):	Rénovation des cours de récréation (Plan climat)
Montant de la dépense (Investissement)- service extra	Bedrag van de uitgave - buitengewone dienst	900.000,00 €
Année d'engagement de la dépense extraordinaire	Jaar van de vastlegging - buitengewone dienst	2026
Mode de financement	Financieringswijze	
<i>Emprunt FRBRTC :</i>	<i>BGHGT lening :</i>	
<i>Emprunt à charge de la commune :</i>	<i>Lening ten laste van de gemeente :</i>	900.000,00 €
<i>Fonds propres :</i>	<i>Eigen middelen :</i>	
<i>Subsidies (à détailler) :</i>	<i>Subsidies (te specificieren) :</i>	
Année de mise en exploitation - estimation (Année N*)	Exploitatiejaar - raming (Jaar N*)	2027

**Impact du projet sur l'ordinaire à partir de la mise en exploitation
Impact van het project op de gewone dienst vanaf de exploitatie**

SERVICE ORDINAIRE	GEWONE DIENST	Année N* Jaar N*	Année N+1 Jaar N+1	Année N +2 Jaar N+2
Recettes de Prestations (60)	Prestatieontvangsten (60)			
Recettes de Transferts (61)	Overdrachtsontvangsten (61)			
Economies en dépenses de personnel (70)	Bespaarde personeelsuitgaven (70)			
Economies en dépenses de fonctionnement (71)	Bespaarde werkingsuitgaven (71)			
TOTAL RECETTES ATTENDUES	TOTAAL ONTVANGSTEN	0,00	0,00	0,00
Dépenses de Personnel (70)	Personeelsuitgaven (70)			
Dépenses de Fonctionnement (71)	Werkingsuitgaven (71)			
Dépenses de Transferts (72)	Overdrachtsuitgaven (72)			
Dépenses de Dette (7x) - hors prêt FRBRTC	Schulduitgaven (7x) - exclusief BGHGT lening			
TOTAL DEPENSES ESTIMEES	TOTAAL UITGAVEN	0,00	0,00	0,00
COUT NET	NETTOKOSTEN	0,00	0,00	0,00

* année de mise en exploitation - à préciser * exploitatiejaar te specificieren

Investissement concerné (intitulé) :	Betrokken investeringsproject (opschrift):	Rénovation des cours de récréation (Plan climat)
Montant de la dépense (Investissement)- service extra	Bedrag van de uitgave - buitengewone dienst	900.000,00 €
Année d'engagement de la dépense extraordinaire	Jaar van de vastlegging - buitengewone dienst	2027
Mode de financement	Financieringswijze	
<i>Emprunt FRBRTC :</i>	<i>BGHGT lening :</i>	
<i>Emprunt à charge de la commune :</i>	<i>Lening ten laste van de gemeente :</i>	900.000,00 €
<i>Fonds propres :</i>	<i>Eigen middelen :</i>	
<i>Subsidies (à détailler) :</i>	<i>Subsidies (te specificieren) :</i>	
Année de mise en exploitation - estimation (Année N*)	Exploitatiejaar - raming (Jaar N*)	2028

**Impact du projet sur l'ordinaire à partir de la mise en exploitation
Impact van het project op de gewone dienst vanaf de exploitatie**

SERVICE ORDINAIRE	GEWONE DIENST	Année N* Jaar N*	Année N+1 Jaar N+1	Année N +2 Jaar N+2
Recettes de Prestations (60)	Prestatieontvangsten (60)			
Recettes de Transferts (61)	Overdrachtsontvangsten (61)			
Economies en dépenses de personnel (70)	Bespaarde personeelsuitgaven (70)			
Economies en dépenses de fonctionnement (71)	Bespaarde werkingsuitgaven (71)			
TOTAL RECETTES ATTENDUES	TOTAAL ONTVANGSTEN	0,00	0,00	0,00
Dépenses de Personnel (70)	Personeelsuitgaven (70)			
Dépenses de Fonctionnement (71)	Werkingsuitgaven (71)			
Dépenses de Transferts (72)	Overdrachtsuitgaven (72)			
Dépenses de Dette (7x) - hors prêt FRBRTC	Schulduitgaven (7x) - exclusief BGHGT lening			
TOTAL DEPENSES ESTIMEES	TOTAAL UITGAVEN	0,00	0,00	0,00
COUT NET	NETTOKOSTEN	0,00	0,00	0,00

* année de mise en exploitation - à préciser * exploitatiejaar te specificieren

P5. PLAN TRIENNAL PLAN DU PERSONNEL

A compléter manuellement Manueel in te vullen	2024			Plan 2025						Plan 2026						Plan 2027								
	ETP au 31/12/2024 VTE's op 31/12/2024			Mouvement du 01/01/25 au 31/12/2025 Beweging vanaf 01/01/25 tot 31/12/2025				Résultat ETP au 31/12/2025 Resultaat VTE's op 31/12/2025			Mouvement du 01/01/26 au 31/12/2026 Beweging vanaf 01/01/26 tot 31/12/2026				Résultat ETP au 31/12/2026 Resultaat VTE's op 31/12/2026			Mouvement du 01/01/27 au 31/12/2027 Beweging van 01/01/27 tot 31/12/2027				Résultat ETP au 31/12/2027 Resultaat op 31/12/2027		
	Statutaires Statutairen	Contractuels Contractuele n	Total Totaal	Statutaires Statutairen		Contractuels Contractuelen		Statutaires Statutairen	Contractuels Contractuele n	Total Totaal	Statutaires Statutairen		Contractuels Contractuelen		Statutaires Statutairen	Contractuels Contractuele n	Total Totaal	Statutaires Statutairen		Contractuels Contractuelen		Statutaires Statutairen	Contractuels Contractuele n	Total Totaal
				IN	OUT	IN	OUT				IN	OUT	IN	OUT				IN	OUT	IN	OUT			
Niveau A	31,60	70,90	102,50		1,00	5,00	2,00	30,60	73,90	104,50			7,80		30,60	81,70	112,30					30,60	81,70	112,30
Niveau B	41,00	88,00	129,00			6,00		41,00	94,00	135,00			3,00		41,00	97,00	138,00			1,00		41,00	98,00	139,00
Niveau C	59,30	203,53	262,83			1,00		59,30	204,53	263,83			2,75		59,30	207,28	266,58			1,75		59,30	209,03	268,33
Niveau D	95,60	85,61	181,21			1,00		95,60	86,61	182,21		1,00		94,60	86,61	181,21					94,60	86,61	181,21	
Niveau E	19,40	177,97	197,37			1,00		19,40	178,97	198,37			1,00	19,40	179,97	199,37					19,40	179,97	199,37	
			0,00					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00					0,00	0,00	0,00	
Total ETP Totaal VTE's	246,90	626,01	872,91	0,00	1,00	14,00	2,00	245,90	638,01	883,91	0,00	1,00	14,55	0,00	244,90	652,56	897,46	0,00	0,00	2,75	0,00	244,90	655,31	900,21
Coût total Totale kosten			0,00					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00					0,00	0,00	0,00	
ETP subsidiés Gesubsidieerde VTE's	0,00	136,00	136,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136,00	136,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136,00	136,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136,00	136,00	
dont ETP subsidiés ACS waarvan gesubsidieerde VTE's Gesco		9,90	9,90					0,00	9,90	9,90				0,00	9,90	9,90					0,00	9,90	9,90	
dont ETP subsidiés hors ACS waarvan gesubsidieerde VTE's uitgezonderd Gesco		126,10	126,10					0,00	126,10	126,10				0,00	126,10	126,10					0,00	126,10	126,10	
Montant du subside Bedrag van de subsidie	0,00	3.307.318,67	3.307.318,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3.307.318,67	3.307.318,67	0,00	0,00	0,00	0,00	3.307.318,67	3.307.318,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3.307.318,67	3.307.318,67	
dont subsidie ACS waarvan subsidie Gesco		147.609,66	147.609,66					0,00	147.609,66	147.609,66				0,00	147.609,66	147.609,66					0,00	147.609,66	147.609,66	
dont subsidie hors ACS waarvan subsidie uitgezonderd Gesco		3.159.709,01	3.159.709,01					0,00	3.159.709,01	3.159.709,01				0,00	3.159.709,01	3.159.709,01					0,00	3.159.709,01	3.159.709,01	
Personnel détaché en ETP Gedetacheerd personeel in VTE's	1,00	3,00	4,00					1,00	3,00	4,00				1,00	3,00	4,00					1,00	3,00	4,00	
Coût du personnel détaché Kosten van gedetacheerd personeel			0,00					104.816,88	157.805,15	262.622,03				106.913,22	160.961,25	267.874,47					109.051,48	164.180,48	273.231,96	